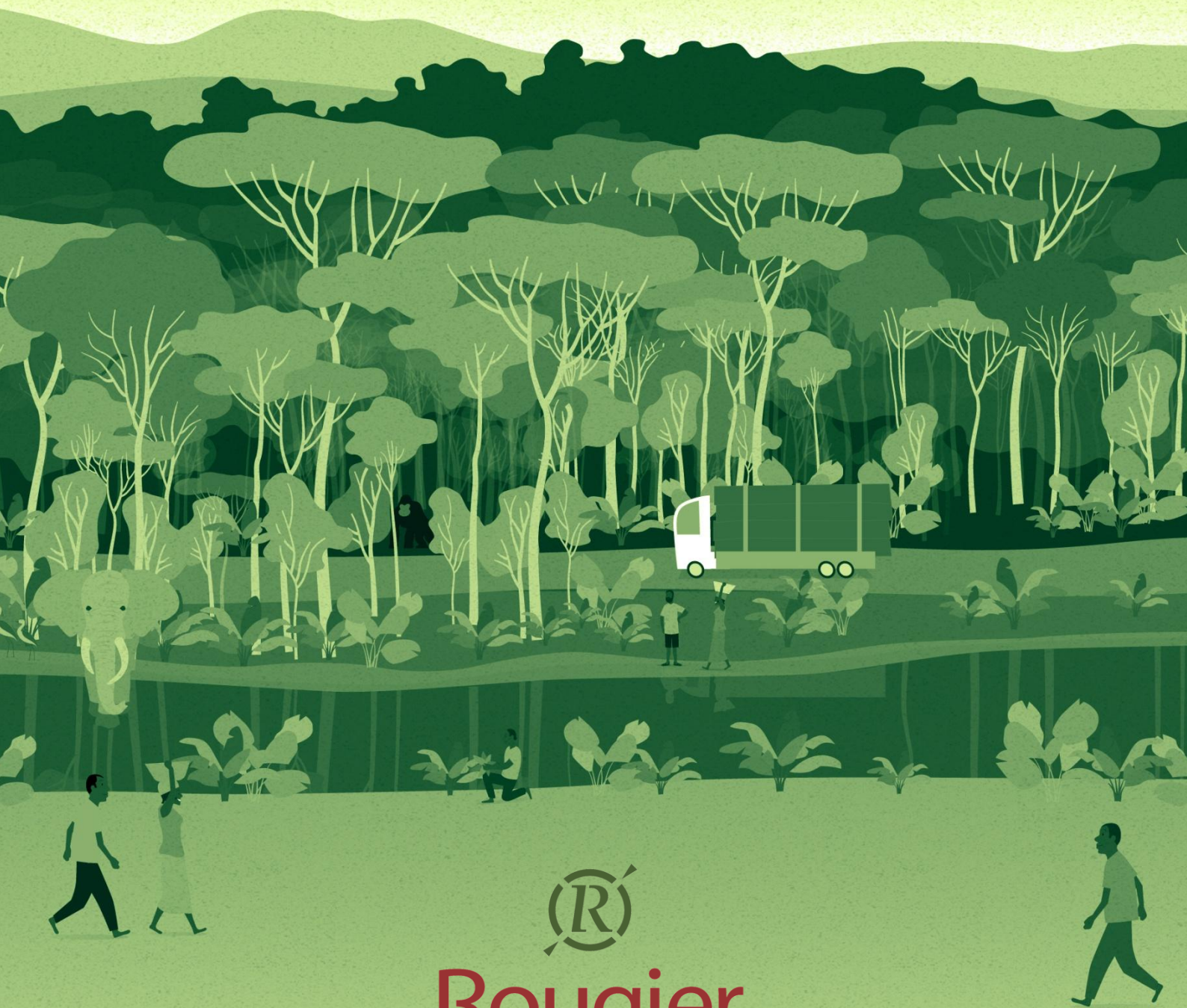


Rapport financier 2015



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

1. RAPPORT DE GESTION	3
2. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	39
3. COMPTES SOCIAUX ANNUELS	89
4. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	113
Attestation des responsables du Rapport Financier Annuel	121

RAPPORT DE GESTION

1. PRESENTATION DE ROUGIER	4
1. 1. PROFIL DU GROUPE ET ORGANIGRAMME	4
1. 2. REPARTITION DU CAPITAL	5
1. 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	5
1. 3. 1. ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE EXTERNE	5
2. RAPPORT D'ACTIVITE	9
2. 1. CHIFFRE D'AFFAIRES	9
2. 1. 1. LES MARCHES EN 2015	9
2. 1. 2. ANALYSE DE L'ACTIVITE	9
2. 2. RESULTATS PAR BRANCHE D'ACTIVITE	11
2. 2. 1. ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL	11
2. 2. 2. IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BOIS EN FRANCE	13
2. 2. 3. DEVELOPPEMENT DE FORETS DE PLANTATIONS INDUSTRIELLES	14
2. 3. COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE	15
2. 3. 1. COMPTE DE RESULTAT	15
2. 3. 2. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	16
2. 3. 3. ETAT DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	17
2. 4. COMPTES SOCIAUX	18
2. 4. 1. COMPTE DE RESULTAT	18
2. 4. 2. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS	18
2. 4. 3. DELAIS DE REGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS	19
2. 4. 4. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT	19
2. 5. INFORMATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	20
2. 5. 1. DONNEES ENVIRONNEMENTALES	20
2. 5. 2. DONNEES SOCIALES	23
2. 6. RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS	20
2. 6. 1. RISQUES PARTICULIERS LIES A L'ACTIVITE	25
2. 6. 2. GESTION DES ASSURANCES	26
2. 6. 3. RISQUES FINANCIERS	27
2. 7. L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE	28
2. 7. 1. CAPITAL	28
2. 7. 2. REVENUS	32
2. 7. 3. BOURSE	32
2. 7. 4. UTILISATION PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE	34
2. 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES ET PERSPECTIVES	36
2. 9. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	37

1. PRÉSENTATION DE ROUGIER

1. 1. PROFIL DU GROUPE ET ORGANIGRAMME

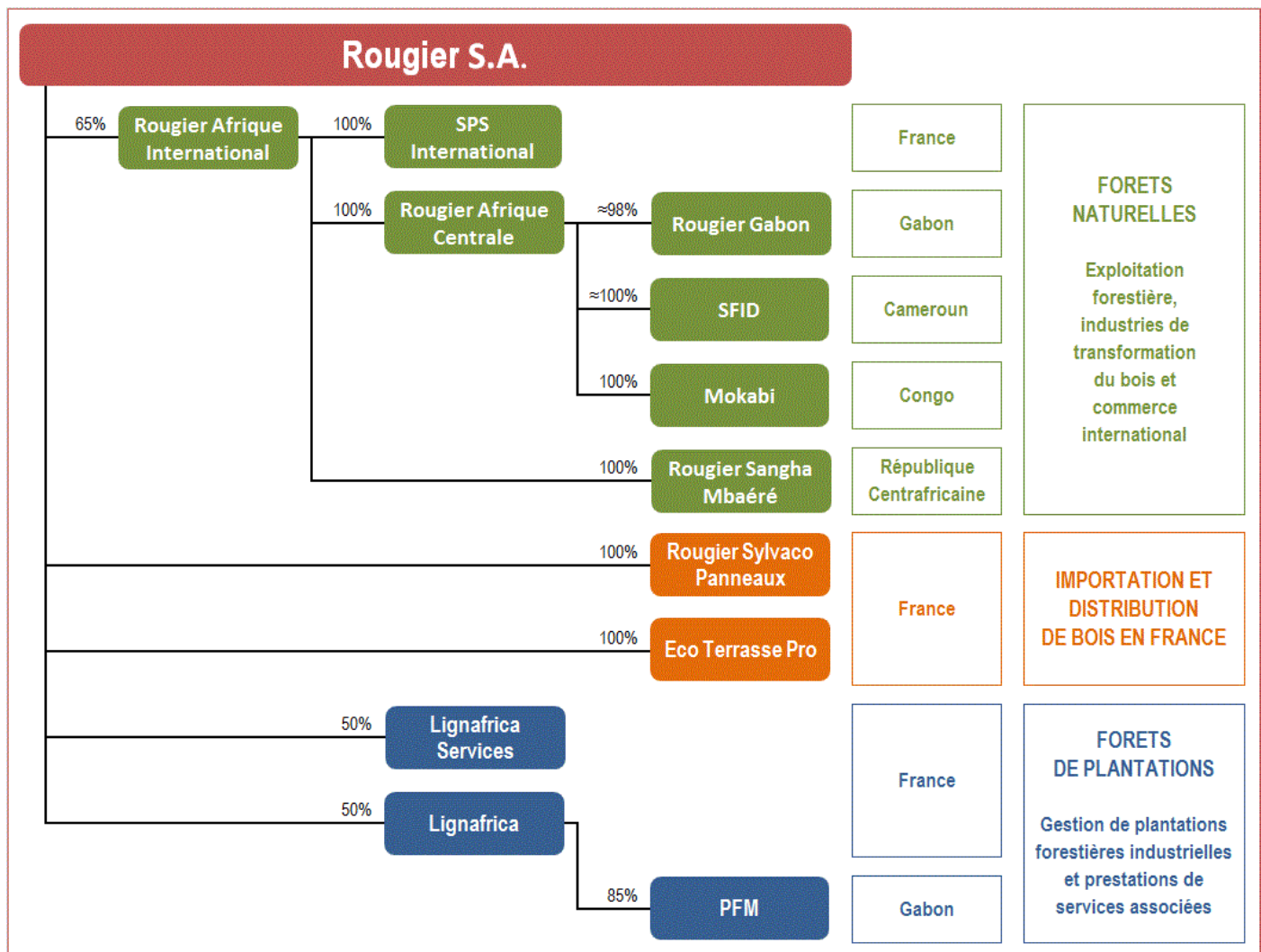
Fondé en 1923, le groupe Rougier est un leader des bois tropicaux certifiés africains, dont l'activité s'organise autour de trois branches :

- **Forêts naturelles** : Exploitation forestière, transformation industrielle locale et commerce international de bois tropicaux africains à travers la société **Rougier Afrique International** et ses filiales de production Rougier Gabon, SFID (Cameroun) et Mokabi (Congo), auxquelles est venu s'ajouter en 2015 Rougier Sangha Mbaéré (Centrafrique) dont l'activité démarrera en 2016.
- **Importation et distribution en France** : Des produits bois de toutes origines (tempérées et tropicales) sont importés et distribués en France à travers la société **Rougier Sylvaco Panneaux**. Cette activité principale a été complétée à partir de 2015 par la vente directe par internet de produits finis d'aménagement extérieur par l'intermédiaire de la société Eco Terrasse Pro.

- **Forêts de plantations** : Gestion de plantations forestières industrielles en Afrique et prestations de services associées, à travers les sociétés de la branche **Lignafrika**, en partenariat avec FRM (Forêt Ressources Management).

Rougier exploite plus de deux millions d'hectares de concessions forestières répartis dans le Bassin du Congo. Les sites forestiers du Groupe produisent annuellement de l'ordre de 600.000 m³ de bois et les sites industriels du Groupe transforment localement 166.000 m³ de sciages, contreplaqués et dérivés, certifiés FSC® ou disposant d'une attestation de vérification de la légalité.

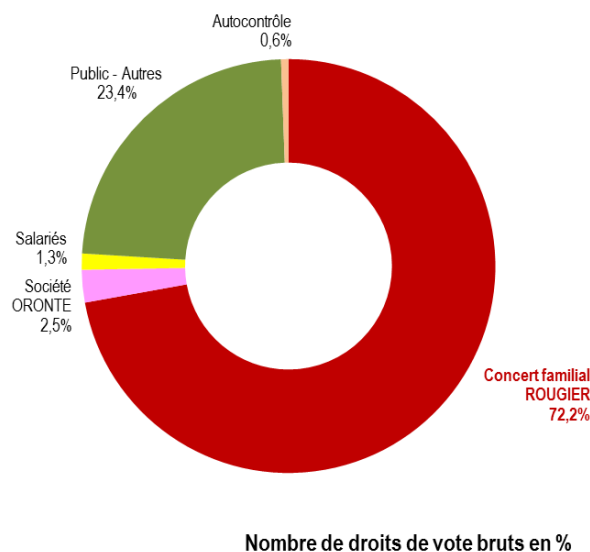
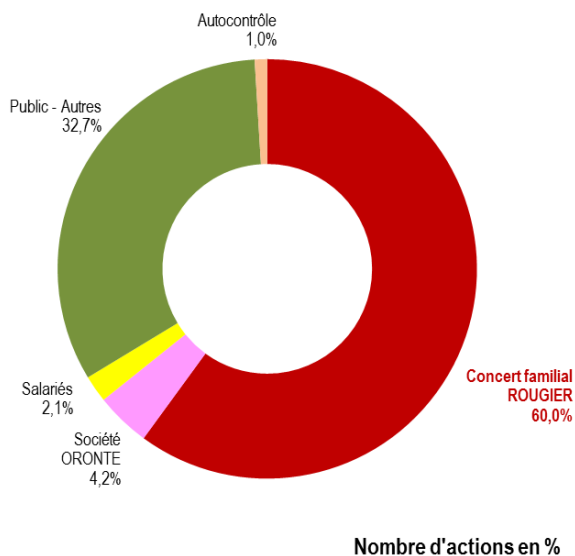
Le Groupe emploie au total environ 3.000 salariés, essentiellement en Afrique.



Organigramme simplifié du Groupe Rougier au 31 décembre 2015

1. 2. REPARTITION DU CAPITAL

L'année 2015 a été marquée par l'entrée dans le capital de Rougier S.A. de la société ORONTE par le biais d'une augmentation de capital réservée. A l'issue de cette opération, la société ORONTE détient 4,2% des actions et 2,5% des droits de vote bruts.



1. 3. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ROUGIER SA est la holding du Groupe industriel et familial ROUGIER, dont l'objet est la prise et la gestion de participations dans toutes sociétés, en France ou à l'étranger, dans le secteur du Bois.

Elle assure donc pour l'essentiel une mission d'assistance et de conseil auprès des filiales du Groupe ROUGIER, dans des domaines aussi divers que la finance, le droit, les systèmes d'information, la communication ou le développement durable, en vue de favoriser le développement de ses filiales et du Groupe, dans les trois branches d'activité suivantes :

- Exploitation de forêts naturelles, industrie de transformation du bois et commerce international ;
- Importation et distribution de bois en France;
- Développement de forêts de plantations industrielles.

Les actions de la Société ROUGIER SA ont été transférées le 29 août 2012 du marché réglementé Euronext compartiment C de NYSE-Euronext Paris, vers le système multilatéral de négociation organisé Alternext de NYSE-Euronext Paris (ALRGR).

La Société a adhéré dès 2009 au Code de gouvernance des valeurs moyennes de MIDDLENEXT, dont les recommandations sont bien adaptées à ses dimensions et spécificités.

1. 3. 1. ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE EXTERNE

La Société ROUGIER SA fonctionne sous forme de société anonyme, administrée par un Conseil d'Administration, organe collégial qui confère à la gouvernance d'entreprise tout à la fois efficacité, réactivité et équilibre des pouvoirs, au service constant de l'amélioration des performances économiques du Groupe.

La fonction de Président du Conseil d'Administration est dévolue à M. Jacques ROUGIER, élu le 18 juin 2010 et renouvelé dans ses fonctions le 17 juin 2014. Il lui a en outre été adjoint un Vice-Président du Conseil d'Administration, fonction attribuée à Monsieur Francis ROUGIER.

Dans un souci d'efficacité, mais aussi de clarté des rôles des différents organes sociaux, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ont été dissociées au sein de ROUGIER SA, dont la Direction Générale est assumée par Monsieur Eric-Bastien BALLOUHEY depuis le 24 septembre 2015.

Celui-ci est assisté dans sa mission par deux Directeurs Généraux Délégués, également désignés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 septembre 2015 : Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Monsieur Romain ROUGIER.

1. 3. 1. 1. Le Conseil d'Administration

1/ Composition du Conseil d'Administration

a. Etat des membres du Conseil d'Administration en fonctions

MEMBRES	AUTRES MANDATS
 <p>Jacques ROUGIER, Président - Administrateur</p> <p>Né le 16/12/1938 – De nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration le 17/06/2014</p> <p>Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 Membre du concert familial Rougier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou Représentant permanent au Conseil de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. - Président du Conseil d'Administration de certaines filiales - Président de SOPAR S.A.S.
 <p>Francis ROUGIER Vice-Président - Administrateur</p> <p>Né le 13/10/1947 – de nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur, de Directeur Général et de Vice-Président le 17/06/2014</p> <p>Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 Membre du concert familial Rougier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. ou Représentant permanent au Conseil de sociétés filiales contrôlées par ROUGIER S.A. - Président du Conseil d'Administration, Président et Gérant de certaines filiales - Président du Conseil d'Administration de LIGNAFRICA, LIGNAFRICA SERVICES (JV) et PFM - Administrateur du Conseil Français des Investisseurs en Afrique (CIAN), de l'ATIBT (Association Inter Technique des Bois Tropicaux) et de LCB (Le Commerce du Bois) - Directeur Général de SOPAR S.A.S.
 <p>la société SOPAR Administrateur Nomination le 24/09/2015 Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p> <p>Représentée par Laura SOUCHARD-ROUGIER Née le 08/06/1988 – De nationalité française</p>	
 <p>Véronique ROUGIER Administrateur</p> <p>Née le 07/06/1965 – De nationalité française Nomination en qualité d'administrateur le 17/06/2014 Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017</p> <p>Membre du concert familial Rougier</p>	
 <p>Gilbert-Jean AUDURIER Administrateur indépendant</p> <p>Né le 02/01/1948 – De nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur le 20/06/2013 Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'Administration de SEMAGER - Président du Conseil de Surveillance de PIERRE AVENIR SCPI - Membre du Conseil de Surveillance de PAYTOP
 <p>Hervé BOZEC Administrateur</p> <p>Né le 15/09/1942 – De nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur le 20/06/2013 Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent au Conseil d'Administration d'une société filiale contrôlée par ROUGIER S.A.
 <p>François-Régis MOTTE Administrateur indépendant</p> <p>Né le 03/04/1951 – De nationalité française Renouvellement du mandat d'administrateur le 16/06/2015 Expiration du mandat : à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de HGD PARTICIPATIONS, SCHAEFFER-DUFOUR, de SA LMON et CIE (filiale de SCHAEFFER-DUFOUR), de SIPAREX ASSOCIES, d'ID GROUP (Okaidi-Jacadi), SECOM, NORGEFI, MEDIA PARTICIPATIONS (Bruxelles), et, BANQUE TRANSATLANTIQUE (Bruxelles).

b. Le choix des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de ROUGIER SA compte sept membres. Il accueille notamment deux administrateurs indépendants, Messieurs François-Régis MOTTE et Gilbert-Jean AUDURIER, qui n'entretiennent aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative avec la Société ROUGIER SA, les membres de sa direction ou encore le Groupe auquel elle appartient, susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Quatre des membres actuels du Conseil d'Administration ressortent du cercle familial ROUGIER :

- Monsieur Jacques ROUGIER est en effet le père de Madame Véronique ROUGIER, le cousin de Monsieur Francis ROUGIER et le grand-oncle de Madame Laura SOUCHARD-ROUGIER.
- Monsieur Francis ROUGIER est l'oncle de Madame Laura SOUCHARD-ROUGIER.
- La Société SOPAR est elle-même contrôlée par le concert familial ROUGIER, et est dirigée par Messieurs Jacques et Francis ROUGIER. Elle a en outre désigné Madame Laura SOUCHARD-ROUGIER ès-qualités de représentant permanent au Conseil d'Administration ;

Il n'existe par ailleurs aucun autre lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de ROUGIER SA accueille des hommes et des femmes de compétences et d'aptitudes diversifiées. La majorité de ses membres dispose d'une solide expertise financière et comptable, ainsi que d'une bonne connaissance de la filière bois, ce qui leur permet d'apprécier avec pertinence la stratégie de la Société.

Le Conseil d'Administration comprend deux membres féminins sur un total de sept administrateurs, ce qui correspond à un pourcentage supérieur à 25 %.

Chaque nouvelle nomination ou renouvellement d'un mandat de membre du Conseil d'Administration est effectué en recherchant une représentation équilibrée entre hommes et femmes, afin de parvenir à un objectif de 40 % minimum de femmes administrateurs, lors de la première Assemblée Générale de 2017.

En complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, le Conseil d'Administration a adopté le 22 septembre 2011 un règlement intérieur précisant ses missions, sa composition, son organisation et son fonctionnement (fréquence et lieux de réunion, comités ...). Ce document rappelle en outre les devoirs des administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions, notamment sur le plan déontologique : respect de l'intérêt social, confidentialité, loyauté, indépendance et situations de conflit d'intérêts, devoir d'assiduité et de diligence, obligations liées à leurs opérations sur les titres de la Société.

c. Nomination et remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont prévues par l'article 12 des statuts.

La durée des mandats en cours des membres du Conseil d'Administration, comme ceux dont le renouvellement est proposé, est de 4 ans. Cette durée, qui s'inscrit dans les limites légales, a été fixée pour tenir compte des spécificités de la Société, et notamment de la technicité du secteur économique dans lequel s'inscrit son activité. Elle permet ainsi aux administrateurs une véritable implication dans leurs fonctions, grâce à une réelle connaissance des différents métiers de la Société, mais également un suivi de sa stratégie, qui se déploie souvent sur plus de 2 années.

2/ Fonctionnement du Conseil d'Administration

a. Organisation des travaux du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration s'est réuni chaque fois qu'il a été nécessaire, pour permettre un examen approfondi des thèmes abordés, soit sept fois.

Le Président a organisé les travaux du Conseil d'Administration et s'est assuré que leur préparation s'est bien inscrite dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires, les statuts et le règlement intérieur du Conseil.

Les convocations aux réunions du Conseil d'Administration, accompagnées de l'ordre du jour, ont été faites par correspondance avant la date de chaque réunion. Par ailleurs, entre les réunions, les membres du Conseil ont été régulièrement tenus informés des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société. Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués et ont participé à quatre réunions du Conseil d'Administration en 2015.

Le Directeur Général a notamment rendu compte auprès du Conseil une fois par trimestre de l'évolution de la situation du Groupe, au travers d'un compte-rendu d'activité présentant les principaux indicateurs de la période.

Un procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration est établi à la suite de chaque réunion de cet organe, puis est adressé à ses membres, pour approbation en début de séance suivante.

b. Les Comités mis en place par le Conseil d'Administration

La Société a mis en place dès 2004 deux comités d'études et d'analyse, destinés à améliorer l'efficacité du Conseil d'Administration, ainsi que la gouvernance d'entreprise, en matière de stratégie et de rémunérations.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté en 2011, précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces formations restreintes, dépourvues de pouvoir de décision, mais dont le rôle préparatoire et consultatif est essentiel pour le Conseil, dans le domaine de compétence reconnu à chacun.

Le Comité Stratégique

Les membres du Comité Stratégique sont : Messieurs Jacques ROUGIER, François-Régis MOTTE, Gilbert-Jean AUDURIER et Francis ROUGIER.

Le Comité des Rémunérations

Les membres du Comité des Rémunérations sont : Messieurs Jacques ROUGIER, Francis ROUGIER, François-Régis MOTTE et Gilbert-Jean AUDURIER.

1. 3. 1. 2. La Direction Générale

LE DIRECTEUR GENERAL – Monsieur Eric-Bastien BALLOUHEY

Succédant à Monsieur Francis ROUGIER dans les fonctions de Directeur Général de la Société, Monsieur Eric-Bastien BALLOUHEY a été nommé par le Conseil d'Administration le 24 septembre 2015, pour une durée indéterminée.

A cette occasion, Monsieur BALLOUHEY a été investi des pouvoirs les plus étendus en vue de l'exercice de ses fonctions, dans la limite de l'objet social, et des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales ou spécialement réservés au Conseil d'Administration.

A titre de mesure interne, le Conseil d'Administration a renouvelé, lors de sa séance de travail du 16 juin 2015, les plafonds annuels en deçà desquels la Direction Générale a toute latitude pour agir, compte tenu de la nature et du montant de ces opérations.

Ainsi, toute opération dépassant, individuellement ou en cumul, les plafonds déterminés ci-après doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Cautions, avals et garanties accordés au nom de la Société : plafond annuel autorisé fixé à 500.000 euros (hors cautions douanières) ;
- Engagements d'investissement sortant du cadre habituel des opérations de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Prises de participation : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros ;
- Cessions totales ou partielles de participations : plafond annuel autorisé fixé à 1.000.000 euros ; et
- Financement sortant du cadre courant des affaires de la Société : plafond annuel fixé à 1.000.000 euros.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 24 septembre 2015, a expressément décidé de maintenir la durée d'autorisation desdits plafonds, auxquels la nouvelle Direction Générale se trouve pleinement soumise depuis son entrée en fonctions.

LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES – Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Monsieur Romain ROUGIER

Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le Conseil d'Administration a en outre procédé, en application des dispositions de l'article 17-3 des statuts de la Société, à la nomination, également pour une durée indéterminée, de deux Directeurs Généraux Délégués, en vue d'assister le Directeur Général dans l'exercice de sa mission, savoir Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE et Monsieur Romain ROUGIER.

En application des dispositions statutaires et de l'article L. 225-56 II, al. 2 du Code de commerce, ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, qu'ils exercent dans les mêmes limites que ce dernier.

1. 3. 1. 3. Organes de contrôle externe

Etat des mandats en cours des Commissaires aux Comptes de la Société

Qualité	Dénomination	Date de renouvellement	Durée	Expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le
Commissaire aux Comptes titulaire	DELOITTE & Associés (Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited), représenté par M. Thierry BILLAC 185, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	16/06/2015	6 exercices	31/12/2020
Commissaire aux Comptes titulaire	ERNST & YOUNG et autres, représenté par M. Philippe BLANC 1, Place des Saisons - TSA 14444 92037 Paris La Défense	07/06/2011	6 exercices	31/12/2016
Commissaire aux Comptes suppléant	GROUPE Y AUDIT 53, rue des Marais CS 18421 – 79024 NIORT CEDEX	16/06/2015	6 exercices	31/12/2020
Commissaire aux Comptes suppléant	François GERIGNE 32, rue Le Pelletier 75009 PARIS	07/06/2011	6 exercices	31/12/2016

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ

2. 1. CHIFFRE D'AFFAIRES

2. 1. 1. LES MARCHÉS EN 2015

Dans une conjoncture mondiale incertaine, marquée en 2015 par le ralentissement des économies des principaux pays émergents et une forte volatilité des taux de change, le marché international des bois tropicaux a enregistré des situations contrastées selon les zones géographiques.

En Europe, dans un environnement morose, la demande s'est globalement redressée grâce à la dynamique de certains marchés nord-européens, la meilleure tenue de certains marchés sud-européens (Italie, Espagne, Portugal) et l'amorce d'une reprise en France au second semestre. Ces évolutions s'accompagnent du développement des offres labellisées, favorisées depuis 2013 par le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), visant à empêcher les flux d'entrée de bois illégaux et entraînant un renforcement des réglementations nationales.

Dans les Amériques, la demande est restée soutenue dans un contexte de croissance de l'économie et des marchés de la construction. Néanmoins, le marché s'est fortement ralenti au quatrième trimestre, notamment en Amérique du Nord, en raison d'un sur-stockage ponctuel dans la chaîne d'importation locale.

En Asie, la demande a été favorablement orientée du fait du développement des marchés intérieurs de l'immobilier, en particulier dans le Sud-Est. En Chine, la demande a été plus volatile dans un contexte de réduction de la consommation domestique et d'augmentation conjoncturelle de l'offre de bois tropicaux disponible.

En Inde, les perspectives de développement restent importantes pour les grumes en provenance d'Afrique avec les investissements gouvernementaux annoncés en faveur du logement et l'intérêt placé sur les produits forestiers lors du dernier sommet Afrique Inde. Néanmoins en 2015, le marché de la construction a été orienté à la baisse avec une pression à la baisse sur les prix des sciages et des contreplaqués.

Dans les autres pays émergents, la demande a été variable.

En Afrique subsaharienne, la demande des principaux marchés intérieurs a ralenti en relation avec l'évolution des prix des commodités avec une mention particulière pour l'Afrique du Sud entrée en récession. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les marchés, sensibles au contexte géopolitique, ont été volatiles d'un trimestre à l'autre et ont été marqués par une concurrence accrue des bois tempérés et des bois rouges en provenance d'Asie du Sud Est.

Globalement, la volatilité de la demande, combinée à l'accroissement des stocks sur les marchés, a provoqué une pression à la baisse sur les prix moyens de vente des bois tropicaux avec en outre des volumes disponibles plus importants en provenance du Brésil et une compétitivité accrue de certaines origines en raison de la faiblesse du Real (Brésil) et du Ringgit (Malaisie). Elle a été plus marquée sur certaines essences plus sensibles, comme l'Okoumé. Toutefois, dans leur ensemble, les prix sont restés fermes.

2. 1. 2. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

en K€ contributif Groupe	2015	% CA	2014	% CA	Variation (%)
Rougier Afrique International	136 567	82,9%	131 503	83,3%	+4.5%
Importation et Distribution France	27 506	16,7%	25 733	16,3%	+6.1%
Divers	652	0,4%	588	0,4%	+10.9%
CA GROUPE	164 725		157 824		+4,4%

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 s'est établi à 164,7 M€, en croissance de 4,4% par rapport à l'exercice précédent. Après un premier semestre dynamique, la croissance s'est sensiblement ralentie sur la deuxième partie de l'année, en particulier au quatrième trimestre compte tenu d'une base de comparaison particulièrement élevée.

La branche '**Rougier Afrique International**' a enregistré un chiffre d'affaires de 141,0 M€, en progression de 4,5% par rapport à 2014, qui correspond à un contributif Groupe de 136,6 M€. Les expéditions des productions du Cameroun et du Congo ont été volatiles en raison des difficultés chroniques dans les embarquements en conventionnel au Port de Douala. Au Gabon, le chiffre d'affaires annuel est stable par rapport à l'année précédente.

La branche '**Importation et distribution en France**' a enregistré un chiffre d'affaires de 27,9 M€, en progression de 6,1% par rapport à 2014, qui correspond à un contributif Groupe de 27,5 M€. Les ventes, en nette amélioration sur la fin de l'exercice, ont été portées par la diversification et l'approfondissement des offres de Rougier Sylvaco Panneaux dans un marché français en légère reprise mais demeurant très concurrentiel.

Répartition du chiffre d'affaires par produit

en K€	2015	% CA	2014	% CA	Variation (%)
Grumes	44 456	27,0%	35 688	22,6%	+24,6%
Sciages et dérivés	91 281	55,4%	95 353	60,4%	-4,3%
Panneaux et dérivés	26 750	16,2%	24 974	15,8%	+7,1%
Divers	2 238	1,4%	1 808	1,2%	+23,8%
CA GROUPE	164 725		157 824		+4,4%

Le Groupe s'adapte à la demande des marchés et au contexte macro-économique en spécialisant ses outils de transformation, en approfondissant ses gammes de produit et en renforçant ses efforts sur la labellisation de ses productions.

L'évolution du mix-produit en 2015 a été marquée, notamment au second semestre, par le ralentissement de la demande dans certains pays émergents qui a davantage impacté les ventes de produits transformés (73% du chiffre d'affaires total en produits bois en 2015).

Les **sciages et dérivés** constituent la première ligne de produit commercialisée avec 55% du chiffre d'affaires du Groupe en 2015, contre 60% en 2014. Dans un contexte de stabilité des prix de vente sur les marchés, les ventes sont en diminution de 4,3% par rapport à l'année précédente. Les problèmes structurels au Port de Douala pour les embarquements en conventionnel ont conduit en particulier à une forte volatilité des expéditions des sciages du Cameroun et du Congo. La poursuite de la stratégie de valeur ajoutée a contribué à soutenir le développement de produits de deuxième transformation (produits aboutés, lames de terrasse, tri-plis...).

Les ventes de **grumes** (27% du chiffre d'affaires consolidé 2015) sont en hausse de 24,6% par rapport à 2014. La demande a été particulièrement ferme sur certains marchés asiatiques. Au Gabon, la demande est restée stable et a principalement bénéficié aux producteurs référencés de premier plan, comme Rougier, disposant d'une offre légale en Okoumé, toutes qualités confondues, et en bois divers. Globalement, la limitation de l'exportation de bois en grumes et la restriction de l'offre orientent à la hausse les prix de vente.

Les ventes de **panneaux et dérivés** (16% du chiffre d'affaires consolidé 2015) sont en progression de 7,1 % compte tenu de l'amélioration conjoncturelle de certains marchés européens.

Répartition du chiffre d'affaires par destination géographique

en K€	2015	% CA	2014	% CA	Variation (%)
Europe	73 532	44,6%	66 952	42,4%	+9,8%
Asie	54 635	33,2%	51 596	32,7%	+5,9%
Afrique Subsaharienne	14 442	8,8%	14 823	9,4%	-2,6%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	12 732	7,7%	11 168	7,1%	+14,0%
Amériques	9 384	5,7%	13 285	8,4%	-29,4%
CA GROUPE	164 725		157 824		+4,4%

La politique active de diversification des marchés qui est conduite depuis plusieurs années, ainsi que la recherche des meilleurs critères de certification de bonne gestion forestière, ont permis à Rougier d'optimiser ses ventes selon les différentiels de croissance des marchés.

Au cours de l'exercice, les ventes en Amérique du Nord ont été affectées par des situations ponctuelles de sur-stockage dans la chaîne d'importation locale. Malgré le ralentissement du marché chinois, les ventes en Asie ont progressé grâce à la vigueur de certains pays d'Asie du Sud-Est. L'activité commerciale s'est sensiblement améliorée en Europe et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

2. 2. RESULTATS PAR BRANCHE D'ACTIVITE

2. 2. 1. ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE : EXPLOITATION DE FORÊTS NATURELLES, INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU BOIS ET COMMERCE INTERNATIONAL

(chiffres consolidé niveau branche en K€)

ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE	2015	% CA	2014 *	% CA
Chiffre d'affaires **	141 033		134 942	
EBITDA	12 118	8.6 %	16 099	11.9 %
Résultat opérationnel courant	3 574	2.5 %	8 322	6.2 %
Résultat opérationnel ***	1 723	1.2 %	7 372	5.5 %
Résultat net	(2 255)	(1.6 %)	390	0.3 %
CAF	7 166	5.1 %	8 083	6.0 %
après coût de l'endettement financier net et impôt				
** dont CA réalisé avec les autres branches	4 466		3 440	
*** dont (dotation)/reprise de provision pour dépréciation d'actifs	0		0	

* Retraité des effets des corrections d'erreurs matérielles sur exercices antérieurs

La branche 'Rougier Afrique International' enregistre un chiffre d'affaires sectoriel de 141,0 millions d'euros, en augmentation de 4,5% par rapport à 2014. Dans les trois pays d'implantation du Groupe, qui sont le Gabon, le Cameroun et le Congo, la mutation industrielle se poursuit et le taux de transformation interne directe s'est élevé à 71% de la production totale de grumes en 2015 contre 77% en 2014 ; le Groupe entendant optimiser ses possibilités de ventes en grumes sur les marchés locaux et internationaux.

Le redressement des résultats financiers qui s'était confirmé en 2014 s'est inversé en 2015 avec une lourde perte enregistrée au Gabon et un effritement des résultats au Cameroun. Au Gabon, le programme de remise à niveau des outils industriels réalisé durant l'exercice combiné au durcissement des marchés du sciage Okoumé a pesé sur les performances de production des scieries et sur les résultats de la société qui se sont fortement dégradés en dépit du redressement de la production forestière et de l'amélioration des performances de l'usine de production de contreplaqués. Au Cameroun, la réorganisation des flux logistiques rendu nécessaire par la sous capacité structurelle du port de Douala a permis de fluidifier les embarquements en containers mais a pesé sur les coûts et les résultats.

Dans ce contexte, la marge brute augmente de 3,1 millions d'euros (+3,2%) à 100,6 millions d'euros. Le taux de marge brute s'établit à 71,4% du chiffre d'affaires contre 72,3% en 2014. La variation du taux de marge brute est à mettre en relation avec l'évolution du mix produits et celle du mix essence avec une progression de la part de l'Okoumé dans les volumes de sciages vendus. Au Gabon, l'arrêt de l'abattage du Kévazingo, essence très prisée par le marché chinois avec une forte marge contributive et les perturbations qui ont régné dans le marché ont pénalisé la marge brute d'environ 1,5 million d'euros. Les activités de négoce à partir d'un sourcing africain hors groupe qui ont un effet dilutif sur le taux de marge brute demeurent à un niveau comparable à l'année précédente avec une réduction plus marquée des volumes de sciages vendus ; la priorité ayant été donnée aux productions du Groupe dans le contexte des marchés asiatiques.

L'EBITDA (résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et aux provisions), se dégrade de 4 millions d'euros sur l'exercice. Il s'établit à 12,1 millions d'euros et 8,6% du chiffre d'affaires en 2015, contre 16,1 millions d'euros et 11,9% du chiffre d'affaires en 2014. Cette dégradation résulte avant tout des efforts consentis dans l'entreprise pour remettre à niveau les scieries du Gabon (0,5 million d'euros), des surcoûts pour faire face au vieillissement du parc de matériel forêt en cours de renouvellement estimés à 1,3 million d'euros et enfin de la réorganisation des flux logistiques et des opérations de transit au Cameroun pour 0,9 million d'euros. L'EBITDA de l'exercice a également

été en outre obéré par les coûts de transition managériale supportés sur le premier semestre de l'exercice pour environ 0,8 million d'euros, les frais de personnel augmentant de 1,3 million d'euros sur l'exercice avec des effectifs plus importants.

Après prise en compte des amortissements et provisions pour (8,5) millions d'euros, le résultat opérationnel courant de 2015 est un profit de 3,6 millions d'euros contre un profit de 8,3 millions d'euros en 2014. Le résultat opérationnel à 1,7 million d'euros intègre des coûts non récurrents enregistrés au Cameroun et au Congo en liaison avec les difficultés de recouvrement des crédits de TVA de même qu'une dépréciation complémentaire de 1,5 million d'euros liée à la perte de valeur réversible constatée sur les actifs du Gabon.

Le coût de l'endettement financier net à 3,2 millions d'euros augmente de 0,1 million d'euros, soit une augmentation limitée eu égard au niveau d'endettement net moyen de l'année (avec un niveau élevé des stocks et un délai de remboursement des crédits de TVA continuant de peser significativement sur la trésorerie d'exploitation). Le résultat net de la branche qui intègre une charge d'impôt de (0,4) million d'euros dont (2,0) millions d'euros d'impôt exigibles et 1,6 million d'euros d'impôts différés, s'établit en perte (2,2) millions d'euros contre un profit de 0,4 million d'euros pour 2014, résultat modifié des effets de correction d'erreurs matérielles sur exercices antérieurs sur impôts du Congo.

Au global, dans un environnement international concurrentiel, Rougier a été pénalisé par la mise à niveau de son outil de production et les surcoûts logistiques ; son positionnement dans des marchés diversifiés permettant de bénéficier des écarts conjoncturels entre les pays.

Rougier Gabon

Au Gabon, les retards pris dans la maintenance des scieries et le renouvellement régulier du matériel de production forestière ont pesé lourdement sur l'efficacité industrielle et les résultats. En outre, l'évolution des marchés du sciage Okoumé - fermeture du marché libyen, contraction du marché sud-africain - a eu un impact direct sur la profondeur du carnet de commandes et par voie de conséquence sur la productivité des scieries en particulier celle de Franceville. Les insuffisances dans le management opérationnel de l'usine se sont ajoutées et ont eu des effets fortement négatifs sur les coûts de production. Les difficultés se sont cristallisées sur le quatrième trimestre qui a enregistré une perte importante. Enfin, la décision d'arrêt de l'abattage du Kévazingo en novembre 2015, après la mise à jour de graves dysfonctionnements dans le marché par les autorités gabonaises, a provoqué un manque à gagner temporaire important.

Le redressement de la production forestière (+ 15% par rapport à 2014) et l'amélioration des performances de l'usine de production de contreplaqués suite à son passage en deux équipes constituent des points d'appui importants pour le redressement des performances des scieries engagé en fin d'année. En outre, Rougier tire également profit de sa position de leader sur le marché local des grumes résultant de l'importance de la production et sa labellisation. Les accords conclus pour la commercialisation des bois durs avec un industriel local, doivent également permettre à Rougier de poursuivre la spécialisation de ces outils et redresser durablement la rentabilité.

La combinaison de tous ces facteurs a entraîné une forte baisse des résultats avec un EBITDA positif à 0,8 million d'euros et 1,6% du chiffre d'affaires du secteur en 2015, contre 2,2 millions d'euros et 5,2% du chiffre d'affaires en 2014. La productivité s'est dégradée avec une masse salariale en augmentation de 1,1 million d'euros (+8,7%) qui suit celle des effectifs (+8,1%). Après prise en compte des amortissements et

provisions, le résultat opérationnel courant ressort en perte de (4,0) millions d'euros ; il se compare à une perte de (2,2) millions d'euros en 2014. Le décalage rencontré dans le retournement des résultats a en outre conduit à l'enregistrement d'une dépréciation réversible complémentaire de 1,5 million d'euros sur la valeur des actifs du Gabon.

En 2016, les importants efforts consentis dans tous les domaines de l'entreprise devraient d'assurer la régularité des productions et le redressement de la productivité et ainsi concrétiser le retournement des résultats. Rougie Gabon entend ainsi renforcer sa position d'acteur majeur de la filière, en prenant appui sur le marché bien orienté du contreplaqué tout okoumé et le marché local des grumes. Le redressement demeure néanmoins sensible à l'amélioration des marchés internationaux du sciage Okoumé.

SFID (Cameroun)

Au Cameroun, l'exercice a été marqué par l'accélération des flux logistiques et de manutention au port de Douala sans amélioration notable dans les infrastructures en sous-capacité, ni les procédures de transit douanières et administratives qui se sont alourdies. L'amélioration des flux logistiques et une cadence d'embarquement soutenue pour les containers ont permis de rattraper en grande partie le retard de chiffre d'affaires accumulé en 2014. Le chiffre d'affaires a ainsi progressé de 13,5% sur l'exercice, reflétant la bonne tenue de la demande des marchés européens où l'origine Cameroun occupe la première place pour les sciages tropicaux.

Les performances industrielles se sont globalement maintenues avec des productions en augmentation, des objectifs de productivité atteints mais des rendements matière dégradés en liaison avec la qualité des grumes et la répartition du carnet de commande. Ces développements ont permis de maîtriser les productions en volume avec cependant une pression sur les prix de revient qui augmentent. En outre, des coûts complémentaires de l'ordre de 0,9 million ont été consentis sur l'exercice pour accélérer les flux logistiques et de transit avec le recours à des parcs de rupture.

Dans ce contexte, handicapée par l'évolution défavorable du prix / mix essence et avec des prix moyen de vente qui se sont infléchis sur la fin de l'année, la rentabilité opérationnelle est en diminution avec un EBITDA à 11,1% du chiffre d'affaires (16,2% en 2014) et un résultat opérationnel de 2,3 millions d'euros, contre 3,1 millions d'euros en 2014 ; exercice qui intégrait des coûts fiscaux non récurrents de l'ordre de 1 million d'euros.

En 2016, dans la continuité de sa ligne stratégique, SFID s'attache à optimiser ses productions forestières et industrielles avec une attention particulière aux sous-produits et à développer la création de valeur grâce aux importants investissements réalisés au cours des exercices précédents dans la certification et l'industrialisation.

Mokabi (Congo)

Au Congo, Mokabi a confirmé le niveau des résultats industriels atteints au cours de l'exercice précédent. Avec des productions forestières maîtrisées, la capacité de transformation de la société a fonctionné à sa capacité nominale avec un carnet de commande impacté par le ralentissement de la demande chinoise ainsi que de manière ponctuelle la demande américaine. Le prix du Sapelli qui a atteint un plus haut pour les livraisons du premier semestre 2015 a dans ce contexte enregistré des baisses sur le dernier trimestre. Le mix produit a par ailleurs été moins favorable à la marge avec une augmentation de la part vendue en « humide ».

Les moyens mis en place pour fluidifier les embarquements et le transit via le Cameroun ont permis de résorber les sur stocks qui s'étaient accumulés au cours de l'année 2014 et MOKABI a enregistré une augmentation de 5,9% de son chiffre d'affaires. Les surcoûts consentis pour accélérer les flux et la pression sur les prix de vente ont néanmoins entraîné une réduction de la rentabilité ; les agrégats de production demeurant sous contrôle.

Ces éléments sont reflétés dans l'EBITDA qui se dégrade pour atteindre 16,1% du chiffre d'affaires contre 20,9 % en 2014. Le résultat opérationnel de 2,7 millions d'euros (contre 4,1 millions d'euros en 2014) traduit la bonne résistance du modèle dans un contexte moins favorable.

En 2016, Mokabi a pour objectif de renforcer l'efficacité de ses productions et d'accroître la valeur ajoutée. Le niveau de rentabilité qui demeure élevé devrait bénéficier de la réouverture de la route à travers la RCA qui réduira de manière sensible les distances à parcourir pour les évacuations des productions vers le port de Douala.

Rougie Sangha Mbaéré (République Centrafricaine)

Rougie Sangha Mbaéré, constituée en mai 2015, s'est vue attribuée par décret, suite à un appel d'offres international, une concession forestière d'une durée de 25 ans portant sur l'exploitation et l'aménagement d'un massif forestier d'une superficie de près de 270 000 hectares composée essentiellement d'essences à forte valeur ajoutée comme le Sapelli.

Mitoyen de la concession de Mokabi (Congo) et située dans l'axe du massif forestier de l'Est Cameroun (Mbang) exploité par SFID, Rougie Sangha Mbaéré s'insère dans un programme d'intégration régionale avec de nombreuses synergies à la clé. Ces synergies seront mises en œuvre progressivement à partir de 2016 avec la réalisation du plan de développement et le démarrage effectif des activités d'exploitation forestière.

Les activités de négoce international de provenance hors groupe

Elles prennent appui sur la politique active de diversification géographique des marchés, tant dans les pays matures que dans les pays émergents. Le positionnement de Rougie Afrique International, la taille de sa force de vente et la notoriété de la marque ont favorisé depuis 2013 le développement d'une activité de négoce international de bois tropicaux africains de provenance hors Groupe. Cette activité qui s'est fortement développée en 2014 représente un chiffre d'affaires de 13,1 millions d'euros en 2015, contre 15,3 millions d'euros l'an dernier. Dans un contexte de marché moins porteur en particulier pour le sciage Okoumé, les ventes se sont reportées sur les grumes avec une diversification des origines.

2. 2. 2. IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BOIS EN FRANCE

(chiffres consolidés niveau branche en K€)

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BOIS EN France	2015	% CA	2014	% CA
Chiffre d'affaires *	27 849		26 261	
EBITDA	(441)	(1.6)%	(724)	(2,8)%
Résultat opérationnel courant	(807)	(2.9)%	(871)	(3.3)%
Résultat opérationnel	(807)	(2.9)%	(881)	(3.4)%
Résultat net	(924)	(3.3)%	(1 010)	(3.9)%
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	(731)	(2.6)%	(997)	(3.8)%
* dont CA réalisé avec les autres branches	344		528	

La branche 'Importation et distribution de bois en France' (qui comprend à partir de 2015 la contribution de la société Eco Terrasse Pro suite au démarrage de son activité) réalise en 2015 un chiffre d'affaires sectoriel de 27,8 millions d'euros, en augmentation de 6% par rapport à 2014. Dans un marché français de plus en plus concurrentiel pour les produits tropicaux et hautement volatile, Rougier Sylvaco Panneaux a poursuivi la diversification de ses sources d'approvisionnement et l'approfondissement de sa gamme de produits afin d'être présent sur les segments de marché les plus dynamiques. Elle a ainsi pu profiter du rebond du marché du contreplaqué porté par une dynamique européenne et la régularité des approvisionnements du Gabon.

L'activité reste néanmoins impactée par la contraction du marché de la construction en France qui a enregistré des signaux de reprise sans impact réel pour la Société. Cette situation affecte les marges commerciales qui se sont cependant redressées sur la seconde partie de l'année. En outre, la fusion opérationnelle de Rougier Sylvaco Panneaux a permis de mutualiser les équipes commerciales et de gagner des parts de marché. Les synergies mises en œuvre ont également contribué à la réduction des coûts de structure. Cette évolution se reflète directement dans l'EBITDA de la branche négatif de (0,4) millions d'euros contre (0,7) million d'euros pour 2014. Après prise en compte de provisions non récurrentes pour 0.3 million d'euros, le résultat opérationnel s'établit à 0,8 million d'euros, comparable à celui de l'année 2014.

Le coût de l'endettement net a profité du niveau historiquement bas des taux d'intérêt et reste maîtrisé.

Au global, la branche enregistre une perte de 0,9 million d'euros, contre une perte de 1,0 million d'euros pour 2014. Les effets de ces résultats sur les flux de trésorerie ont été limités du fait de la réduction du besoin en fonds de roulement sur la dernière partie de l'année.

En 2016, Rougier Sylvaco Panneaux fera porter ses efforts sur le développement commercial pour continuer à gagner des parts de marché notamment dans l'industrie. Elle doit également bénéficier des effets de l'accord commercial de distribution des produits Malvaux effectif sur le début de l'année 2016. Plus globalement Rougier Sylvaco Panneaux entend renforcer son poids dans le marché en prenant appui sur son positionnement unique en produits certifiés (FSC et PEFC™), qui représentent de l'ordre de 60% des volumes achetés, et sur la qualité des services apportés à partir de ses bases de Caen, Gennevilliers et Sète

2. 2. 3. DÉVELOPPEMENT DE FORÊTS DE PLANTATIONS INDUSTRIELLES

Historique de la branche :

Depuis 2012, en joint-venture avec son partenaire FRM (Forest Ressources Management), le Groupe s'est attaché à développer son approche des plantations forestières industrielles en Afrique. La branche d'activité est composée à ce jour de trois sociétés : d'une part Lignafrika et Lignafrika Services basées en France, et d'autre part PFM (Plantations Forestières de la Mvoum) implantée au Gabon. Elles sont toutes consolidées dans les comptes du groupe Rougier par mise en équivalence.

La société PFM, constituée en décembre 2011, a repris l'accord signé initialement entre Lignafrika et le Ministère des Eaux et Forêts en juillet 2011 portant sur un périmètre de 40.000 hectares dont environ 17.000 hectares de plantations existantes d'Okoumé âgées de 30 à 55 ans devant permettre de produire en année pleine 70.000 m³ de grumes d'Okoumé exploitables en bois d'œuvre. En fin d'année 2012, PFM a conclu un bail emphytéotique de 50 ans, renouvelable une fois pour 49 ans, dont la signature définitive a eu lieu en janvier 2013.

Durant le premier semestre 2013, PFM a réalisé une augmentation de capital réservée à la CDC du Gabon lui donnant accès à 15% du capital, ce qui a permis de financer une partie du programme d'investissements nécessaire au démarrage de l'exploitation.

En 2015, PFM a poursuivi la mise en valeur de la plantation existante et a lancé ses premières plantations en aménageant une pépinière, qui accueillait en fin d'année de l'ordre de 100.000 plants de teck, et en réalisant ses premières plantations après exploitation des bois d'œuvre et les essais nécessaires à l'adaptation des clones acquis. Au 31 décembre 2015, environ 75 hectares de teck clonal avaient été plantés.

Depuis 2014, les efforts ont été concentrés sur la réalisation des premières plantations de teck et la mise en valeur de la plantation d'okoumé existante avec un chiffre d'affaires qui a quasiment doublé en 2015. La situation des marchés du sciage okoumé en particulier en Afrique du Sud ont freiné la croissance du chiffre d'affaires et ont contraint la société à procéder à une exploitation sélective des pieds à abattre dans les parcelles prévues. Les prix de revient des productions en ont souffert et le nombre d'hectares disponible à la plantation est inférieur à celui initialement programmé.

Pour 2016, de nouvelles pistes de mises en valeur du périmètre sont explorées le cas échéant dans le cadre de partenariats.

Contribution de la branche aux résultats du Groupe :

(en K€)

Sociétés de la branche		Résultat à 100%	% d'intérêt Groupe	Quote-part Groupe	Résultat à 100%	% d'intérêt Groupe	Quote-part Groupe
		2015	2015	2015	2014	2014	2014
LIGNAFRICA SERVICES	France	(116)	50%	(58)	(114)	50%	(57)
LIGNAFRICA	France	(25)	50%	(12)	(30)	50%	(15)
PFM *	Gabon	(564)	42,5%	(240)	(708)	42,5%	(301)
Total quote-part de résultat des mises en équivalence **				(310)			(373)

* La société PFM (Plantations Forestières de la Mvoum) est détenue à hauteur de 85% par Lignafrika, soit un taux d'intérêt du Groupe de 42,5%

** Avant reclassement de présentation dans les comptes consolidés du Groupe consistant à ramener à zéro la part devenue négative au 31 décembre 2015 du poste 'Titres mis en équivalence' en enregistrant en contrepartie une provision sur les avances de trésorerie consenties par Rougier SA. Après ce reclassement, le total affiché sur la période dans les comptes consolidés du Groupe est ramené de (310) à (157) milliers d'euros.

Résumé de l'activité de PFM :

(en K€)

PFM (Plantations Forestières de la Mvoum)	2015	Quote-part Groupe	2014	Quote-part Groupe
Chiffre d'affaires réalisé	1 331		686	
Résultat net	(564)	(240)	(708)	(301)
Volume de bois d'œuvre commercialisé	17 130		9 854	
Nombre d'hectares plantés	60,86		14,91	
Investissements nets réalisés sur la période	886		912	
Total des immobilisations brutes à la clôture *	4 740		3 854	
dont nouvelles plantations créées	709		123	

* Hors frais d'établissement non immobilisés en consolidation

2. 3. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

2. 3. 1. COMPTE DE RÉSULTAT

En K€	2015	% CA	2014 *	% CA
Chiffre d'affaires	164 725		157 824	
EBITDA (1)	12 145	7.4	15 108	9.6
Résultat opérationnel courant	2 871	1.7	6 994	4.4
Résultat opérationnel	1 020	0.6	6 050	3.8
Résultat net	(3 333)	(2.0)	(1 248)	(0.8)
dont Part du Groupe	(2 492)	(1.5)	(1 341)	(0.8)
Capacité d'autofinancement (2)	6 807	4.1	7 025	4.5

(1) L'excédent brut d'exploitation ou EBITDA correspond au résultat opérationnel courant hors amortissements et provisions

(2) CAF après coût de l'endettement financier net et impôt

* Retraité des effets des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

Dans une conjoncture mondiale contrastée, le Groupe Rougier enregistre en 2015 une croissance solide de son chiffre d'affaires dans des marchés diversifiés. Néanmoins, une concurrence accrue et un mix-produit-essence moins favorable pèsent sur les marges, qui sont par ailleurs obérées par des surcoûts opérationnels liés à une moindre efficacité logistique et industrielle.

Au Gabon, malgré le redressement des productions forestières et de contreplaqués, la productivité insuffisante dans les scieries et le dérapage des charges opérationnelles dans un contexte de réorganisation industrielle et managériale impactent sensiblement les résultats de l'exercice qui s'inscrivent en pertes.

Au Cameroun et au Congo, les résultats sont positifs tout en intégrant des surcoûts logistiques importants pour palier à la sous-capacité chronique du port de Douala (Cameroun).

Dans ce contexte, Rougier enregistre une hausse de sa marge brute en valeur absolue de 3,2 millions d'euros. Cette évolution traduit i) la bonne résistance des prix moyens de vente dans un environnement plus concurrentiel, ii) l'évolution du mix essences et produits moins favorable avec une part plus importante des ventes de sciages Okoumé et Ayous, et iii) l'évolution des parités de change. La marge brute représente 64,0% du chiffre d'affaires, en légère baisse par rapport à l'exercice 2014 à 64,8%. Pour la branche Importation et Distribution en France, les marges commerciales en diminution sur la première partie de l'année amorcent un redressement sur la seconde partie de l'année dans un marché plus porteur pour les contreplaqués.

Les charges externes, à (54,6) millions d'euros et 33,1% du chiffre d'affaires, augmentent de (4,7) millions d'euros par rapport à 2014, soit de 9,5% en raison de l'évolution du mix produits et des surcoûts logistiques. Les coûts de transport qui intègrent la logistique interne dans les pays et le fret maritime sont en nette augmentation en valeur absolue à 32,8 millions d'euros et 19,9% du chiffre d'affaires contre 19,2% en 2014 en dépit des coûts de fret maritime historiquement bas. Les programmes de mise à niveau des usines ainsi que vieillissement du parc de matériel de roulage forêt ont généré des coûts de maintenance et de sous-traitance transport élevés. Le Groupe a également dû supporter des surcoûts logistiques pour palier à la sous-capacité chronique du port de Douala (Cameroun).

En conséquence, la création de valeur ajoutée se détériore pour s'établir à 50,9 millions d'euros et 30,9% du chiffre d'affaires contre 33,3% en 2014, soit une diminution de 1,6 millions d'euros. Le taux de transformation directe du Groupe s'est établi sur la période à 71,2% de la production forestière contre 77% en 2014.

La masse salariale à (30,0) millions d'euros augmente de 1,3 million par rapport à 2014. Elle représente 18,2% du chiffre d'affaires stable par

rapport à 2014. Les effectifs atteignent 3.030 personnes au 31 décembre 2015, en augmentation de 3.5% par rapport à fin 2014, principalement des postes agents de maîtrise et techniciens en Afrique. L'augmentation correspond en premier lieu aux coûts des départs enregistrés au Gabon au Cameroun et en France pour un coût estimé de 1,1 million d'euros, notamment dans le cadre de la transition managériale des principales filiales. L'augmentation est plus marquée au Gabon où les effectifs ont progressé de 8,4% malgré le plan de départ volontaire mis en œuvre à l'usine d'Owendo, traduisant le niveau de productivité insuffisant dans les scieries notamment.

Les impôts et taxes, qui sont constitués, d'une part des charges liées à la détention et à l'exploitation des forêts en Afrique, et d'autre part des droits de sortie des productions, progressent de (0,7) million d'euros, sans modification dans les fiscalités directes des pays producteurs ; cette évolution est à mettre en relation avec la progression du chiffre d'affaires et du mix produit d'une part et l'augmentation des coûts de transit au Cameroun d'autre part.

Ces tendances se traduisent par une dégradation de la rentabilité opérationnelle. L'EBITDA, à 12,1 millions d'euros diminue de 3,0 millions d'euros, pour représenter 7,4% du chiffre d'affaires contre 9,6% en 2014. Cette dégradation, plus marquée sur le second semestre, tient en premier lieu au dérapage des charges opérationnelles au Gabon et dans une moindre mesure aux effets de l'environnement concurrentiel sur la marge brute.

Après prise en compte des amortissements et provisions pour (9,3) millions d'euros, en augmentation de 1,1 millions, le résultat opérationnel courant est positif à 2,9 millions d'euros et 1,7% du chiffre d'affaires, contre un profit de 7,0 millions d'euros en 2014. Le résultat opérationnel, intègre des coûts fiscaux non opérationnels tel que mentionnés au-dessus pour 0,4 million d'euros contre 1 million d'euros en 2014, est dégradé en raison de la constatation d'une dépréciation réversible complémentaire sur les actifs du Gabon pour 1,5 million d'euros. Il s'établit en profit à 1,0 million d'euros, contre 6,0 millions d'euros en 2014. Le taux de marge opérationnelle ressort sur l'année à 0,6% du chiffre d'affaires, à comparer à 3,8% en 2014.

Le coût de l'endettement financier net du Groupe s'établit à (3,1) millions d'euros, soit une augmentation de 0,2 million d'euros par rapport à 2014. Il représente 1,3% du chiffre d'affaires consolidé, contre 1,9% en 2014. Le coût moyen de la dette brute, à un niveau de 5,2% (5,3% en 2014), reste assez élevé et évolue sous l'effet de l'évolution des taux en Europe d'une part et de la répartition de l'endettement entre l'Euro (43% en 2015 identique à 2014) et le FCFA.

Le Groupe enregistre une charge d'impôt de (0,5) million d'euros, contre une charge d'impôt de (3,5) millions d'euros en 2014, montant retraité des effets de corrections d'erreurs sur l'IS Congo pour 0,7 million d'euros. Cette charge est constituée des IS exigibles à 2,2 millions d'euros en augmentation de 0,6 million d'euros par rapport à 2014 minorés des impôts différés actifs reconnus sur l'exercice majoritairement sur des différences temporaires pour 1,7 million d'euros. L'augmentation de l'impôt exigible reflète principalement le doublement de l'impôt minimum à partir de 2015 au Cameroun. En 2015, l'impôt exigible du Cameroun s'établit à 1,2 million d'euros soit 57% de l'impôt exigible du groupe. Le niveau d'impôt traduit également la non prise en compte des pertes réalisées au Gabon et par Rougier Sylvaco Panneaux. En 2014, la charge d'impôt corrigée des effets des erreurs sur exercices antérieurs Congo était constituée pour près de 2,0 million d'euros par des impôts différés suite au reversement en résultat des économies d'impôts futurs sur le Congo principalement. La correction d'erreur est sans effet cash pour l'année 2015 ou les années suivantes. Au global, la charge d'impôt de l'exercice reflète la disparité des résultats entre les sociétés et la hausse sensible de la taxation au Cameroun.

Le résultat net consolidé de l'année 2015 s'établit en perte de (3,3) millions d'euros, contre une perte, corrigée des erreurs antérieures sur impôt, de (1,2) million d'euros. Ce résultat tient également compte de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, provenant de Lignafrica (joint-venture spécialisée dans le développement de forêts de plantations industrielles en Afrique).

2. 3. 2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Les fonds propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 57,7 millions d'euros, contre 59,4 millions d'euros au 31 décembre 2014, après corrections des erreurs cumulés sur exercices antérieurs soit (0,7) million d'euros sur 2014 et (0,4) million d'euros sur 2013. Ils représentent 37,2% du total du bilan contre 36,9% au 31 décembre 2014, après correction des erreurs. Les fonds propres diminuent par rapport à l'exercice précédent de 1,7 million d'euros et la variation correspond : i) au résultat global de l'exercice à (3,2) millions d'euros et ii) à l'augmentation de capital réservée de 1,5 million réalisée en novembre 2015.

La structure financière du Groupe est marquée par une réduction de l'endettement net sous l'effet de la diminution du BFR et un allongement de sa maturité. En clôture, l'endettement financier net diminue de 2,9 millions d'euros pour s'établir à 57,1 millions d'euros, représentant 99% des fonds propres totaux au 31 décembre 2015, contre 101,1 % au 31 décembre 2014 après prise en compte des effets des correction d'erreurs. Cette correction entraîne un bris rétrospectif des covenants sur dette à terme Rougier SA sans incidence sur la présentation de la situation des financements au 31 décembre 2014 ; les dettes concernées étant échues à moins d'un an et remboursées depuis lors. La répartition de l'endettement brut, 56% à court terme, contre 67% au 31 décembre 2013, reflète la nature des besoins du groupe et l'amélioration de la génération de la trésorerie sur la seconde partie de l'année. La maturité de la dette financière à terme s'est améliorée avec la mise en place d'un emprunt à moyen terme sur Rougier SA pour 8 millions d'euros et les mises en place d'emprunt à moyen terme en Afrique pour 9 millions d'euros avec des échéances à moins d'un an s'élevant à 7,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. 74% de la dette à terme est échue à plus d'1 an, soit postérieurement à 2016, contre 56% l'an dernier. La répartition de la dette financière par type de taux reflète sa répartition par devise avec une augmentation en valeur absolue de la part de l'endettement contracté en Francs CFA de 1,6 millions d'euros (stable à 57% du total de la dette brute) ; la part à taux fixe de la dette financière brute passe de 62% au 31 décembre 2014 à 73% au 31 décembre 2015, soit une part à taux variable représentant 27% de l'endettement brut.

Flux financiers résumés

Chiffres en K€	2015	2014 *
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 808	7 025
Variation du BFR lié à l'activité	7 918	(11 119)
Flux de trésorerie générés par l'activité	16 642	1 467
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement **	(12 073)	(8 285)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	8 248	(4 565)
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	12 823	(11 383)
** dont Investissements opérationnels décaissés	(11 275)	(7 526)

* Retraité des effets des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

En part du Groupe, le résultat net est en perte de (2,5) millions d'euros, contre une perte de (1,3) million d'euro en 2014, après correction d'erreurs antérieures pour (0,4) million d'euros.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts s'établit à 5,1 millions d'euros contre 7,0 millions d'euros pour 2014 après correction d'erreur. Elle représente 3,1% du chiffre d'affaires et traduit avant tout la faiblesse de la rentabilité opérationnelle ainsi que le poids des impôts dans le résultat de l'exercice.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est positif de 16,6 millions d'euros contre 1,5 million d'euros pour l'exercice 2014. La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts, soit 10,5 millions d'euros diminue de 3 millions d'euros par rapport à 2014. Elle s'est vue bonifiée par la réduction importante des besoins en fonds de roulement de 7,9 millions d'euros, principalement sur Rougier Afrique International. Pour Rougier Sylvaco Panneaux, le BFR constaté en fin d'année diminue de 0,5 million d'euros et se maintient à un niveau élevé influencé par la rotation de certaines références en stocks. Pour Rougier Afrique International, le BFR diminue de 8,7 millions d'euros avec d'une part la diminution des stocks de 4,1 millions d'euros grâce à l'accélération des flux logistiques et d'autre part la réduction des créances clients en liaison avec le niveau du chiffre d'affaires du quatrième trimestre et la réduction des délais « order to cash ». Il demeure influencé par la persistance des retards rencontrés dans les remboursements des crédits de TVA en Afrique bien qu'en diminution de 2,1 millions d'euros par rapport au pic atteint à la fin de l'année 2014, crédits auxquels s'ajoute la créance totale sur les crédits liés aux APE au Gabon pour 2,3 millions d'euros en augmentation de 0,2 million d'euros par rapport à 2014 de même que l'avance de taxe de superficie de 3 ans faite en RCA en 2015 à la suite de l'attribution de la concession forestière pour près d'1 million d'euros. Au global, la créance nette sur les quatre Etats des pays d'implantation du Groupe en Afrique s'élève à 14,2 millions d'euros dont 2,3 millions encaissés à ce jour sur 2016. Le besoin en fonds de roulement est ramené en fin d'exercice 2015, à 120 jours de chiffre d'affaires rapportés à l'activité de l'ensemble de l'année, contre 145 jours de chiffre d'affaires en fin d'exercice 2014. Il s'établit à 115 jours rapportés à l'activité du quatrième trimestre, contre 114 jours à fin 2014 rapportés à l'activité du quatrième trimestre, stabilité due au poids du BFR hors exploitation intégrant l'avance de 3 ans de taxe de superficie effectuée en RCA. Le BFR d'exploitation diminue de 3 jours rapportés à l'activité du quatrième trimestre

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement correspond à un décaissement de 12,1 millions d'euros, dont 11,3 millions au titre des investissements opérationnels directs et 0,9 million au titre du financement du développement des plantations. Les investissements réalisés hors financiers (principalement amélioration des capacités de roulage et de manutention) s'élèvent à 11,1 millions d'euros en 2015, contre 8,6 millions d'euros en 2014 (hors impact des décalages de décaissement). Ils concernent notamment :

- Un effort de renouvellement du matériel forestier (roulage et levage) et les travaux d'infrastructures forestières pour 3,5 millions d'euros ;
- la poursuite des plans de modernisation dans les principales unités de sciages : Mevang (Gabon) pour 1,5 million d'euros et Djoum (Cameroun), visant à en améliorer l'efficacité ; plans complétés par des efforts spécifiques pour le renouvellement des engins de manutention ;
- la création et les premières études de Rougier Sangha Mbaéré en RCA ;
- l'amélioration des systèmes d'information du groupe, infrastructures et outils de pilotage.

Le cash-flow libre opérationnel qui mesure l'excédent ou l'utilisation de trésorerie généré par l'activité sous déduction des flux nets liés aux investissements de la période est positif de 3,8 millions d'euros, alors qu'il était négatif de 6,1 millions d'euros pour l'année 2014.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement est positif de 8,2 millions d'euros. Le Groupe a notamment mis en place de nouveaux emprunts pour 17,1 millions d'euros et a remboursé conformément aux échéanciers 7,1 millions d'euros. Le flux relatif au coût de la dette est globalement stable à 3,2 millions d'euros. A ces flux s'ajoute l'augmentation de capital réservée de ROUGIER SA réalisée en novembre 2015 pour 1,5 million d'euros. En outre, les flux financiers bénéficient des effets du refinancement de la dette à moyen terme de ROUGIER SA pour 8 millions d'euros dont un effet net en trésorerie de 2,3 millions d'euros.

La variation positive de la trésorerie nette en 2015 s'établit à 12,8 millions d'euros, contre une variation négative de 11,4 millions d'euros en 2014.

La trésorerie nette (y compris les équivalents de trésorerie incluant des placements à terme) est négative de 29,0 millions d'euros au 31 décembre 2015, s'améliorant de 12,8 millions d'euros sur l'exercice.

Trésorerie nette

Le besoin global en fonds de roulement, fondé sur l'analyse mécanique du bilan, s'établit à 54,0 millions d'euros, en diminution de 8,8 millions d'euros par rapport à l'année précédente, et résulte d'une diminution du BFR d'exploitation de 8,7 millions d'euros, le BFR hors exploitation étant stable à 10,7 millions d'euros. Cette situation reflète une légère amélioration de la situation des crédits de TVA en Afrique principalement sur le Congo. Des remboursements ont été obtenus en début d'exercice 2015 au Cameroun et au Congo. La situation s'est de nouveau dégradée sur le second semestre avec des procédures alourdies pour la validation des crédits. Aucun remboursement n'est intervenu au Gabon au titre de la créance dite « APE » qui a fait l'objet d'un protocole avec l'Etat. Le BFR d'exploitation diminue de 8,8 millions en liaison avec le niveau des stocks dans les deux secteurs d'activité pour 4,4 millions d'euros et la variation de chiffre d'affaires du quatrième trimestre de l'exercice par rapport à la période comparable de 2014 qui génère mécaniquement une diminution des créances clients nettes des avances reçues de 4,8 millions d'euros. Le délai d'encaissement moyen à 40 jours rapporté au chiffre d'affaires du dernier trimestre de l'année diminue de 3 jours. Le BFR représente désormais 120 jours de chiffre d'affaires lissés sur l'année et 115 jours rapportés au chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre.

Besoin en fonds de roulement / Fonds de roulement / Trésorerie nette

(en millions d'euros)



Information concernant les restrictions à l'utilisation des capitaux pouvant influencer de manière directe ou indirecte les opérations du groupe. Liquidité et source de financement.

Le Groupe a engagé des discussions avec ses banques tant en France qu'en Afrique pour allonger la maturité de la dette et dégager de nouveaux moyens pour financer son programme d'investissements en privilégiant la mise en place d'emprunts à moyen terme et conservant ses lignes à court terme. Les dossiers sont en cours d'examen et devraient se réaliser au cours du premier semestre.

S'agissant du développement de la RCA, le Groupe négocie avec PROPARGO la mise en place d'un emprunt à moyen terme spécifique d'une durée de 10 ans. Une LOI a été signée le 12 janvier 2016 portant sur un montant global de 15 millions d'euros intégrant les projets de développement complémentaires du groupe en Afrique.

Les emprunts à moyen terme mis en place en France au cours du quatrième trimestre 2015 pour 8 millions d'euros comportent deux covenants comme suit :

- respect d'un taux de gearing qui doit être au plus de 100% des fonds propres au 31/12/2015
- respect d'un ratio de DSCR à 1.18 au 31/12/2015.

Ces deux ratios sont respectés au 31/12/2015.

2. 3. 3. ETAT DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice 2015, Rougier Afrique International a créé une nouvelle filiale à 100%, en République Centrafricaine.

Cette nouvelle entité, dénommée Rougier Sangha Mbaéré, constituée sous forme de Société Anonyme unipersonnelle, avec un capital de 50 000 000 de francs CFA, et dont le siège social est sis rue du Docteur Noël Ballay BP 3345 BANGUI, a pour principal objet la réalisation de toutes opérations sylvicoles, commerciales ou industrielles et toutes prestations de services relatives au reboisement, à la mise en valeur, à l'acquisition, la vente, l'exploitation le traitement, la transformation et le transport des produits ou sous-produits de la forêt.

Rougier Sangha Mbaéré s'est vue attribuer par Décret présidentiel en date du 24 août 2015 un Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA) dans la Préfecture de la Sangha-Mbaéré, d'une superficie totale de 269 417 hectares.

Une Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation a été régularisée le 19 janvier 2016 avec le Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, en vue du démarrage de l'exploitation de cette concession forestière.

2. 4. COMPTES SOCIAUX

Le résultat net négatif de 794 milliers d'euros provient principalement des provisions financières, et plus particulièrement des provisions sur titres de

participation des filiales qui ont eu un impact net négatif de 798 milliers d'euros.

2. 4. 1. COMPTE DE RÉSULTAT

(En K€)	2015	2014
Résultat d'exploitation	(129)	(520)
Résultat financier	(687)	(1 050)
Résultat courant	(816)	(1 570)
Résultat exceptionnel	22	195
Impôts	-	-
Résultat net	(794)	(1 375)

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 5.301 milliers d'euros en 2015, en augmentation 966 milliers d'euros par rapport à l'an dernier. Le contrat d'infogérance mis en place au sein du groupe à partir du 1^{er} janvier 2015 a généré un revenu de 390 milliers d'euros et les prestations facturées aux sociétés du groupe sont en augmentation de 289 milliers d'euros suite à une refonte. Le contrat de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier par les filiales a de plus généré davantage de redevances cette année : 1.340 milliers d'euros, contre 805 milliers d'euros l'an dernier.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 5.431 milliers d'euros en 2015, en augmentation de 576 milliers d'euros soit +11,8% par rapport à l'an dernier. L'analyse par postes fait apparaître une augmentation des charges de personnel de 145 milliers d'euros en raison de coûts ponctuels liés à des départs, de repositionnements internes au sein du Groupe Rougier en cours d'année, et à moindre degré de l'internalisation en fin d'année de fonctions informatiques. Le second facteur expliquant cette augmentation est un recours plus important aux services extérieurs, en hausse globalement de 234 milliers d'euros, en particulier avec la mise en exploitation du contrat d'infogérance et d'une manière générale les coûts engagés pour améliorer les systèmes d'information du groupe. Enfin, une provision pour risques et charges de 70 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice.

Le **résultat d'exploitation** est négatif de 129 milliers d'euros en 2015, contre un résultat également négatif de 520 milliers d'euros en 2014.

Hors impact des reprises de provisions, les **produits financiers** s'établissent à 245 milliers d'euros, en diminution de 87 milliers d'euros. Les revenus des créances sur participations diminuent de 47 milliers

d'euros et, la Société n'a pas encaissé de produits des placements contre 45 milliers d'euros en 2014 ; ces évolutions sont directement rattachés à la hausse du niveau moyen des avances en comptes-courants consenties aux filiales dans le cadre du soutien financier apporté par la holding du Groupe Rougier et à la baisse corrélative du cash disponible pour les placements. Aucun dividende n'a été versé par les filiales en 2015 au titre de l'exercice 2014, comme l'année précédente.

Hors impact des provisions, les **charges financières** s'élèvent à 134 milliers d'euros en 2015, contre 177 milliers d'euros en 2014, soit une diminution de 43 milliers d'euros. Elles sont constituées des intérêts sur emprunts bancaires et sur crédits de trésorerie.

L'impact des **provisions figurant en financier** pour 798 milliers d'euros comprend :

- une dotation complémentaire de 724 milliers d'euros relative aux titres ROUGIER SYLVACO PANNEAUX fonction de l'évolution des capitaux propres consolidés de la filiale ;
- une dotation complémentaire de 30 milliers d'euros sur les titres LIGNAFRICA SERVICES, complétée d'une provision sur les avances de trésorerie consenties pour 27 milliers d'euros ;
- une dotation à la provision sur actions propres de 15 milliers d'euros suite à l'évolution du cours de bourse de l'action Rougier.

Globalement, le **résultat financier** est négatif de 687 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 1.050 milliers d'euros l'année dernière qui avait été plus impactée par les provisions. En conséquence, le **résultat courant** est en perte de 816 milliers d'euros, contre une perte de 1.570 milliers d'euros l'an dernier.

Après prise en compte d'un **résultat exceptionnel** positif de 21 milliers d'euros contre un résultat positif de 195 milliers d'euros en 2014, dont en 2014 : 34 milliers d'euros au titre des impacts de la fusion de ROUGIER SYLVACO et ROUGIER PANNEAUX et 123 milliers d'euros provenant de la cession interne au sein du Groupe Rougier de créances sur la société gabonaise GEPBS (également filiale du Groupe), le **résultat net** en 2015 est une perte de 794 milliers d'euros, contre une perte de 1.375 milliers d'euros l'an dernier.

2. 4. 2. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Résultat de l'exercice	(794.521) €
Report à Nouveau antérieur	(234.967) €
Total à affecter	(1.029.488) €
<u>Proposition d'affectation :</u>	
Report à Nouveau après affectation	(1.029.488) €

Conformément aux dispositions légales, il est précisé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividende total versé	Dividende versé par action	Taux de réfaction applicable (art. 158 3-2° CGI)
Exercice 2012	0	0	N/A
Exercice 2013	0	0	N/A
Exercice 2014	0	0	N/A

2. 4. 3. DÉLAIS DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS ET CLIENTS

Au 31 décembre 2015, le solde des dettes fournisseurs de Rougier SA est de 485 milliers d'euros, dont 188 milliers d'euros à régler à moins de 30 jours, correspondant au délai de règlement le plus usuel, et 297 milliers d'euros de factures échues.

Les créances résultant de la facturation à des clients tiers hors Groupe sont encaissées au comptant.

2. 4. 4. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé incluent diverses charges non déductibles du résultat fiscal pour notamment 30.268 euros au titre de l'article 39-4 du CGI. Elles incluent également 13.740 euros de taxes sur les voitures particulières.

2. 5. INFORMATIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Dans le cadre d'une démarche de progrès continu, Rougier affirme son engagement pour le développement responsable en privilégiant trois principes fondamentaux : la gouvernance et son impact économique, la responsabilité sociale et citoyenne et la responsabilité environnementale.

Le développement responsable est au cœur de l'action de Rougier. Le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une politique volontariste visant à rendre pérenne ses activités :

- d'exploitation forestière en optant pour une gestion responsable des concessions forestières qui lui sont concédées ;

- de transformation en investissant dans des unités industrielles afin d'augmenter le taux de transformation locale et la valorisation de la ressource forestière ;
- de commercialisation en apportant aux clients le maximum de garanties environnementales et de traçabilité.

Cette politique se traduit par une démarche active de certification de bonne gestion forestière, et se concrétise par l'obtention de certificats émis par des tierces parties indépendantes, et permettant à Rougier d'attester la conformité de ses produits, services, ou procédures aux standards internationaux les plus exigeants.

2. 5. 1. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

2. 5. 1. 1. Rougier Afrique International : exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international

Acteur majeur de la filière des bois tropicaux africains avec plus de 2 millions d'hectares de concessions forestières répartis sur le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo et le Gabon, Rougier Afrique International et ses filiales ROUGIER GABON, SFID, ROUGIER SANGHA MBAERE et MOKABI gèrent de manière responsable une ressource indispensable à l'équilibre de notre planète.

En tant qu'acteur intégré, Rougier Afrique International maîtrise la totalité de la chaîne de production du bois depuis les concessions forestières jusqu'aux clients, importateurs ou industriels. Ses concessions forestières sont réparties dans quatre pays d'Afrique Centrale :

- Au Gabon :
 - CFAD du Haut-Abanga et de l'Ogooué-Ivindo : 571 000 ha pour le compte de la société Rougier Gabon ;
 - CFAD de Léké (117 000 ha) et CFAD de Moyabi (189 000 ha), soit 306 000 ha pour le compte de CIFHO, société du Groupe, avec laquelle un contrat d'association long terme est passé ;
 - GIE OKANO : 56 000 ha, constitué avec un partenaire gabonais.
- Au Cameroun :
 - UFA 10-054, UFA 10-038, UFA 10-056 : 286 000 ha pour le compte des sociétés du Groupe, SFID et CAMBOIS ;
 - UFA 09-003, UFA 09-004a, UFA 09-005 a et b composant le massif de Djoum-Mintom : 183 000 ha pour le compte de LOREMA ;
 - UFA 09-007 et UFA 09-008 pour le compte de SOCIB sur une superficie totale d'environ 82 000 ha ;
- Au Congo :
 - UFA Mokabi-Dzanga : 586 000 ha pour le compte de MOKABI SA, société du Groupe.

- En République Centrafricaine :
 - Concession ROUGIER SANGHA MBAERE sur 270 000 ha. Cette concession a été nouvellement acquise en juillet 2015 après un processus d'appel d'offre. Elle permet de renforcer la présence de Rougier dans le bassin du Congo.

Conscient du rôle qui est le sien, le Groupe a pour ambition de transmettre aux générations futures un capital écologique préservé. Les actions concrètes mises en œuvre dans les concessions forestières et sur les sites industriels matérialisent les engagements de Rougier : garantir le devenir de la ressource, maîtriser les risques environnementaux et créer de la valeur environnementale à travers la certification de bonne gestion forestière.

Avec la certification FSC obtenue par Rougier Gabon sur 688 000 ha de concessions forestières, l'année 2008 avait constitué un point de départ décisif dans la reconnaissance des efforts techniques, financiers et humains entrepris depuis plus de 10 ans par Rougier en matière de bonne gestion forestière.

Entre 2008 et 2015, Rougier a amplifié cet effort et maintenu le cap de la gestion responsable de ses concessions forestières en Afrique Centrale. A fin 2015, de nouveaux caps ont été encore franchis avec l'obtention du certificat de légalité VLC (Verification of Legal Compliance) en 2015 pour le massif du Congo par Rainforest Alliance. Ce sésame est indispensable pour commercialiser aujourd'hui sur les marchés européens et américains.

Démarche de certification à fin 2015 :

Pays	Liste des concessions forestières	Surfaces gérées par Rougier (en ha)	Gestion forestière et certifications obtenues
CAMEROUN	09-007 et 09-008	81 628	FSC Controlled Wood
	10-038	145 246	FSC
	10-054	67 257	FSC
	10-056	73 399	FSC
	Djoum-Mintom	183 349	FSC Controlled Wood
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Concession ROUGIER SANGHA MBAERE	269 417	Convention provisoire, en cours d'aménagement
CONGO	Mokabi-Dzanga	586 330	VLC (Verification of Legal Compliance)
GABON	CFAD du Haut-Abanga	288 626	FSC
	CFAD de l'Ogooué-Ivindo	282 030	FSC
	CFAD de Léké	117 606	FSC
	CFAD de Moyabi	188 989	FSC
	GIE OKANO	56 491	Convention provisoire, en cours d'aménagement
TOTAL		2 340 368	

Surfaces forestières auditées par une tierce partie à fin 2015 : 2 014 460 ha.

Surfaces forestières certifiées FSC à fin 2015 : 1 163 153 ha

100% des concessions concédées à Rougier sont exploitées dans le cadre d'un plan d'aménagement déposé et agréé ou dans le cadre d'une convention provisoire si le plan d'aménagement est en cours de rédaction.

La mise sous aménagement des forêts concédées constitue le fondement de la gestion responsable. Au-delà du respect rigoureux des lois et codes forestiers, elle permet d'établir un cadre technique précisant les modes opératoires de l'entreprise sur le terrain pour élaborer le plan d'aménagement d'une concession forestière.

Lors de l'attribution d'une concession forestière, la concessionnaire dispose de 3 ans pour rédiger son plan d'aménagement. Durant ces 3 ans, il est autorisé à exploiter la concession via une convention dite convention provisoire.

Dans chaque pays, une équipe dédiée définit les procédures de bonne gestion forestière et met en œuvre les plans d'aménagement, un processus long et complexe fondé sur une démarche scientifique rigoureuse et sur une concertation large et permanente. Le plan d'aménagement est un véritable outil de planification de l'activité d'exploitation forestière sur une période de « rotation » des zones exploitées en moyenne de 25 ans. Tout en garantissant le bien-être et le développement social des populations, sa mise en œuvre a pour objectif que les prélèvements forestiers effectués n'affectent pas la capacité de régénération de la forêt. Dans cette perspective, Rougier prélève en

moyenne par hectare un à deux arbres tous les 25 ans (selon les législations en vigueur). Mis en œuvre sur le terrain avec des documents de gestion quinquennaux et annuels, le plan permet de préparer les programmes pluriannuels d'activité ainsi que la promotion des nouvelles essences. Il donne toutes les règles devant permettre une exploitation responsable de la ressource forestière.

Sur l'ensemble des sites, un système de management intégrant la qualité, la sécurité, la santé, la sûreté et l'hygiène est mis en place. L'approche est fondée sur une démarche de progrès et d'amélioration continue. Elle permet d'atteindre progressivement les niveaux demandés par les référentiels de bonne gestion forestière.

Les concessions forestières accordées à Rougier s'inscrivent dans la durée ; celle-ci étant fonction de la réglementation de chaque pays et de l'appréciation de la capacité de la forêt à se régénérer. Les premières rotations couvrent des périodes s'étalant entre 2000 et 2038. A l'issue de ces premières périodes de rotation, les concessions sont renouvelables. La durée du renouvellement sera déterminée au cas par cas en fonction des réglementations en vigueur et de la structure de la forêt (nature, densité et maturité des peuplements forestiers).

Le tableau ci-dessous présente l'avancement du processus d'aménagement dans les différentes concessions du Bassin du Congo. Les surfaces du GIE OKANO au Gabon et de ROUGIER SANGHA MBAERE en RCA ne sont pas incluses dans le tableau puisqu'elles ne sont pas encore aménagées (sous convention provisoire avec plan d'aménagement en cours d'élaboration).

Pays	UFA	Première rotation	Date de fin	Durée totale	Durée restant à courir	% restant à courir
GABON	Haut Abanga	2001-2026	2026	26 ans	11 ans	42%
	Ogooué Ivindo	2003-2027	2027	25 ans	12 ans	48%
	Léké	2006-2030	2030	25 ans	15 ans	60%
	Moyabi	2007-2027	2027	20 ans	12 ans	60%
CAMEROUN	UFA 10038	2005-2034	2034	30 ans	19 ans	63%
	UFA 10054	2002-2031	2031	30 ans	16 ans	53%
	UFA 10056	2002-2031	2031	30 ans	16 ans	53%
	UFA Djoum Mintom	2000-2029	2029	30 ans	14 ans	47%
	UFA 09-007et 09-008	2006-2035	2035	30 ans	20 ans	67%
CONGO	UFA Mokabi-Dzanga	2009-2038	2038	30 ans	23 ans	77%

Un processus global de certification : fin 2015, 100% des concessions forestières concédées et exploitées par Rougier ou ses filiales en Afrique sont sous certification de légalité, et la moitié sont sous certification FSC 100%*.

*Les surfaces du GIE OKANO au Gabon et de ROUGIER SANGHA MBAERE en RCA ne sont pas incluses dans ce pourcentage puisqu'elles n'ont pas été exploitées en 2015.

- **Cameroun** : certification FSC Controlled Wood sur le massif du Sud autour de Djoum (264 000 ha) et certification FSC 100% sur le massif de l'Est autour de Mbang (285 000 ha)
- **Gabon** : certification FSC 100% sur l'ensemble des massifs (877 000 ha)
- **Congo** : certificat VLC (Vérification de la Conformité Légale) (586 000 ha)

Ces différentes certifications permettent à Rougier de :

1. garantir à ses clients une légalité et une traçabilité sur la totalité de la production issue de ses concessions forestières, attestées par une tierce partie indépendante. Ces garanties sont indispensables pour offrir l'assurance de l'origine légale des bois exigée par les marchés internationaux (LACEY ACT aux USA, FLEGT en Europe, réglementations équivalentes au Japon et en Australie, etc.)

2. pouvoir offrir aux clients qui le souhaitent des garanties supplémentaires (notamment sociales et environnementales) avec une production certifiée FSC 100% au Cameroun et au Gabon. Sur certains marchés particulièrement sensibles, la certification FSC de bonne gestion forestière apporte une valeur ajoutée indéniable aux clients de Rougier qui en font la demande.

Autres informations

Les métiers de Rougier étant liés à la nature, le respect de l'environnement a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe. Cela participe de la mise en œuvre du plan d'aménagement et de la démarche de certification de bonne gestion forestière. Les actions concrètes dans les concessions forestières (sites de production) et sur les sites industriels (et sites d'habitation) matérialisent les engagements de Rougier. Elles s'accompagnent d'accords de partenariat avec différentes ONG de façon à assurer une mise en œuvre adéquate de projets aussi bien environnementaux que sociaux. A cet égard, le partenariat stratégique conclu pour 3 ans par le Groupe Rougier avec WWF France et annoncé le 9 avril 2015 contribue au renforcement de la bonne gestion forestière et de la chaîne d'approvisionnement responsable du Groupe. Rougier détaille et illustre chaque année ses actions dans son Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui – dans sa version 2015 – sera intégré au rapport corporate.

2. 5. 1. 2. Rougier Sylvaco Panneaux : importation et distribution de bois en France

Rougier Sylvaco Panneaux est spécialisée dans l'importation et la distribution de produits de bois et de contreplaqué de toutes origines. Cette filiale a mis en place des normes d'exploitation des plus respectueuses, s'appuyant sur un processus de Diligence Raisonnée.

Engagée dans une démarche écoresponsable, Rougier Sylvaco Panneaux dispose ainsi de garanties de légalité en accord avec la réglementation européenne RBUE. Pour garantir la traçabilité des produits, la société possède un certificat de chaîne de contrôle FSC et PEFC dispose de chaînes de traçabilité certifiées PEFC™ et FSC. En 2015, 57 % des volumes de produits bois achetés par Rougier Sylvaco Panneaux étaient certifiés avec un label FSC, PEFC, ou Controlled Wood

De plus, Rougier Sylvaco Panneaux est signataire de la « Charte environnementale de l'achat et de la vente de bois » du Commerce du Bois avec pour objectif de promouvoir les bois éco-certifiés. Des audits sont organisés tous les deux ans dans le cadre de cette Charte. Cette adhésion emporte trois engagements principaux soumis à un audit externe réalisé par le FCBA (Forêt Cellulose Bois Aménagement) :

- augmentation de la part des bois éco-certifiés dans les achats ;
- commercialisation de bois ayant une origine dont la légalité est vérifiée ;
- effort d'information sur les produits commercialisés vis-à-vis des clients.

2. 5. 2. DONNÉES SOCIALES

2. 5. 2. 1. Evolution des effectifs

Au 31 décembre 2015, l'effectif du Groupe comprenait 3.030 personnes qui se répartissaient comme suit :

Catégorie	Exercice clos au 31/12/2015		Exercice clos au 31/12/2014	
		%		%
Cadres	132	4 %	133	5 %
Agents de maîtrise	197	7 %	209	7 %
Ouvriers	2701	89 %	2 583	88 %
Total	3 030	100 %	2 925	100 %

Répartition géographique

		%		%
FRANCE	82	3 %	75	3 %
Cameroun	954	31%	976	33%
Congo	331	11%	327	11%
Gabon	1 663	55%	1 547	53%
Total AFRIQUE	2 948	97 %	2 850	97 %
Total	3 030	100 %	2 925	100 %

L'effectif global est stable d'une année sur l'autre (+3,5%). Son évolution recouvre :

- une augmentation significative de l'effectif au Gabon (+116 personnes) ;
- une baisse des effectifs au Cameroun suite aux mesures de rationalisation des effectifs ;
- la quasi stabilité des effectifs en France et au Congo avec le renforcement de certaines fonctions support.

Sur les 3.030 personnes présentes au 31 décembre 2015, 2.948 sont en poste en Afrique (97%), essentiellement des nationaux (2.800 personnes). 90 personnes sont des ressortissants d'autres Etats africains (au Gabon et au Congo) ; les politiques nationales restrictives sont un frein important à la mobilité régionale.

En France, les 82 postes occupés (+5 par rapport à 2014) sont essentiellement des postes commerciaux, administratifs ou de direction. Compte tenu de la nature des activités, l'emploi de personnel en intérim est extrêmement limité, strictement limité aux remplacements ponctuels; il représente moins de 1% de la masse salariale.

2. 5. 2. 2. Age moyen et ancienneté

Pour chacune des deux zones géographiques, l'âge moyen et l'ancienneté sont les suivants :

	Age moyen 2015	Ancienneté 2015	Age moyen 2014	Ancienneté 2014
France	43,4	9,4	42,8	8,7
Afrique	38,4	6,7	38,1	6,9
Moyenne Groupe	38,5	6,8	38,2	7,0

En Afrique, l'ancienneté et l'âge moyens sont traditionnellement équivalents en valeur absolue dans chacun des trois pays.

Les contrats à durée déterminée représentent suivant les pays de 6% à 39% de l'effectif. Ces taux, reflètent d'une réalité évidemment plus subie que voulue, traduisent une difficulté à stabiliser une population dont la formation initiale est faible, et souvent mal préparée à prendre des engagements de long terme. Plus la moitié du personnel a encore ainsi

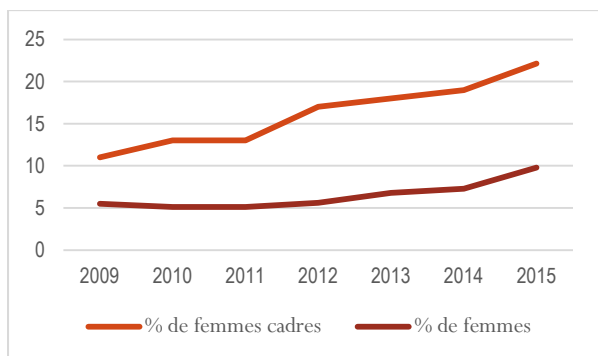
une ancienneté inférieure à 5 ans. Le marché du travail gabonais est particulièrement difficile : la filière bois dans son ensemble souffre non seulement de la localisation de ses activités éloignée des grands centres urbains et peu attractive pour le personnel qualifié, mais aussi d'une forte concurrence des secteurs pétroliers, miniers et des travaux publics ; la population active gabonaise étant peu nombreuse et mal formée aux métiers techniques, il est difficile d'assurer sur les sites de production une véritable transmission des savoir-faire et une continuité dans les règles de l'exploitation. C'est un enjeu important, qui figure en priorité dans les objectifs des responsables opérationnels sur le terrain.

En France, l'ancienneté moyenne (9.4 ans) reflète la stabilité de l'effectif, et la volonté de l'entreprise de capitaliser sur la fidélité de ses collaborateurs. L'effectif est expérimenté, d'un âge moyen d'un peu plus de 43 ans ; 44% de l'effectif a plus de 45 ans. Mais le recrutement de nombreux jeunes en 2015 et le départ de quelques cadres « historiques » annoncent un renouvellement important.

2. 5. 2. 3. Répartition des effectifs

	2015		2015		2014		2014	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
France	41	50 %	41	50 %	37	49 %	38	51 %
Afrique	2 695	91 %	253	9 %	2 675	94 %	175	6 %
Total	2 736	90 %	294	10 %	2 712	93 %	213	7 %
Dont cadres	103	78 %	29	22 %	108	81 %	25	19 %

L'essentiel de l'effectif est basé en Afrique sur des chantiers isolés, et soumis à une forte contrainte de mobilité, la proportion de femmes est donc naturellement faible. Par contre, elle est importante et en progression dans toutes les fonctions supports et commerciales, ce qui explique les taux élevés dans les emplois les plus qualifiés : 22% des cadres du Groupe sont des femmes (contre 11% en 2009), alors qu'elles ne représentent que 10% des effectifs globaux.



2. 5. 2. 4. Gestion des ressources humaines

La gestion des relations sociales est décentralisée ; chaque filiale africaine gère l'ensemble de son effectif, ainsi que les relations avec les représentants du personnel. Chaque pays dispose de ses propres conventions collectives et organisations syndicales :

Sur chaque site, les représentants du personnel sont élus à partir de listes présentées par les syndicats ou par les salariés.

Dans tous les pays, des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) ont maintenant été mis en place sur toutes les concessions forestières ainsi que sur les sites industriels et de bureaux ; ces comités doivent permettre d'accentuer la sensibilisation de tout le personnel à la prise en compte des aspects sécurité, santé et hygiène dans l'exécution de leurs tâches au travail.

Pays	CAMEROUN	CONGO	GABON
Conventions collectives	Entreprises d'exploitation, de transformation des produits forestiers et activités connexes	Entreprises agricoles et forestières	Industries du bois, sciages et placages du Gabon (industrie) ; Exploitations forestières de la République Gabonaise (forêt)

2. 5. 2. 5. Management social

En Afrique : sauf sur les sites de Djoum au Cameroun, de Franceville (Mbouma-Oyali) et d'Owendo au Gabon, situés en zones périurbaines, les travailleurs sont logés dans des villages construits par le Groupe et gérés en collaboration avec leurs représentants.

Dans le cadre de la gestion responsable de ses activités, le Groupe engage chaque année un programme de renouvellement des habitations mises à la disposition des personnels. Ces habitations sont construites selon des modèles standardisés, autour d'espaces collectifs variant selon la population, mais comprenant généralement un centre d'approvisionnement et une infirmerie. Sur les sites les plus isolés, le Groupe assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité, et organise le tri sélectif et la gestion des déchets.

La scolarité des enfants est prise en charge par les sociétés chaque fois que le contexte ne leur permet pas de fréquenter les écoles existantes. En 2015, le Groupe gère ainsi directement trois écoles au Gabon et deux au

Congo : 1.220 enfants y étaient scolarisés dans le primaire; le Groupe accueille notamment 947 enfants au Nord Congo. Dans les autres cas, Rougier participe financièrement au fonctionnement des écoles publiques en fournissant des dotations en matériel scolaire.

De la même façon, le Groupe contribue au suivi médical des familles en attribuant des dotations mensuelles de médicaments gratuits à chaque site, en signant des conventions d'assistance avec les hôpitaux existants, ou en construisant et en gérant des dispensaires chaque fois que cela est nécessaire. En 2015, le Groupe gère sept dispensaires au Gabon, trois au Cameroun et deux au Congo, tous dirigés par un médecin salarié de la société ou contracté.

Enfin, dans le cadre des clauses contractuelles des plans d'aménagement, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions, des actions sont menées pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local. Ainsi, Rougier anime une plate-forme de concertation et de coordination des activités liées au développement durable de l'agriculture dans le Haut Ogooué au Gabon qui concentre ses efforts sur la formation à la gestion financière des microentreprises agricoles et au commerce des productions vers les centres urbains.

2. 5. 2. 6. Développement des compétences

En Afrique, chaque société met en place des actions de formation, ponctuelles ou suivies, notamment orientées vers la sécurité, le respect des procédures (souvent dans le cadre de la certification FSC) et l'amélioration des compétences techniques des salariés.

2. 5. 2. 7. Sécurité au travail

La prévention des accidents est un des axes majeurs de la politique de gestion responsable de Rougier en Afrique. Elle prend diverses formes, adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus :

- Rédaction systématisée de fiches de postes;
- Distribution et utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Mise en place de procédures d'évacuation ;
- Identification et panneautage des points dangereux des sites (forêts et usines) ainsi que du réseau routier propre aux concessions forestières.

Dans le cadre des procédures FSC, chaque accident du travail fait l'objet d'une analyse spécifique et d'un rapport circonstancié, dont la diffusion est adaptée à la gravité de l'accident. Mais par sa nature même, l'activité de Rougier est porteuse de risques. Si les responsables locaux réussissent bien à faire respecter les règles sur les sites placés sous leur contrôle, ils ne peuvent malheureusement éviter les accidents de la circulation, source la plus fréquente des accidents du travail.

2. 5. 2. 8. Participation

En France, le personnel des différentes sociétés peut accéder au Plan d'Epargne Entreprise octroyé par Rougier SA, sous forme de versements volontaires abondés par l'entreprise.

Au 31 décembre 2015, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » détient 22.686 actions de Rougier S.A. représentant 2,08% du capital (contre 23.086 actions et 2,21% du capital au 31 décembre 2014).

2. 6. RISQUES OPERATIONNELS ET FINANCIERS

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques majeurs dans l'exercice de ses activités. L'identification et la gestion de ces risques fait l'objet d'une attention particulière dans le Groupe tant au niveau des filiales que de la direction générale de Rougier SA. Dans ce cadre, le Groupe s'est donné pour objectif de minimiser les conséquences d'événements pouvant compromettre son exploitation et de prévenir les risques de dysfonctionnement dans la conduite de ses opérations et la mise en œuvre de son organisation.

Conscient depuis longtemps de ses responsabilités face à l'urgence environnementale, le Groupe n'a pas attendu, tant dans les pays producteurs que dans les pays consommateurs, la mise en œuvre de restrictions quant à l'origine des bois commercialisés (processus FLEGT en Europe, Lacey Act aux Etats-Unis) et a fondé son développement sur les processus de la gestion responsable notamment pour l'activité d'exploitation forestière dans le Bassin du Congo.

Le Groupe encourage ses filiales – au-delà du respect de la réglementation locale – à se conformer aux standards et procédures qu'il a élaborés. La gestion des risques opérationnels est déléguée aux directeurs des filiales qui se doivent de conduire les opérations en accord avec les lois et les règlements applicables dans chaque pays d'implantation du Groupe, notamment dans le domaine de l'exploitation forestière et de la transformation industrielle, cœur de l'activité de Rougier.

Rougier a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après:

2. 6. 1. RISQUES PARTICULIERS LIÉS À L'ACTIVITÉ

2. 6. 1. 1. Risques liés au climat, à la conjoncture économique et aux enjeux politiques

Les trois branches d'activité du Groupe sont sensibles aux cycles économiques notamment ceux liés au secteur de la construction mais ne sont en revanche pas affectés par le climat. La forêt dense humide de la zone du Bassin du Congo n'est pas sensible aux catastrophes naturelles et le rythme de la production ne varie pas de façon significative entre les saisons sèches et les saisons humides. Ainsi, contrairement à d'autres régions du monde, la production forestière se poursuit pendant la grande saison des pluies qui s'étale de septembre à novembre.

Tout ralentissement conjoncturel dans le secteur de la construction peut avoir une incidence négative sur le niveau d'activité du Groupe. Le Groupe réduit son exposition à la cyclicité des marchés de la construction en étant présent sur un nombre croissant de marchés (pays matures, pays émergents) et en approfondissant les gammes de produits offerts pour toucher à la fois les marchés du neuf et les marchés de la rénovation.

Rougier réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à partir de ses implantations africaines dans le Bassin du Congo. Présent en Afrique depuis plus de 50 ans, le Groupe n'a pas conclu de police d'assurance

pour la couverture du risque politique. L'antériorité de sa présence et les principes de gestion responsable développés dans la conduite des opérations contribuent à la sécurité de ses actifs sur le long terme. Il s'agit en particulier des risques politiques liés au maintien sur une très longue période de l'attribution des concessions forestières pour lesquelles le Groupe s'est engagé dans une politique soutenue de mise en œuvre de Plans d'Aménagements durables, approuvés par les gouvernements pour des cycles de 25 à 30 ans renouvelables puis de leur certification selon les meilleurs critères internationaux.

La maîtrise de la dimension politique du risque économique passe par l'anticipation des orientations annoncées. C'est pourquoi la décision du gouvernement gabonais d'interdire dès 2010, l'exportation du bois sous forme de grumes a conduit le groupe à accélérer l'évolution industrielle qu'il avait déjà entreprise dans ce pays. C'est la même raison qui l'a amené à soumettre sa candidature et à se voir attribuer, en association avec Lignafica, la gestion des plantations industrielles de Ntoun. C'est aussi dans cet esprit qu'il développe des projets de seconde transformation, au Cameroun puis au Congo.

2. 6. 1. 2. Risques de réputation / Risques opérationnels et environnementaux

Un risque de perte d'image peut subvenir en cas de commercialisation de bois d'origine illégal et de la médiatisation d'une telle opération. Afin de prévenir ce type de risque, Rougier met tout en œuvre pour vérifier l'origine et la légalité des produits commercialisés notamment dans les opérations de négoce. Rougier s'engage par ailleurs auprès des principaux acteurs de la filière pour promouvoir le bois issu d'un commerce responsable sur les marchés. Rougier Sylvaco Panneaux a adhéré à la Charte LCB (Le Commerce du Bois) et est membre du GFTN (Global Forest Trade Network), réseau international d'entreprises responsables de l'ONG environnementale WWF.

Les actions du Groupe en matière d'environnement sont guidées par quatre priorités : préserver la ressource, répondre aux exigences réglementaires et aux demandes des clients, répondre aux engagements de gestion responsable des activités, et répondre ainsi aux meilleurs standards internationaux de certification (selon les possibilités des marchés) :

A fin avril 2015, plusieurs nouveaux caps ont été franchis en matière de certification forestière :

- L'obtention par SFID en Mars 2013 de la certification FSC pour les concessions forestières de l'Est Cameroun (286 000 ha) ;

- Le renouvellement par Rougier Gabon de la certification FSC de bonne gestion forestière et son extension sur une surface désormais portée à 877 000 ha (surface aménagée) de concessions forestières certifiées (contre 688 000 ha en 2008)
- L'obtention de la certification FSC Controlled Wood en juin 2014 pour les concessions forestières des massifs de Djoum Mintom et Mpacko au Sud Cameroun (265 000 ha) pour la SFID ;
- L'obtention du certificat de légalité VLC (Verification of Legal Compliance) en avril 2015 pour le massif du Congo par Rainforest Alliance. Ce sésame est indispensable pour commercialiser aujourd'hui sur les marchés européens et américains.

Le Groupe veille à minimiser l'impact de son activité sur la forêt notamment en développant des techniques d'exploitation à impact réduit et en prenant en compte la préservation de la ressource forestière et la protection de la biodiversité et de la faune dans la définition de ses plans d'exploitation. En outre, différents projets ont été déployés dans le cadre de la politique de gestion responsable permettant de maîtriser progressivement les déchets des activités (déchets mécaniques notamment) et d'organiser leur traitement. Le Groupe a également engagé

plusieurs réflexions sur le traitement des déchets du bois dans ses unités de transformation industrielle :

- le développement des produits connexes issus de la valorisation des déchets dans le cadre de la première transformation du bois ;
- l'utilisation des déchets pour l'alimentation des installations de séchage ;
- la production d'énergie à partir de la biomasse sur les sites éloignés.

2. 6. 1. 3. Risques commerciaux

Les marchés matures demeurent dominants dans la répartition géographique du chiffre d'affaires, et leur poids relatif a augmenté en 2015 suite à la croissance des ventes réalisées en Europe qui représentent 44,6% du chiffre d'affaires du Groupe contre 42% en 2014 ; l'Amérique du Nord après une baisse conjoncturelle ne représentant désormais que 5,7% du chiffre d'affaires contre 6,5% en 2014. Les développements s'effectuent principalement en Asie, dans les pays émergents du Sud-Est Asiatique, et au Proche et Moyen-Orient. La diversification des marchés est inscrite au cœur de la stratégie commerciale du Groupe, avec pour objectif de réduire l'exposition aux risques de fluctuation des monnaies, de conditions économiques générales des marchés et de trop forte dépendance vis-à-vis de clients particuliers. L'évolution du chiffre d'affaires reste cependant corrélée au niveau de croissance des pays matures. La force du Groupe réside dans sa capacité à arbitrer en permanence son positionnement sur les marchés pour se reporter sur les

marchés émergents à plus forte croissance, aboutissant désormais à une présence significative sur tous les continents, y compris l'Afrique représentant près de 9% des ventes en 2015. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec un grand nombre de clients sans exposition au risque de perte de clients significatifs : parmi les dix premiers clients du Groupe, un seul d'entre eux représente plus de 10% du chiffre d'affaires, tout en restant inférieur à 15%. Seuls trois clients représentent individuellement plus de 2% du chiffre d'affaires d'ensemble, mais sur des lignes de produit et des pays différents ; l'ensemble des dix premiers clients représentant environ 25% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. RougieR veille d'une façon générale à maintenir la répartition des risques entre les différents clients et à augmenter régulièrement le nombre d'opérateurs avec qui il traite.

2. 6. 1. 4. Risques matières premières

Le Groupe est également soumis à des risques de variation sur certaines matières telles que les carburants ou le fret maritime, directement corrélés à la variation des cours internationaux. A ce jour, il n'utilise aucun instrument financier dérivé pour gérer son exposition à ces risques, ceux-ci étant encourus, notamment pour le carburant, directement en Afrique dans un contexte d'administration des prix par les autorités gouvernementales.

2. 6. 2. GESTION DES ASSURANCES

Le Groupe couvre les risques de responsabilité civile, de dommages aux biens, de facultés maritimes et de pertes d'exploitation par des assurances adéquates souscrites auprès de compagnie d'assurance notoirement solvables dont le courtage est assuré principalement par les cabinets Filhet-Allard et SIACI Saint-Honoré. La politique d'assurance a pour objectif de protéger le patrimoine du Groupe et de minimiser l'impact des sinistres sur le bilan et le compte de résultat. La démarche de la politique d'assurances consiste à identifier et évaluer les risques en terme d'exposition et de capitaux assurés et de souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance.

intervalle régulier des visites de prévention des risques des principaux sites industriels et en rendent compte au Groupe dans le cadre d'un rapport destiné à définir les actions de prévention nécessaires.

La plus grande partie des biens commercialisés est acheminée au point final de livraison par navires après avoir parcouru des distances plus ou moins longues à terre par route ou par rail. La gestion de la chaîne logistique est de ce fait de première importance pour le Groupe. Pour en limiter le risque, le Groupe a souscrit auprès d'assureurs de premier plan un contrat d'assurance tout risque géré de façon centrale et couvrant l'ensemble des marchandises transportées avec une extension de couverture sur les risques de guerre.

2. 6. 2. 1. Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Les biens et les pertes d'exploitation sont couverts par des polices d'assurances de dommages souscrites dans chaque pays où le Groupe est présent.

Ces assurances qui sont en général du type « tous risques sauf » couvrent l'incendie, la foudre, le dégât des eaux, le bris de machine, le vol et selon les pays les catastrophes naturelles. Les pertes d'exploitation sont assurées pour tous les sites de production. Les assureurs font à

2. 6. 2. 2. Responsabilité civile

Le Groupe dispose d'une garantie qui couvre à la fois la responsabilité civile des différentes filiales et leurs mandataires sociaux, applicable pour toutes les zones.

2. 6. 3. RISQUES FINANCIERS

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers tels que les risques de marché (risques de change, risque de taux), des risques de crédit et de liquidité. La gestion des risques financiers est centralisée au niveau de la direction financière du Groupe qui assure également l'analyse des risques clients. Rougier n'a pas recours à des montages financiers complexes et n'encourt donc aucun risque significatif de marché. De plus, compte tenu d'une part de sa position exportatrice en Afrique avec des facturations émises en Euros et d'autre part de sa politique de financement des investissements localisés en Afrique, l'exposition du groupe à un risque de dévaluation du FCFA apparaît limitée.

2. 6. 3. 1. Risques de change

Le Groupe est exposé dans une partie de ses activités commerciales aux risques pouvant résulter de la variation des cours de change notamment du dollar. Afin de réduire son exposition aux risques, le Groupe couvre de manière systématique ses ventes en devises par des contrats de vente à terme ferme d'une durée correspondant à celle du sous-jacent généralement inférieure à 6 mois. Conformément à ces principes, le Groupe ne couvre ses ventes futures que lorsque les flux sont certains. La gestion des contrats de couverture est centralisée. La marge opérationnelle est donc sujette dans le futur à des variations en fonction de l'évolution des taux de change.

En outre, compte tenu de l'importance de l'Afrique Centrale dans son dispositif, le Groupe a pour règle de souscrire la partie de ses dettes destinées au financement des investissements réalisés dans cette zone, ainsi que la partie du besoin en fonds de roulement qui y est logée, en FCFA pour se prémunir contre les risques de dévaluation de cette monnaie. Au 31 décembre 2015, 57% des financements du Groupe sont libellés en FCFA sans changement par rapport à la position au 31 décembre 2014.

Les actifs financiers libellés en US Dollar s'élevaient au 31 décembre 2015 à 6,0 millions d'USD (9,2 millions d'USD au 31 décembre 2014) et les passifs financiers à 2,8 millions d'USD (4,4 millions d'USD au 31 décembre 2014). La position nette, soit 3,2 millions d'USD, était couverte par des instruments de couverture à terme dont l'efficacité a été vérifiée dans le cadre des procédures usuelles d'arrêtés des comptes pour 3,6 millions d'USD. Les instruments financiers de couverture en USD se rapportant à des livraisons futures d'une durée prévisionnelle inférieure à 6 mois s'élevaient à 1,9 million d'USD au 31 décembre 2015 et étaient répartis sur un nombre important de contrats dont l'efficacité a également été testée dans le cadre des procédures d'arrêtés de comptes annuels.

2. 6. 3. 2. Risques associés à des covenants financiers

Le Groupe a effectué une revue des covenants attachés à chacun des emprunts souscrits soit au niveau de la holding soit au niveau des filiales africaines.

A la clôture de l'exercice 2015, le Groupe respecte les engagements pris en terme de ratios financiers en particulier ceux relatifs au niveau de l'endettement net (99% des fonds propres du groupe) et de DSCR (1,18). Les ratios d'endettement spécifiques aux filiales tels que relevant des accords contractuels ont également été validés après précision sur la définition des termes employés. En outre, en cas de non-respect de l'un des engagements, la déchéance du terme ne serait pas prononcée de manière automatique et ferait l'objet de discussions entre les Parties. Il en serait de même pour les clauses prévoyant dans certains contrats l'augmentation du spread de taux.

Les impacts cumulés de la correction d'erreur sur les réserves du groupe entraîne de manière rétrospective le bris du covenant relatif au respect du ratio d'endettement net sur les fonds propres. Ce bris rétrospectif est sans effet sur la présentation du bilan au 31 décembre 2014 ; l'ensemble des

dettes concernées étant des dettes échues à moins d'un an et intégralement remboursées depuis lors.

2. 6. 3. 3. Risques de crédit et de contrepartie

Les transactions qui sont susceptibles de générer pour le Groupe un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements financiers temporaires
- les instruments de couverture
- les comptes clients.

Le Groupe attache une attention particulière à la sécurité des paiements des biens livrés dans le cadre d'une gestion centralisée des risques clients s'appuyant sur des programmes de couverture d'assurance-crédit souscrits auprès d'assureur de premier plan ou sur la mise en place de moyens de paiement offrant toutes les garanties au Groupe (Crédit documentaire irrévocable et confirmé, remise documentaire, traite avalisée). Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre de clients composant le portefeuille et de leur dispersion géographique. Ce risque est détaillé à la note 27.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques de change et de taux d'intérêt, la gestion des flux de paiement et la gestion de trésorerie l'exposent à des risques de contrepartie que le Groupe minimise en ne traitant qu'avec des banques de premier plan ou, lorsqu'il s'agit d'opérations internationales, en ne traitant qu'avec des banques dont la contrepartie a été acceptée par celles avec qui le Groupe traite habituellement en France..

2. 6. 3. 4. Risques de liquidité

Pour faire face à ses besoins, le Groupe disposait en fin d'exercice de lignes de découvert non utilisées de 3,3 millions d'euros et de disponibilités pour 5,6 millions d'euros.

Le Groupe a initié une phase de discussion portant sur le reprofilage de sa dette bancaire avec pour objectif de réduire l'exposition à court terme et dégager de nouveaux moyens financiers à terme facilement mobilisables. Par ailleurs, pour financer son programme de développement en Afrique, principalement en RCA, le groupe a engagé des négociations avec PROPARGO pour un montant global de 15 millions d'euros sur une durée de 10 ans.

2. 6. 3. 5. Risques de taux

Le Groupe gère de façon centralisée son risque de taux sur ses principales devises avec pour objectif de limiter les impacts de variation des taux d'intérêt sur sa charge financière.

La dette exposée à une variation des taux d'intérêt s'élève à environ 17 millions d'euros au 31 décembre 2015 (27% de la dette brute) contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2014 (38% de la dette brute). La dette exposée à la variation des taux à court terme diminue en valeur absolue et en valeur relative, la mise en place des emprunts à moyen terme à taux fixe s'étant accompagnée d'une réduction des lignes à court terme à taux variable en euros. Le risque de remontée des taux d'intérêts doit être analysé au regard de la politique financière conduite par la BCE au cours de l'année 2015 qui a abouti à des taux d'intérêts négatifs en début d'année 2015 et en particulier le taux EURIBOR 1 mois.

Les excédents de trésorerie (disponibilités) rémunérés à taux variables représentent un encours de 5,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice contribuant à limiter le risque pesant sur l'endettement à taux variable non couvert.

2. 7. L'ACTIONNARIAT ET LA VIE BOURSIERE

2. 7. 1. CAPITAL

Nombre d'actions et de droits de vote

Au 31 décembre 2015, le capital de la société Rougier S.A. est composé de **1.092.000 actions**, contre 1.045.938 actions au 31 décembre 2014, suite à l'émission de **46.062 actions nouvelles en novembre 2015 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à la société Oronte**. A cette même date, 791.709 actions sont inscrites au nominatif (soit 72,5% du total), contre 742.387 actions (soit 71,0% du total) l'an dernier.

Au 31 décembre 2015, le **total des droits de vote bruts s'établit à 1.808.142** (contre 1.721.929 l'an dernier) et le **total des droits de vote nets à 1.797.655** (contre 1.710.348 l'an dernier) après neutralisation des 10.487 actions propres sans droit de vote (contre 11.581 l'an dernier). A cette même date, le nombre total d'actions disposant du droit de vote double, suite à l'ancienneté de leur inscription au nominatif, est de 716.142 (contre 675.991 l'an dernier), soit 65,6% du nombre total d'actions composant le capital (contre 64,6% l'an dernier).

Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

L'article 19 des statuts de la société ROUGIER SA prévoit notamment que tout actionnaire peut participer aux délibérations des Assemblées Générales.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier qui gère leur compte titres.

L'intéressé justifie de son identité et de la propriété de ses actions, soit par leur inscription nominative à son nom, soit par la présentation de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les personnes morales actionnaires participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A valeur nominale identique, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis cinq ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un

actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, auront également un droit de vote double.

Ce droit de vote double sera réservé aux actionnaires de nationalité Française et aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de cinq ans prévu au présent paragraphe.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

En cas de démembrement de propriété, l'usufruitier dispose du droit de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) et le nu-proprétaire du droit de vote à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) ; l'usufruitier et le nu-proprétaire ont toutefois le droit de participer à toute assemblée, ordinaire ou extraordinaire.

Cotation

L'action ROUGIER est cotée sur Alternext (système multilatéral de négociation organisé) de NYSE-Alternext Paris. Son code ISIN est FR0000037640 ; son code mnémorique est ALRGR.

Service Titres

Le Service Titres est assuré par la Société Générale CIS.

Animation et liquidité du titre

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figurent au compte de liquidité :

- **2.801 titres ROUGIER et 79.378 euros en espèces** (contre 3.145 titres ROUGIER et 79.910 euros en espèces au 31 décembre 2014).

Historique :

Depuis le 4 février 2009, la mise en œuvre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI a été confiée à la Société de Bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants ayant été affectés au compte de liquidité à cette date :

- 7.628 titres ROUGIER et 50.000 euros en espèces.

Lors de la mise en œuvre initiale du contrat de liquidité en juin 2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2.250 titres ROUGIER (avant multiplication par trois du nombre d'actions intervenue le 29 juin 2007) et un montant de 50.000 euros en espèces.

Depuis cette date, les apports complémentaires en espèces ont été : 50.000 euros le 6 octobre 2008, puis 50.000 euros lors du changement de prestataire en février 2009, et 25.000 euros le 28 janvier 2010.

Tableau des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Plafond maximum	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2015
17 juin 2014	En vigueur jusqu'au 15 juin 2015			
	Autorisation, avec faculté de subdélégation, d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société	Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat d'actions n'excède pas 10% des actions composant le capital social	18 mois	Voir paragraphe [2.7.4]
	Délégation de compétence pour décider et mettre en œuvre l'autorisation de rachat d'actions précitée		18 mois	Voir paragraphe [2.7.4]
	Autorisation pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société	Limite de 10% du capital social	18 mois	Néant
	Autorisation pour imputer la différence de prix entre le rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles		18 mois	Néant
	Délégation de compétence pour fixer les conditions et les modalités, réaliser et constater la/les réduction(s) de capital social, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires		18 mois	Néant
16 juin 2015	Autorisation, avec faculté de subdélégation, d'acheter ou de faire acheter des actions de la Société	Le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat d'actions n'excède pas 10% des actions composant le capital social	18 mois	Voir paragraphe [2.7.4]
	Délégation de compétence pour décider et mettre en œuvre l'autorisation de rachat d'actions précitée		18 mois	Voir paragraphe [2.7.4]
	Autorisation pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société	Limite de 10% du capital social	18 mois	Néant
	Autorisation pour imputer la différence de prix entre le rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles		18 mois	Néant
	Délégation de compétence pour fixer les conditions et les modalités, réaliser et constater la/les réduction(s) de capital social, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires		18 mois	Néant
	Délégation de compétence pour augmenter le capital social par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	Montant maximal de la ou des augmentations de capital de 2 500 000 euros Montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises : 10 000 000 euros	26 mois	Néant
	Délégation de compétence pour augmenter le capital social de la société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	Montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital égal au montant global maximum des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourra être incorporée au capital social	26 mois	Néant
Délégation de compétence pour augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint	Limite annuelle de 20% du capital social	26 mois	Néant	

d'investisseurs

24 septembre 2015	Autorisation, avec faculté de subdélégation, de procéder à une augmentation de capital de la Société en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Montant maximum de l'augmentation de capital susceptible d'intervenir sur exercice de la délégation fixé à 1 545 840,72 euros, prime d'émission incluse, montant auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital	Expiration de l'autorisation le 31 janvier 2016	Mise en œuvre par le Conseil d'administration du 24/09/2015
	Autorisation d'attribution gratuite d'actions	Il ne pourra être attribué d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10% du capital social, et l'attribution d'actions gratuites ne pourra avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10% du capital social	38 mois	Mise en œuvre par le Conseil d'administration du 24/09/2015
	Délégation de compétence pour augmenter le capital social de la Société par voie d'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la Société et de sociétés qui lui sont liées	Les augmentations de capital social réalisées en vertu de cette délégation ne doivent pas excéder 3% du capital social, sous réserve des ajustements qui seraient rendus nécessaires pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social	26 mois	Néant

Attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites

Options d'achat d'actions :

Au 31 décembre 2015, après la levée de 750 options pendant l'année écoulée, il n'y a plus d'options d'achat non encore levées.

Actions gratuites :

Sur les 15.626 actions attribuées gratuitement au total dans le cadre de Plans votés lors de l'Assemblée Générale des 28 juin 2005 et 12 juin 2008 :

- 1.222 actions attribuées n'ont pas été acquises par leurs bénéficiaires pour cause de droits déchus ;
- 14.404 actions attribuées ont été définitivement transférées aux bénéficiaires avec mise au nominatif : 4.008 actions en juin 2008, 4.581 actions en mars 2009, 4.340 actions en avril 2010 et 1.475 actions en juin 2013 (devenues librement cessibles en juin 2015).

Au 31 décembre 2015, il n'y a pas d'actions gratuites attribuées en cours d'acquisition définitive par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 24 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.

225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, afin d'associer plus étroitement les membres de la direction générale à la bonne marche de la Société et de ses filiales, en leur permettant de participer aux résultats réalisés par les différentes sociétés composant le Groupe.

L'attribution serait réalisée par voie d'attribution d'actions existantes de la Société que cette dernière achètera à cet effet, auprès de ses actionnaires, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

Les actions seront attribuées aux mandataires sociaux en charge de fonctions de direction générale au sein de la Société.

Dans le cadre de cette autorisation, valable 38 mois, le Conseil d'administration déterminera librement les bénéficiaires de ces actions et assortira leur attribution définitive de conditions de performance appréciées au niveau du Groupe.

En outre, l'attribution définitive des actions n'interviendra qu'aux termes d'une période d'acquisition d'un an à compter de la décision d'attribution. Les bénéficiaires devront également respecter une période de conservation d'un an à compter de la livraison effective des actions.

L'autorisation porte sur un maximum de 5% du capital.

En cas d'utilisation de cette autorisation, le Conseil d'administration établira un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les opérations réalisées à ce titre.

Répartition du capital de Rougier S.A.

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote bruts ⁽¹⁾	%
Famille ROUGIER ⁽²⁾	254 983	23,4%	504 923	27,9%
SOPAR S.A.S. ⁽³⁾	400 000	36,6%	800 000	44,3%
CONCERT familial	654 983	60,0%	1 304 923	72,2%
Société ORONTE ⁽⁴⁾	46 062	4,2%	46 062	2,5%
CONCERT total	701 045	64,2%	1 350 985	74,7%
Public	357 782	32,7%	423 984	23,4%
Salariés Rougier	22 686	2,1%	22 686	1,3%
Actions propres	10 487	1,0%	10 487	0,6%
TOTAL AU 31/12/2015	1 092 000		1 808 142	

(1) Calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

(2) Les membres composant la famille ROUGIER sont : Francis Rougier, Jacques Rougier, Romain Rougier, Luc Auguin, Nathalie Auguin Rougier, Arthur Auguin Rougier, Victor Auguin Rougier, Valentine Auguin Rougier, Emma Revol, Edgard Revol, Véronique Rougier, Edgar Guedon, Laura Souchard Rougier.

(3) Société contrôlée par Jacques Rougier et Francis Rougier

(4) Holding familiale spécialisée dans des prises de participation dans des activités en Afrique et présidée par Jean-Claude Ballouhey

L'année 2015 a été marquée par la prise de participation à hauteur de 4,2% de la société ORONTE dans le cadre d'une augmentation de capital réservée par émission de 46.062 actions à bons de souscription d'actions (ABSA), à effet dilutif sur l'actionnariat existant. Les actions nouvelles ont été émises en date du 13 novembre 2015 au prix unitaire de 33,56 euros (prime d'émission incluse), un bon de souscription d'action (BSA) étant attaché à chacune de ces actions qui donne le droit de souscrire à une action nouvelle Rougier entre le 2 mars 2020 et le 1er mars 2021 inclus à un prix d'exercice de 30,43 euros (prime d'émission incluse).

Evolution de la détention du Concert familial ROUGIER :

Au 31 décembre 2015, le Concert familial ROUGIER – composé de la famille Rougier et de la société SOPAR - dispose au total de 59,98% des actions composant le capital et de 72,16% des droits de vote (contre 62,46% des actions et 75,49% des droits de vote au 31 décembre 2014).

Evolution de la détention par actions propres (autocontrôle) :

Au 31 décembre 2015, ROUGIER S.A. détient 10.487 actions propres, soit 0,96% de son capital (contre 11.581 actions propres et 1,11% de son capital au 31 décembre 2014).

Evolution de la détention des salariés Rougier :

Les actions sont détenues via le FCPE « ROUGIER ACTIONS » constitué dans le cadre du Plan Epargne Entreprise (P.E.E.) de Rougier SA. L'ensemble du personnel des sociétés françaises peut accéder à ce plan sous réserve de disposer d'une ancienneté suffisante. Les versements volontaires effectués bénéficient d'abondements par l'entreprise dans la limite des contraintes légales en la matière (avec application de coefficients d'abondement par tranches de versement)

Au 31 décembre 2015, le FCPE « ROUGIER ACTIONS » détient 22.686 actions de Rougier S.A. représentant 2,08% du capital (contre 23.086 actions et 2,21% du capital au 31 décembre 2014).

Pactes d'actionnaires

Le 24 mars 2004, un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER (« Loi Dutreil » article 885 I bis du Code Général des Impôts) portant sur 46,2% du capital a été conclu entre différents actionnaires, membres du Concert familial ROUGIER. Ce dispositif a été complété en 2006 par différents pactes successoraux (« Loi Dutreil » Article 787B du Code Général des Impôts) et par un pacte complémentaire conforme à l'Article 885-I-bis du Code Général des Impôts en date du 22 décembre 2006.

Deux autres pactes d'actionnaires portant engagement collectif de conservation des actions ROUGIER, conforme à l'Article 885 bis du Code Général des Impôts ont été conclus entre différents actionnaires, membres du Concert familial, le 22 décembre 2008 et le 2 mars 2009 portant respectivement sur 40,73% et sur 46,43% du capital. Ces pactes, à caractère fiscal, ne représentent en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion et ne contiennent pas de conditions préférentielles de cession.

Historique des franchissements de seuils légaux et statutaires déclarés à Rougier S.A.

Date de la déclaration	Date du franchissement	Auteur de la déclaration	Seuil franchi	Sens du franchissement	% de détention déclaré lors du franchissement
15 août 2012	14 août 2012	Sopar S.A.S.	33,33%	à la hausse	38,24% du capital en nombre d'actions et 43,69% des droits de vote bruts
		Concert familial ROUGIER	50% 66,66%	à la hausse	62,42% du capital en nombre d'actions et 74,22% des droits de vote bruts
		Maurice ROUGIER	5%	à la hausse	6,25% du capital en nombre d'actions et 8,05% des droits de vote bruts
		Jacques ROUGIER	10%	à la hausse	9,30% du capital en nombre d'actions et 11,89% des droits de vote bruts
24 novembre 2015	20 novembre 2015	Financière de l'Echiquier	2,5%	à la baisse	2,43% du capital en nombre d'actions et 1,47% des droits de vote bruts
19 novembre 2015	13 novembre 2015	ORONTE S.A	2,5%	à la hausse	4,2% du capital en nombre d'actions et 2,5% des droits de vote bruts
19 novembre 2015	6 novembre 2015	ORONTE S.A (de concert avec E-B BALLOUHEY et SOPAR S.A.S)	2,5%	à la hausse	64,2% du capital en nombre d'actions et 74,7% des droits de vote bruts

2. 7. 2. REVENUS

	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015
Dividende net par action (en €)	1,00	-	-	-	-
Revenu global par action (en €)	1,00	-	-	-	-
Rendement moyen *	3,04%				
Dividende net total versé ** (en K€)	1 316	-	-	-	-
dont en actions nouvelles Rougier	0				

* Rendement moyen = Revenu global / Cours moyen annuel à l'ouverture de l'action (cf. tableau Bourse ci-dessous).

** Pour le dernier exercice, montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en Report à Nouveau).

2. 7. 3. BOURSE

Données boursières relatives aux transactions et au cours de bourse :

	Année 2011	Année 2012 *	Année 2013	Année 2014	Année 2015 **
Nombre de titres du capital social	1 396 771	1 045 938	1 045 938	1 045 938	1 092 000
Nombre de titres échangés	262 344	290 921	171 539	133 479	118 110
↳ Moyenne de titres échangés par séance de cotation	1 025	1 150	673	523	461
Capitaux échangés (en K€)	8 490	9 591	4 849	4 226	3 582
Cours le plus haut de l'année (en €)	41,19	38,25	34,00	38,00	34,34
Cours le plus bas de l'année (en €)	22,75	26,35	23,06	26,01	27,09
Cours moyen annuel à l'ouverture (en €)	32,89	32,16	28,89	31,57	30,03
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	42 043	35 248	28 575	31 002	30 248

* Août 2012 : réduction de capital faisant suite à une OPRA et passage de la cotation d'Eurolist compartiment C à Alternext

** Novembre 2015 : augmentation de capital réservée à la société ORONTE

Principales données financières consolidées par action :

(en IFRS, en €)	2011	2012**	2013*	2014*	2015
CAF ***	6,73	3,66	2,54	6,72	6,23
Résultat net ****	3,18	(3,40)	(5,89)	(1,28)	(2,28)
Capitaux propres ****	49,36	49,23	43,91	42,63	39,97

* Retraité en 2015 des corrections d'erreurs sur exercices antérieurs (impôts différés au Congo)

** Retraité en 2013 de l'impact de la norme IAS19 révisée (avantages accordés au personnel)

*** Après coût de l'endettement financier net et impôt

**** En part du Groupe (attribuable aux propriétaires de la société-mère)

Evolution du cours de l'action Rougier :

L'action ROUGIER est cotée sur **Alternext** de NYSE-Alternext Paris depuis son transfert en date du 29 août 2012 ; Alternext n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF. Dans ce cadre, l'action continue de bénéficier d'un contrat d'animation et de liquidité.

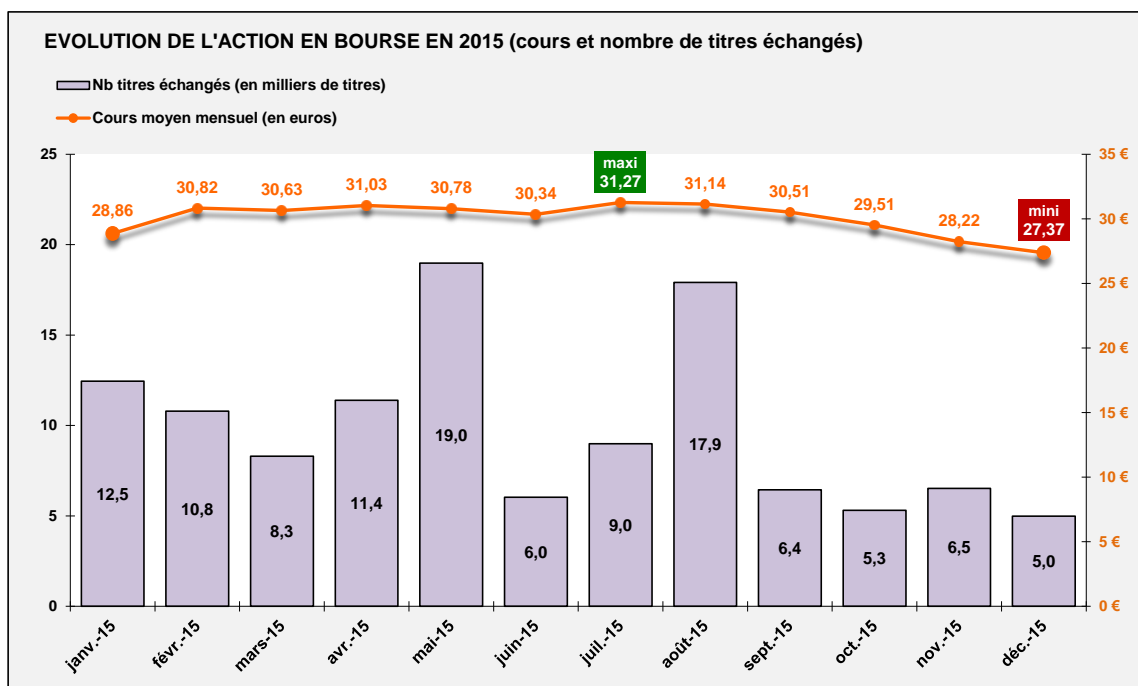
Le cours de l'action a été assez stable sur l'année 2015 avec un cours moyen mensuel oscillant autour de la barre des 30 euros sans jamais s'en éloigner beaucoup, avec les niveaux les plus bas atteints en début et en fin d'année.

Le point haut du cours en 2015 a été de 34,34 euros le 13 juillet et le point bas de 27,09 euros le 28 décembre.

La capitalisation boursière a atteint en 2015 un plus haut de 35,9 millions d'euros le 13 juillet et un plus bas de 28,6 millions d'euros le 22 janvier.

Le cours a clôturé l'année 2015 à 27,70 euros (contre 29,64 euros l'an dernier), **correspondant à une capitalisation boursière de 30,2 millions d'euros** (contre 31,0 millions d'euros l'an dernier).

Au cours de l'année 2015, le volume des échanges a été de 118.110 en nombre de titres et de 3,6 millions d'euros en montant des capitaux, soit en baisse respectivement de 11,5% et 15,2% par rapport à l'an dernier.



2. 7. 4. UTILISATION PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE

Durant l'année 2015, ROUGIER S.A. :

- **a acquis 33.686 et cédé 34.030 de ses propres actions**, dans le cadre de l'objectif d'animation du titre, tel que défini dans la note d'information de mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par les Assemblées Générales. Ces opérations ont été effectuées par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- n'a acquis au cours de l'année aucune de ses propres actions dans le cadre du programme de rachat avec autres objectifs.
- n'a transféré en pleine propriété aux bénéficiaires aucune action gratuite acquise définitivement dans le cadre des Plans d'attributions gratuites (ces actions devant être ensuite conservées au nominatif pendant un délai complémentaire de 2 ans avant de pouvoir être librement cédées par leurs propriétaires) ;
- **a cédé 750 actions propres dans le cadre de levées d'options d'achat consenties.**

Soit au global, une **diminution des actions propres de 1.094 actions en 2015.**

Au 31 décembre 2015, **ROUGIER S.A. détient 10.487 de ses propres actions, soit un taux d'autocontrôle de 0,96%** (contre 1,11% au 31 décembre 2014, qui correspondait à 11.581 actions propres).

La valorisation brute comptable de ces actions propres s'élève à 321 K€ au 31 décembre 2015 (contre 346 K€ l'an dernier), soit une valeur brute unitaire de 30,58 € (contre 29,90 € l'an dernier).

Après 34 K€ de provisions suite aux fluctuations du cours de bourse, **la valeur nette comptable est de 287 K€ au 31 décembre 2015** (contre 327 K€ l'an dernier), soit une valeur nette unitaire de 27,37 € (contre 28,28 € l'an dernier). La dotation complémentaire aux provisions de l'exercice 2015 est de 15 K€.

Concernant l'affectation de ces actions propres :

- une première partie, représentant **886 actions**, est destinée aux Plans d'attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites consentis aux salariés, constituant une réserve pour d'éventuelles attributions futures ;
- une seconde partie, représentant **2.801 actions**, est affectée au contrat de liquidité ;
- le solde de **6.800 actions** concernant d'autres objectifs.

Synthèse des titres auto-détenus :

Valorisation au 31 décembre 2015 :

Valeur brute totale au bilan des titres auto-détenus	320.675 €
↳ Valeur brute unitaire moyenne	30,58 €
Dépréciation des titres	(33.614 €)
(selon fluctuations du cours de bourse)	
Valeur nette totale au bilan des titres auto-détenus	287.061 €
↳ Valeur nette unitaire moyenne	27,37 €

Position à l'ouverture et à la clôture :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2015	11.581
Pourcentage d'autocontrôle	1,11%
dont :	
Contrat de liquidité	3.145
Options d'achats non exercées	750
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2015	10.487
Pourcentage d'autocontrôle	0,96%
dont :	
Contrat de liquidité	2.801
Options d'achats non exercées	0

Mouvements de l'année 2015 :

Nombre de titres auto-détenus au 01/01/2015	11.581
Variation nette du contrat de liquidité	(344)
Options d'achats exercées	(750)
Nombre de titres auto-détenus au 31/12/2015	10.487

Ventilation par type de détention et par objectif des titres auto-détenus :

Nombre de titres détenus au porteur au 31 décembre 2015 :

Contrat de liquidité	2.801
↳ Valeur brute unitaire moyenne	28,46 €

Nombre de titres inscrits au nominatif au 31 décembre 2015 :

Réserve affectée à de futures attributions	886
↳ Valeur brute unitaire moyenne	18,07 €
Réserve pour autres objectifs	6.800
↳ Valeur brute unitaire moyenne	33,08 €
Total inscrit au nominatif	7.686
↳ Valeur brute unitaire moyenne	31,35 €

Opérations réalisées sur les titres auto-détenus tous objectifs confondus :

La variation globale du nombre de titres auto-détenus pendant l'année 2015 est une **diminution de 1.094 titres**, se décomposant en :

- Quantité achetée : 33.686
- Quantité vendue : 34.030
- Quantité transférée : 750

Période des opérations	Objectif	Quantité achetée	Quantité vendue	Quantité transférée	Valeur cumulée des opérations (en euros)
Janvier 2015	Contrat de liquidité	3 266	4 630		225 948
Février 2015	Contrat de liquidité	4 158	3 380		231 814
Mars 2015	Contrat de liquidité	2 858	2 717		170 436
Avril 2015	Contrat de liquidité	2 021	1 977		124 108
Mai 2015	Contrat de liquidité	1 294	1 605		89 313
	Levée options d'achat			750	15 037
Juin 2015	Contrat de liquidité	2 492	1 969		135 041
Juillet 2015	Contrat de liquidité	3 227	2 879		191 858
Août 2015 (du 01/08 au 18/08)	Contrat de liquidité	2 469	3 485		185 263
<i>Mise en œuvre effective du nouveau programme de rachat voté par l'AG du 16 juin 2015</i>					
Août 2015 (du 19/08 au 31/08)	Contrat de liquidité	2 723	2 259		154 907
Septembre 2015	Contrat de liquidité	2 268	2 145		134 613
Octobre 2015	Contrat de liquidité	2 390	1 881		126 021
Novembre 2015	Contrat de liquidité	2 925	2 465		152 700
Décembre 2015	Contrat de liquidité	1 595	2 638		115 832
TOTAL DES OPERATIONS		33 686	34 030	750	2 052 891
<i>Impact sur le nombre d'actions auto-détenus</i>		<i>augmentation</i>	<i>diminution</i>	<i>diminution</i>	
dont :					
Contrat AMAFI d'animation et de liquidité du titre (*)		33 686	34 030	-	2 037 854
Programme de rachats avec autres objectifs		-	-	-	-
Levées d'options d'achat d'actions attribuées (*)		-	-	750	15 037
Acquisition définitive d'actions gratuites attribuées		-	-	-	-

(*) Cf. détail des opérations par catégorie ci-après.

Détail des opérations réalisées dans le cadre du contrat Amafi d'animation et de liquidité du titre :

En 2015, 33.686 titres ont été achetés et 34.030 titres ont été vendus dans le cadre du contrat Amafi d'animation et de liquidité du titre, soit une **diminution de 344 titres**.

Après ces opérations, le solde du contrat de liquidité au 31 décembre 2015 s'élève à 2.801 titres (contre 3.145 au 31 décembre 2014).

Période des opérations	Quantité achetée	Valeur des achats (en euros)	Quantité vendue	Valeur des ventes (en euros)	Valeur cumulée des opérations (en euros)
Janvier 2015	3 266	93 393	4 630	132 555	225 948
Février 2015	4 158	128 335	3 380	103 479	231 814
Mars 2015	2 858	87 596	2 717	82 840	170 436
Avril 2015	2 021	62 702	1 977	61 406	124 108
Mai 2015	1 294	39 873	1 605	49 440	89 313
Juin 2015	2 492	75 651	1 969	59 390	135 041
Juillet 2015	3 227	101 963	2 879	89 895	191 858
Août 2015 (du 01/08 au 18/08)	2 469	77 449	3 485	107 814	185 263
<i>Mise en œuvre effective du nouveau programme de rachat voté par l'AG du 16 juin 2015</i>					
Août 2015 (du 19/08 au 31/08)	2 723	85 926	2 259	68 981	154 907
Septembre 2015	2 268	69 291	2 145	65 322	134 613
Octobre 2015	2 390	70 511	1 881	55 510	126 021
Novembre 2015	2 925	82 903	2 465	69 797	152 700
Décembre 2015	1 595	43 601	2 638	72 231	115 832
TOTAL DES OPERATIONS	33 686	1 019 194	34 030	1 018 660	2 037 854
<i>Cours moyen par action</i>		<i>30,26 €</i>		<i>29,93 €</i>	<i>30,09 €</i>

Détail des levées d'options d'achats d'actions :

Au total, **750 options d'achats ont été exercées en 2015**, dans le cadre d'une seule opération avec les caractéristiques suivantes :

- Période de levée par le bénéficiaire : Mai 2015
- Année d'attribution des options : 2005
- Prix unitaire d'exercice de l'option : 20,05 €
- Valeur totale de la levée : 15.037 €

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus d'options d'achats non exercées en circulation.

2. 8. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES COMPTES ET PERSPECTIVES

Dans un contexte de marché marqué par le ralentissement de la Chine et de certains pays émergents, la vigueur de la croissance en Amérique et l'amélioration de la conjoncture européenne, Rouger concentrera ses efforts sur son cœur de métier avec une organisation renouvelée visant en priorité la génération du cash.

Rouger soutiendra sa dynamique commerciale tout en poursuivant avec détermination ses plans de réduction des coûts et d'amélioration de la productivité dans l'ensemble des filiales du Groupe. Cette stratégie doit lui permettre à court terme de renforcer sa maîtrise économique au Gabon, d'améliorer les performances au Cameroun et au Congo et de conforter ses développements commerciaux en France et à l'international. De plus, le Groupe bénéficiera des premières synergies liées au démarrage de ses nouvelles activités en République Centrafricaine.

Le Groupe Rouger dispose d'atouts solides pour conforter sa position incontournable sur le marché des bois tropicaux, fondamentalement porteur sur le long terme.

2. 9. RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE ROUGIER S.A. AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2011	2012	2013	2014	2015
Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	7 098	5 315	5 315	5 315	5 549
Nombre d'actions émises	1 396 771	1 045 938	1 045 938	1 045 938	1 092 000
Résultat global <i>(en milliers d'euros)</i> :					
Chiffre d'affaires (hors taxes)	4 115	3 663	3 469	3 492	3 916
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	27 682	971	57	12	358
Impôts sur les bénéfices *	(553)	21	0	0	0
Résultat après impôt, amortissements et provisions	32 523	141	(586)	(1 375)	(794)
Montant théorique des bénéfices distribués **	1 397	-	-	-	-
Montant de la distribution effective des bénéfices **	1 316	-	-	-	-
Résultat réduit à une seule action <i>(en euros)</i> :					
Résultat après impôt et avant amortissements et provisions	19,42 €	0,95 €	0,05 €	0,01 €	0,33 €
Résultat après impôt, amortissements et provisions	23,28 €	0,13 €	(0,56) €	(1,31) €	(0,73) €
Dividende net versé à chaque action	1,00 €	-	-	-	-
Personnel :					
Nombre de salariés	14	13	17	17	18
Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	1 671	1 358	1 229	1 334	1 448
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	660	643	535	627	659

* La ligne 'Impôts sur les bénéfices' intègre le boni / mali d'intégration fiscale). Convention de signe retenue : (charge) / produit.

** Montant théorique calculé sur la totalité des actions, y compris les actions auto-détenues par Rougier S.A. (au moment de la distribution effective, le dividende attaché au nombre d'actions de ce type sera en fait viré en Report à Nouveau).

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS au 31 décembre 2015

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	40
2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	41
3. ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	42
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	44
5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES	45
6. INFORMATIONS SECTORIELLES RESUMEES	46
7. TABLEAU DES IMPACTS DES CORRECTIONS D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS	47
8. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	49
9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS	87

1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2015	ANNUEL 2014 *
CHIFFRE D'AFFAIRES	5	164 725	157 824
Autres produits de l'activité		732	93
Achats consommés		(55 270)	(57 417)
Charges de personnel	6	(30 033)	(28 685)
Charges externes		(54 557)	(49 810)
Impôts et taxes		(10 123)	(9 440)
Dotation aux amortissements		(8 227)	(7 626)
Dotation aux provisions		(1 047)	(489)
Variation des stocks de produits en cours et finis		(3 956)	1 901
Autres produits et charges d'exploitation		627	642
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		2 871	6 993
Autres produits et charges opérationnels non courants (1)	7	(1 851)	(943)
RESULTAT OPERATIONNEL		1 020	6 050
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-	46
Coût de l'endettement financier brut		(3 176)	(2 996)
Coût de l'endettement financier net		(3 176)	(2 950)
Autres produits et charges financiers nets	8	(526)	(450)
Impôts	9	(494)	(3 526)
Quote-part de résultat des mises en équivalence		(157)	(372)
RESULTAT NET		(3 333)	(1 248)
attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(2 492)	(1 341)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		(841)	93
RESULTAT NET PAR ACTION	10		
attribuable aux propriétaires de la société mère :			
- Résultat de base par action (en euros)		-2,39 €	-1,30 €
- Résultat par action dilué (en euros)		-2,38 €	-1,30 €

(1) Y compris variation de la dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. NOTE 12)

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts)

2. ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2015	ANNUEL 2014 *
RESULTAT NET		(3 333)	(1 248)
Différence de conversion		31	6
Variation de juste valeur des instruments financiers		(60)	14
Effet d'impôt		20	(4)
Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres, transférables en compte de résultat		(9)	16
Avantages accordés au personnel (écarts actuariels)		128	(131)
Effet d'impôt		1	58
Total des gains et pertes reconnus en capitaux propres, non transférables en compte de résultat		129	(73)
RESULTAT GLOBAL		(3 213)	(1 305)
attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère		(2 464)	(1 345)
- aux participations ne donnant pas le contrôle		(749)	40

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts)

3. ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2015	31 décembre 2014 *
Immobilisations incorporelles	11/12	11 043	10 774
Immobilisations corporelles	11/12	43 189	42 055
Immeubles de placement	13	2 120	2 205
Titres mis en équivalence	14	0	158
Actifs financiers non courants	14	2 659	1 888
Impôts différés actifs	9	4 724	2 933
Autres actifs non courants		744	216
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		64 479	60 229
Stocks	15	43 919	48 298
Clients et comptes rattachés	16	21 293	28 134
Créances d'impôt courant		173	1 052
Autres actifs courants	17	19 022	21 197
Instruments dérivés actifs	25	12	140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	6 295	1 580
TOTAL ACTIFS COURANTS		90 714	100 401
Actifs non courants destinés à être cédés	19	-	-
TOTAL ACTIF		155 193	160 630

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts)

PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	31 décembre 2015	31 décembre 2014 *
Capital		5 549	5 315
Primes		3 950	2 681
Actions propres		(287)	(328)
Réévaluation des instruments financiers		(13)	48
Réserves de conversion		89	69
Autres réserves		34 361	36 801
CAPITAUX PROPRES attribuables aux propriétaires de la société mère		43 649	44 586
CAPITAUX PROPRES attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		14 048	14 797
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20	57 697	59 383
Provisions pour risques et charges	21/22	2 131	2 418
Dettes financières non courantes	23	20 895	12 427
Impôts différés passifs	9	1 217	1 148
Autres passifs non courants		19	281
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		24 262	16 274
Provisions pour risques et charges	21/22	356	96
Dettes financières courantes	23	42 531	49 228
Fournisseurs et comptes rattachés		19 220	19 760
Dettes d'impôt courant		15	447
Autres passifs courants	24	11 096	15 096
Instruments dérivés passifs	25	16	346
TOTAL PASSIFS COURANTS		73 234	84 973
Passifs directement associés à des actifs non courants destinés à être cédés	19	-	-
TOTAL PASSIF		155 193	160 630

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts)

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Actions propres (1)	Réévaluation des instruments financiers (2)	Réserves	TOTAL Part attribuable aux propriétaires de la société mère	TOTAL Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Au 1er janvier 2014 *	5 315	2 681	(331)	8	38 253	45 925	14 757	60 682
Dividendes distribués						-		-
Paiements fondés sur des actions						-		-
Variation des actions propres			4		3	7		7
Impôts différés (3)					(1)	(1)		(1)
Variations de périmètre						-		-
RESULTAT GLOBAL *				40	(1 385)	(1 345)	40	(1 305)
Au 31 décembre 2014 *	5 315	2 681	(327)	48	36 869	44 586	14 797	59 383
Dividendes distribués						-		-
Augmentation de capital	234	1 269				1 503		1 503
Paiements fondés sur des actions						-		-
Variation des actions propres			40		(25)	15		15
Impôts différés (3)					9	9		9
Variations de périmètre						-		-
RESULTAT GLOBAL				(61)	(2 403)	(2 464)	(749)	(3 213)
Au 31 décembre 2015	5 549	3 950	(287)	(13)	34 450	43 649	14 048	57 697

(1) Le taux d'autocontrôle est de 0,96% au 31 décembre 2015, contre 1,11% au 31 décembre 2014.

(2) Correspond à la part recyclable des réserves liées aux variations de juste valeur des instruments de couverture.

(3) Effet d'impôt rattaché à la variation de valorisation des paiements fondés sur des actions et aux résultats dégagés sur actions propres.

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts)

5. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETS CONSOLIDÉS

<i>En milliers d'euros</i>	NOTE	ANNUEL 2015	ANNUEL 2014 *
RESULTAT NET		(3 333)	(1 248)
- Résultat des mises en équivalence		157	372
- Dotation aux amortissements		8 227	7 626
- Dotation / (Reprise) relative aux provisions (1)		1 850	148
- Plus ou moins-values de cession et variations de juste valeur		(94)	127
- Autres charges / (produits) sans incidence sur la trésorerie		-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et impôt		6 807	7 025
- Coût de l'endettement financier net		3 176	2 950
- Charge / (Produit) d'impôt		494	3 526
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier net et impôt		10 477	13 501
Impôts payés		(1 753)	(915)
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	26	7 918	(11 119)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE		16 642	1 467
Investissements corporels et incorporels décaissés	26	(11 275)	(7 526)
Investissements financiers décaissés	26	-	(300)
Produits encaissés sur cessions d'immobilisations		116	305
Variation des autres actifs financiers		(914)	(764)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(12 073)	(8 285)
Augmentation de capital		1 503	-
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère		-	-
Nouveaux emprunts contractés (2)		17 018	5 407
Remboursements d'emprunts (2)		(7 148)	(6 993)
Intérêts financiers nets versés		(3 165)	(2 983)
Diminution / (Augmentation) des actions propres		40	4
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		8 248	(4 565)
Effet des variations de change sur la trésorerie		6	-
VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		12 823	(11 383)
Position à l'ouverture		(41 837)	(30 454)
Position à la clôture		(29 013)	(41 837)

(1) A l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant. Y compris dépréciation des actifs suite à l'impairment test (cf. NOTE 12).

(2) Y compris la variation des autres dettes financières non courantes (dépôts et cautionnements reçus)

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts)

6. INFORMATIONS SECTORIELLES RÉSUMÉES

La présentation de cette information sectorielle résumée, qui est conforme à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, se limite aux **indicateurs-clés retenus par la Direction Générale**. Les secteurs opérationnels présentés dans la segmentation appliquée par Rougier sont des subdivisions des deux grandes branches d'activité du Groupe (cf. présentation détaillée dans la Note 2-3 de l'Annexe aux comptes consolidés), complétées des activités propres aux holdings et aux activités diverses non significatives. Les activités liées au développement des forêts de plantations industrielles, restant encore non significatives à ce jour, sont sans incidence au niveau des indicateurs retenus car consolidées par mise en équivalence.

Le secteur « Importation et distribution de bois en France », outre l'activité de la société principale Rougier Sylvaco Panneaux, inclut dorénavant Eco Terrasse Pro, société créée en fin d'année 2014 dont l'activité de vente directe par internet de produits finis d'aménagement extérieur a démarré en 2015.

La République Centrafricaine, pays dans lequel Rougier a obtenu en 2015 une concession d'exploitation forestière, ne constitue pas encore un secteur opérationnel à ce stade car sans activité commerciale cette année. Le démarrage de l'activité est prévu en fin d'année 2016.

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international				Importation et distribution de bois en France	Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Cameroun	Congo	Négoce International				
ANNUEL 2015								
Chiffre d'affaires niveau secteur	43 995	43 358	26 177	125 895	27 849	4 378	(106 927)	164 725
- Opérations inter-secteurs	(32 240)	(41 970)	(26 169)	(2 479)	(343)	(3 726)	106 927	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	11 755	1 388	8	123 416	27 506	652	-	164 725
Dotation aux amortissements	(4 454)	(2 222)	(1 142)	(25)	(90)	(294)	-	(8 227)
Résultat opérationnel	(5 475)	2 341	2 711	2 123	(807)	127	-	1 020
dont impairment test	(1 500)							(1 500)
Investissements de la période (1)	5 431	3 262	914	87	175	1 226	-	11 095

En milliers d'euros	Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international				Importation et distribution de bois en France	Holdings & divers	Opérations inter – secteurs	TOTAL
	Gabon	Cameroun	Congo	Négoce International				
ANNUEL 2014								
Chiffre d'affaires niveau secteur	43 725	38 175	24 726	120 615	26 261	4 023	(99 701)	157 824
- Opérations inter-secteurs	(31 358)	(37 585)	(24 722)	(2 073)	(528)	(3 435)	99 701	-
Chiffre d'affaires niveau Groupe	12 367	590	4	118 542	25 733	588	-	157 824
Dotation aux amortissements	(4 236)	(2 060)	(1 027)	(36)	(75)	(192)	-	(7 626)
Résultat opérationnel	(2 227)	3 122	4 058	2 384	(881)	(406)	-	6 050
dont impairment test								-
Investissements de la période (1)	4 562	2 357	1 343	3	155	208	(22)	8 606

(1) Total des acquisitions de la période hors incidence des décalages de décaissements. Hors éléments financiers.

7. TABLEAUX DES IMPACTS DES CORRECTIONS D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Des erreurs matérielles relatives aux impôts différés du Congo ont été identifiées ; erreurs ayant leur origine dans une évaluation incorrecte des avantages fiscaux futurs liés à des déficits fiscaux. En conséquence, les états financiers ont été retraités conformément à la norme IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Le retraitement portant sur l'exercice 2014 a impacté le résultat net de la période alors que le retraitement au titre des exercices antérieurs à 2014 a impacté les capitaux propres au 1er janvier 2014.

En résumé, l'impact sur le résultat net consolidé de l'année 2013 est de (417) milliers d'euros et l'impact sur le résultat net consolidé de l'année 2014 est de (660) milliers d'euros, soit un impact négatif total de (1.077) milliers d'euros sur les capitaux propres totaux d'ouverture de l'année 2015, dont (700) milliers d'euros sur la part attribuable aux propriétaires de la société mère.

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Publié 31 décembre 2014	Retraité 31 décembre 2014	Impact retraitement
Impôts différés actifs	4 010	2 933	(1 077)
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	61 306	60 229	(1 077)
TOTAL ACTIF	161 707	160 630	(1 077)
Autres réserves	37 501	36 801	(700)
CAPITAUX PROPRES attribuables aux propriétaires de la société mère	45 286	44 586	(700)
CAPITAUX PROPRES attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	15 174	14 797	(377)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	60 460	59 383	(1 077)
TOTAL PASSIF	161 707	160 630	(1 077)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE / ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Publié ANNUEL 2014	Retraité ANNUEL 2014	Impact retraitement
Impôts	(2 866)	(3 526)	(660)
RESULTAT NET	(588)	(1 248)	(660)
attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	(912)	(1 341)	(429)
- aux participations ne donnant pas le contrôle	324	93	(231)
RESULTAT NET PAR ACTION			
attribuable aux propriétaires de la société mère :			
- Résultat de base par action (en euros)	-0,88 €	-1,30 €	-0,42 €
- Résultat par action dilué (en euros)	-0,88 €	-1,30 €	-0,42 €
RESULTAT GLOBAL	(645)	(1 305)	(660)
attribuable :			
- aux propriétaires de la société mère	(916)	(1 345)	(429)
- aux participations ne donnant pas le contrôle	271	40	(231)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETS CONSOLIDES :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Publié 31 décembre 2014	Retraité 31 décembre 2014	Impact retraitement
RESULTAT NET	(588)	(1 248)	(660)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT après coût de l'endettement financier net et impôt	7 685	7 025	(660)
- Charge / (Produit) d'impôt	2 866	3 526	660

8. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 - Généralités

ROUGIER S.A., société mère du Groupe, est une Société Anonyme à Conseil d'administration.

Le siège social est domicilié au 155, avenue de La Rochelle à Niort (79). La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro B 025.580.143. L'action Rougier est cotée sur Alternext (système multilatéral de négociation) de NYSE-Alternext Paris ; son code ISIN est FR0000037640 et son code mnémonique est ALRGR.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2015 et a donné son autorisation à leur publication le 13 avril 2016.

NOTE 2 - Règles et méthodes comptables

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen et le conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe de l'exercice 2014 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers

(Consultation : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Evolutions des normes, amendements et interprétations :

Les nouvelles normes, révisions ou amendements de normes, ou les interprétations IFRIC adoptés au niveau européen et d'application obligatoire au 1er janvier 2015 n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

Pour mémoire, il s'agit :

- l'interprétation IFRIC 21 – Droits ou taxes, qui traite de la date de comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible imposé par une autorité publique selon des dispositions légales ou réglementaires, autres que l'impôt sur les résultats et la TVA ;
- les amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2011 - 2013.

Normes et interprétations ayant été appliquées par anticipation au 31 décembre 2015 et dont l'application est obligatoire à compter des exercices commençant le 1er janvier 2016 ou postérieurement :

Néant.

Normes et interprétations en vigueur au 1er janvier 2016 et dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2015 :

- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- Améliorations annuelles des IFRS (2012-2014) (publié par l'IASB le 25 septembre 2014) ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Éclaircissements quant aux méthodes acceptables de dépréciation et d'amortissement ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêt dans les opérations communes ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 : Agriculture.

Autres normes et interprétations essentielles, publiées par l'IASB, non encore approuvées par l'Union européenne :

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. L'analyse de l'application d'IFRS 15 est en cours au sein du groupe.
- IFRS 16 – Contrats de location. L'analyse de l'application d'IFRS 16 est en cours au sein du groupe.

Les normes suivantes ne sont pas susceptibles d'engendrer des changements de traitements comptables significatifs :

- IFRS 9 – Instruments financiers (phase 1 : classification et évaluation des actifs et passifs financiers) et amendements subséquents ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires pour les premiers adoptants (en attente d'un projet de norme sur les activités régulées) ;
- Amendements limités à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Exemption de consolidation applicable aux entités d'investissement ;
- Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise ;
- Amendements à IAS 12 – Reconnaissance des impôts différés actifs sur pertes latentes ;
- Amendements à IAS 7 – informations à fournir.

2.1. Estimations et jugements

Dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que des informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de prendre en compte les événements et l'expérience passés et de s'assurer de leur adéquation à l'évolution de la situation économique.

La consolidation des comptes a ainsi été réalisée en tenant compte du contexte économique actuel et en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture.

La Direction du Groupe a apprécié, au mieux de la visibilité actuelle, les flux futurs de trésorerie contribuant à la valorisation des actifs à long terme. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux retenus (d'actualisation, de croissance, ...) et pris en compte dans les calculs effectués, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'annexe des états financiers. Pour le Groupe, cela concerne plus particulièrement les tests de dépréciation (impairment test) des actifs immobilisés (cf. Note 12) et les provisions pour avantages accordés au personnel (cf. Note 21).

En fonction des hypothèses retenues, dont certaines directement liées à l'évolution des conditions économiques, les éléments figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront être différents des estimations actuellement retenues à la date de clôture. Dans ce cas, les impacts sur les estimations de la Direction du Groupe seront comptabilisés lors des exercices de prise en compte du changement des hypothèses.

2.2. Principes de consolidation

Les comptes consolidés incorporent par intégration globale les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, à savoir le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir un avantage.

En cas de contrôle conjoint (notamment pour les sociétés en joint-venture), le Groupe a retenu la méthode de la mise en équivalence, avec des lignes distinctes figurant à ce titre dans les comptes consolidés : "Titres mis en équivalence" à l'actif du bilan et "Quote-part de résultat des mises en équivalence" au compte de résultat. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

2.3. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée par Rougier est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour le suivi et l'analyse des performances des activités et l'allocation des ressources.

Le découpage appliqué présente six secteurs opérationnels qui correspondent aux reportings internes communiqués à la Direction Générale, identifiée comme le principal organe de décision opérationnelle du Groupe.

Chaque secteur constitue une composante distincte du Groupe, tant en termes d'activité que de risques, et fait l'objet d'un suivi individualisé. Ce sont des subdivisions des deux grandes activités de Rougier ; les activités propres aux holdings et les activités diverses complétant ce découpage sectoriel :

- Exploitation de forêts naturelles, industries de transformation du bois et commerce international (Rougier Afrique International) :

Correspond d'une part aux activités d'exploitation de forêts naturelles et de transformation industrielle (production de sciages et de panneaux de contreplaqués) des filiales situées en Afrique :

- au Gabon,
- au Cameroun,
- au Congo Brazzaville.

D'autre part, l'activité de commerce international assure notamment la commercialisation sur l'ensemble des marchés des produits issus des filiales africaines.

- Importation et distribution en France de produits bois et dérivés :

Correspond aux activités d'importation et distribution sur le marché français de produits bois (sciages, panneaux et leurs dérivés) de *Rougier Sylvaco Panneaux*, complétées depuis 2015 de l'activité vente directe en ligne de produits bois d'aménagement extérieur de la société *Eco Terrasse Pro*

- Holdings et divers :

Comprend les activités de la holding de tête Rougier S.A. et de diverses sociétés du groupe dont l'activité est assimilée à celle de holding, ainsi que les activités liées au développement de forêts de plantations industrielles (*correspondant aux sociétés Lignafrika, Lignafrika Services et PFM*) restant non significatives à ce jour, et les nouvelles activités d'exploitation forestière en République Centrafricaine qui ne démarreront que fin 2016.

La ventilation géographique selon le pays de destination des ventes, qui n'est pas prédominante pour le choix des implantations, est limitée au chiffre d'affaires. La présentation de cette note est positionnée avec la Note 5 relative au chiffre d'affaires.

2.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro. La monnaie fonctionnelle de la quasi-totalité des filiales est l'euro ou le franc CFA, qui a une parité fixe avec l'euro.

2.5. Conversion des opérations en devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises (hors dérivés le cas échéant) sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les effets constatés en résultat sont comptabilisés :

- en résultat opérationnel pour les différences de conversion relatives à l'activité opérationnelle ;
- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note relative aux instruments financiers.

2.6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées. Il comprend les revenus liés à la vente de biens et services.

2.7. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. En particulier, les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non récurrents par leur nature ou leur montant contribuent au résultat opérationnel.

2.8. Plans d'options d'achats d'actions / Plans d'attribution d'actions gratuites

Des plans d'options d'achat d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions Rougier. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive, sur la base de la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options estimées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est une volatilité implicite à la date d'attribution qui représente une valeur conforme aux pratiques du marché. Le dividende utilisé est le dernier dividende connu à la date de mise en place des Plans. Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan.

Cette charge de personnel est comptabilisée par la contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par la contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'attribution d'actions gratuites, évaluées selon les mêmes principes, donnent lieu également à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits. Une « période d'acquisition » de 2 ans est toutefois requise pour valider définitivement les droits d'attribution des bénéficiaires ; à défaut (en cas de rupture du contrat de travail ou de rupture et/ou de non renouvellement du mandat social), les bénéficiaires sont alors déchus de leurs droits d'attribution et la charge de personnel constatée revue en fonction.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les Plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon les principes exposés ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

2.9. Impôt sur le résultat

Le Groupe comptabilise sans les actualiser les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de renversement des différences temporelles. Les actifs d'impôts différés sur les crédits d'impôts, les déficits reportables et les autres différences temporelles sont comptabilisés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée,

dès lors que celle-ci a le droit légal de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles.

Un impôt différé passif est constaté au titre des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation consolidés, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera,
- et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

S'agissant de sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu au titre des distributions probables décidées par le Groupe dans un avenir prévisible.

2.10. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les montants immobilisés au titre du domaine forestier, qui comprennent des coûts historiques d'acquisition de certains permis forestiers, ainsi que l'ensemble des frais engagés directement imputables à la mise sous aménagement durable des forêts. Ces frais d'aménagement durable regroupent à la fois les frais d'inventaire des ressources forestières et divers frais d'étude sur les aspects environnementaux ou socio-économiques, auxquels peuvent venir s'ajouter dans certains cas les coûts liés aux obligations à remplir dans le cadre de l'établissement d'un cahier des charges (concernant généralement des infrastructures et divers travaux d'équipement : construction d'une base-vie, d'une route d'accès, alimentation en eau, ...).

Ces montants immobilisés au titre du domaine forestier sont amortis par la contrepartie du résultat opérationnel courant sur leur durée d'utilisation estimée, généralement comprise entre 20 et 30 ans. La durée d'amortissement est fondée sur la durée des droits attribués par les autorités compétentes, et prend en compte les possibilités de renouvellement avérées.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des immobilisations corporelles est égale au coût historique d'acquisition ou de production.

Les intérêts des capitaux empruntés pour financer, d'une part, le coût de production d'immobilisations pendant la période précédant leur mise en exploitation et, d'autre part, celui des immobilisations acquises, sont considérés comme partie intégrante du coût de revient des immobilisations, lorsque les critères de la norme IAS 23, Coûts d'emprunt, sont respectés.

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux dégagés pour augmenter la productivité ou pour prolonger la durée de vie d'un bien qui sont immobilisés.

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan lorsque le contrat transfère au Groupe, en substance, la majeure partie des risques liés à la propriété de l'actif. La valeur inscrite au bilan correspond au montant le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des loyers futurs. L'évaluation du niveau de risque transféré s'effectue au travers de l'analyse des termes du contrat. La dette financière résultant de l'acquisition de l'actif est inscrite au passif du bilan consolidé.

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Aménagement des terrains : 40 ans
- Infrastructures forestières et campement : 10 à 30 ans

- Constructions gros œuvre :	20 à 40 ans
- Matériels et installations techniques :	5 à 20 ans
- Matériels forestiers :	7 à 14 ans
- Autres immobilisations corporelles :	5 à 10 ans

Les actifs font l'objet d'un amortissement selon un plan révisé lorsque la durée d'utilisation devient inférieure à la durée d'utilisation initialement estimée.

2.11. Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (impairment test)

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, des tests de dépréciation sont effectués au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies dans le Groupe et contenant les actifs immobilisés, dont les principales sont les trois UGT africaines que constituent le Gabon, le Cameroun et le Congo. L'approche par pays, après prise en compte des opérations de commerce international s'y rapportant, résulte de l'organisation du Groupe associant étroitement les actifs forestiers et les actifs industriels dans chacun d'entre eux.

Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, ou relatifs aux conditions d'utilisation des actifs, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, les actifs de l'UGT font l'objet d'une dépréciation pour la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires, établi et validé par la Direction du Groupe, auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini.

Les hypothèses qui sous-tendent le plan d'affaires intègrent notamment l'estimation de l'évolution des marchés des pays dans lesquels le Groupe opère, ainsi que de l'évolution des prix de vente des produits et des coûts de production. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par le Groupe.

Dès qu'une perte de valeur a été enregistrée sur une UGT dans les comptes consolidés, une révision périodique est effectuée pour définir s'il convient d'ajuster la dépréciation des actifs. Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations incorporelles (hors goodwill) et des immobilisations corporelles sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement à hauteur de la perte de valeur initiale, en s'assurant qu'elle ne génère pas une valeur comptable supérieure à la valeur qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

2.12. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilisé détenu pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur au premier bilan d'ouverture IFRS le 1^{er} janvier 2004, puis les composants autres que les terrains sont amortis linéairement selon le modèle du coût sur cette base qui constitue le coût présumé par convention, et selon les durées suivantes :

- Constructions - gros œuvre :	40 ans
- Constructions - autre structure :	25 ans
- Agencements et installations - aménagement des terrains :	40 ans
- Agencements et installations - second œuvre :	20 ans
- Agencements et installations - Installations techniques :	15 ans
- Agencements et installations - Autres :	10 ans

2.13. Actifs financiers

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » distingue quatre catégories d'actifs financiers qui font l'objet d'un traitement comptable et d'une évaluation spécifiques.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

Ce sont des actifs financiers destinés à être cédés à court terme. Cette catégorie est principalement constituée des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie et des instruments dérivés autres que ceux qualifiés d'instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par résultat.

Actifs disponibles à la vente :

Ce sont des actifs financiers détenus ou générés par l'entreprise principalement à des fins de réalisation d'un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge.

Cette catégorie est principalement constituée :

- des titres disponibles à la vente, participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il exerce ni contrôle, ni influence notable ;
- des instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par capitaux propres.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance :

Ce sont des actifs financiers qui ont des flux fixes ou déterminables, une échéance fixe, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces actifs sont comptabilisés à leur coût amorti.

Prêts et créances émis par l'entreprise :

Ce sont des actifs financiers, avec des paiements fixes ou déterminables, comptabilisés au titre d'une vente de biens ou de services à un tiers ou de prêts à un tiers. Ces actifs sont non cotés sur un marché actif. Cette catégorie est principalement constituée :

- des créances rattachées à des participations et des autres prêts consentis par le Groupe, qui lors de leur comptabilisation initiale sont mesurés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. A chaque clôture, ces prêts sont ensuite évalués à leur coût amorti. Par ailleurs, des dépréciations sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif ;
- des créances commerciales ;

Ces actifs sont évalués à leur coût amorti.

2.14. Actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés

Sont considérés comme destinés à être cédés les actifs non courants (ou groupes d'actifs) qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) considérés comme « destinés à être cédés » sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des

coûts de la vente. Les actifs classés comme destinés à être cédés (ou inclus au sein d'un groupe destiné à être cédé) cessent d'être amortis.

Les actifs non courants (ou groupes d'actifs) destinés à être cédés sont présentés séparément des autres actifs du bilan. Les passifs directement associés à ces actifs destinés à être cédés sont également présentés séparément des autres passifs du bilan (sans compensation).

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier comprend, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production ainsi qu'une quote-part des frais de structure liés à la fabrication. Les coûts de revient sont en général calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

2.16. Actions propres

Les actions propres (autocontrôle) sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en déduction des capitaux propres du Groupe jusqu'à la date de leur cession.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

2.17. Provisions

Engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel :

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en linéarisant si les services rendus au cours des périodes ultérieures aboutissent à un niveau de droits à prestations supérieur de façon significative à celui des périodes antérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, les obligations d'État sont utilisées. La monnaie et la durée des obligations utilisée est cohérente avec la monnaie et la durée estimée des engagements au titre des avantages évalués.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées et lorsqu'il apparaît des écarts d'expérience, il en résulte des écarts actuariels qui sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

La nouvelle norme IAS 19, adoptée par l'Union Européenne le 5 juin 2012, s'applique obligatoirement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Le groupe Rougier a appliqué de façon rétrospective les nouvelles règles imposées par la norme.

Les principaux changements induits par l'application de la norme révisée sont les suivants :

- Les gains et pertes actuariels de la période sont à présent reconnus directement dans les capitaux propres et font partie des éléments du résultat global ; le Groupe avait opté antérieurement pour une

reconnaissance des écarts actuariels au niveau du compte de résultat.

- Le coût des services passés résultant d'une modification ou d'une réduction de régime est comptabilisé immédiatement et intégralement en compte de résultat ; le Groupe ayant opté antérieurement pour ce mode de comptabilisation du coût des services passés, ce changement n'aura pas d'impact sur ses comptes.
- Le rendement attendu des actifs de couverture du régime correspond désormais au taux d'actualisation des engagements.
- La charge d'intérêts de la dette actuarielle est constatée en résultat financier conformément à l'option offerte.

Par conséquent, la charge nette de l'exercice reconnue dans le compte de résultat correspond :

- au coût des services rendus
- au coût financier
- au coût des services passés
- diminués du rendement attendu des fonds de couverture

Indemnités de fin de contrat de travail :

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que l'engagement du Groupe a été annoncé aux personnels concernés.

Autres provisions :

Des provisions pour litiges ou contentieux et des provisions pour risques et charges divers sont comptabilisées dès qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé et se traduisant par une sortie de ressources probable dont le montant peut être estimé de façon fiable.

2.18. Passifs financiers

La norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » distingue les catégories de passifs financiers suivantes :

- Passifs financiers détenus à des fins de transaction : ces passifs comprennent principalement les concours bancaires courants et les instruments dérivés autres que ceux qualifiés d'instruments de couverture ;
- Passifs financiers désignés à la juste valeur : cette catégorie comprend notamment les instruments dérivés qualifiés d'instruments de couverture ;
- Autres passifs financiers qui sont évalués au coût amorti. Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes porteuses d'intérêts sont mesurées à leur juste valeur, sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui peuvent être directement affectés à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le calcul initial, mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conditions d'emprunts et opérations assimilées sont comptabilisées comme une extinction de l'ancienne dette et la comptabilisation d'une nouvelle dette uniquement si les conditions de l'ancienne et de la nouvelle dette sont substantiellement différentes. Dans ce cas, les coûts supportés à cette occasion sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice au cours duquel la renégociation est intervenue car découlant de l'extinction de l'ancienne dette. Dans le cas contraire, si les conditions ne sont pas substantiellement différentes, les coûts supportés constituent un ajustement de la valeur comptable de la dette existante et sont amortis sur la durée résiduelle de la dette modifiée.

2.19. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Risques :

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme et des tunnels d'options à prime nulle. Les contrats de change à terme et les tunnels d'options à prime nulle sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils ont été identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner des créances ou des dettes en devises ou des engagements fermes en devises, correspondant à des transactions au caractère hautement probable. Le Groupe utilise des instruments financiers adaptés (swaps essentiellement) pour réduire son exposition au risque de taux sur son endettement à moyen terme.

Evaluation et présentation :

Sauf s'ils entrent dans une relation de couverture, les instruments dérivés sont considérés comme détenus à des fins de transaction et évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, leur juste valeur est réévaluée par le résultat. La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions du marché. Les dérivés sont présentés au bilan en non courant ou courant suivant que leur échéance se situe à plus ou moins de douze mois.

Comptabilisation des opérations de couverture :

Lorsque les instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Cette documentation est actualisée au fur et à mesure afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée dans un intervalle de 80% à 125%.

La comptabilité de couverture est adaptée à la catégorie de couverture concernée :

- Couverture de juste valeur :
L'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur. Les variations de ces deux éléments sont enregistrées simultanément en résultat et seule la part inefficace de la couverture a un effet sur le compte de résultat.
- Couverture de flux de trésorerie :
L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la part efficace de variation de juste valeur attribuable au risque couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres alors que la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert a un effet sur ce dernier.

NOTE 3 - Périmètre de consolidation

Activité / Dénomination usuelle des sociétés	Méthode de consolidation		Pays	N° Siren	% d'intérêt du Groupe	
	31/12/15	31/12/14			31/12/15	31/12/14
Corporate						
ROUGIER S.A. (société mère)			France	025 580 143		
Eressa S.N.C.	IG	IG	France	324 717 743	100%	100%
Branche ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE (RAI)						
Rougier Afrique International (RAI)	IG	IG	France	415 101 443	65,00%	65,00%
Adif S.N.C.	IG	IG	France	394 056 360	65,00%	65,00%
Cambois	IG	IG	Cameroun		65,00%	65,00%
Cifho	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Cofoba	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
GEB Industrie (Gebi)	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Gepbs	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Lorema	IG	IG	Cameroun		64,99%	64,99%
Mokabi	IG	IG	Congo		65,00%	65,00%
Rougier Afrique Centrale (RAC)	IG	IG	Gabon		65,00%	65,00%
Rougier Gabon	IG	IG	Gabon		63,65%	63,65%
Rougier Sangha Mbaéré (RSM) (1)	IG	-	Rép. Centrafricaine		65,00%	-
Saggex	IG	IG	Suisse		65,00%	65,00%
SFID	IG	IG	Cameroun		64,94%	64,94%
Socib	IG	IG	Cameroun		65,00%	65,00%
SPS International	IG	IG	France	480 514 348	65,00%	65,00%
Sud Participations	IG	IG	Cameroun		65,00%	65,00%
Branche IMPORTATION - DISTRIBUTION FRANCE						
Rougier Sylvaco Panneaux (RSP)	IG	IG	France	403 306 392	100%	100%
Eco Terrasse Pro (ETP)	IG	IG	France	808 783 450	100%	100%
Branche FORETS DE PLANTATIONS						
Lignafrika	MEQ	MEQ	France	750 999 310	49,99%	49,99%
Lignafrika Services	MEQ	MEQ	France	520 785 353	49,99%	49,99%
Plantations Forestières de la Mvoum (PFM)	MEQ	MEQ	Gabon		42,49%	42,49%

IG = intégration globale MEQ = mise en équivalence

(1) Création de la société en 2015 (sans activité commerciale)

Commentaires sur les variations de la période :

Le seul mouvement de la période concerne l'intégration de la **société Rougier Sangha Mbaéré (R.S.M.) de droit centrafricain, détenue à 100% par Rougier Afrique International (R.A.I.)**, créée pour répondre à un appel d'offres de concession forestière en République Centrafricaine.

Par un décret d'attribution en date du 24 août 2015, cette société a obtenu la concession forestière pour une durée de 25 ans renouvelables.

Cette concession porte sur l'exploitation et l'aménagement d'un massif forestier de 270.000 hectares composé essentiellement d'essences à forte

valeur ajoutée comme le Sapelli. Elle est située dans la préfecture de la Sangha-Mbaéré à la pointe Sud de la Centrafrique dans une région très proche géographiquement d'autres concessions forestières exploitées par le Groupe et disposant d'une industrie locale de transformation : au Nord du Congo (à Moualé) et dans l'Est du Cameroun (à Mbang). A terme, une industrie de transformation sera également implantée en Centrafrique.

Cette société au capital social de 50 millions de FCFA (équivalent à 76 milliers d'euros) est sans activité commerciale au 31 décembre 2015. Un démarrage de l'activité est prévu en fin d'année 2016.

NOTE 4 - Point d'avancement sur la recherche d'un accord de partenariat ou de cession pour le site de production et les activités du Haut Ogooué au Gabon

Le Conseil d'Administration de Rougier, réuni le 27 mars 2013, a décidé d'engager une réallocation de certains des actifs du Gabon avec pour objectif de rétablir la rentabilité de ce secteur à très court terme. Ce projet s'articule autour de la recherche d'un accord de partenariat ou de cession pour le site de production et les activités du Haut Ogooué permettant de concentrer géographiquement la production industrielle et forestière de la société et d'utiliser immédiatement des Okoumés issus des activités de plantations forestières. Au cours de l'exercice 2013, le Groupe Rougier a engagé le processus de cession. Le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2015 a confirmé cette position et demandé à la Direction Générale de poursuivre le processus de cession avec pour objectif de trouver un acquéreur pour le site forestier et industriel dans des délais appropriés.

Au 31 décembre 2015, date de clôture des comptes annuels de l'exercice, les contacts ont été initiés par la Direction Générale sans aboutir à une offre formalisée. La cession dans les 12 prochains mois est faiblement probable.

De plus, les actifs concernés par cette opération ne peuvent être considérés en l'état comme disponibles à la vente en raison des autorisations administratives en vigueur au Gabon et préalables à tout investissement étranger.

En conséquence, la direction considère que les critères d'application de la norme IFRS 5 ne sont pas remplis à la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs attachés au site de production du Haut Ogooué n'ont pas été reclassés en actifs non courants destinés à être cédés.

Aucune évolution majeure n'a eu lieu entre la date de clôture des comptes consolidés annuels de l'exercice 2015 et la date de tenue du Conseil d'administration ayant arrêté ces comptes en date du 13 avril 2016.

NOTE 5 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2015 est **en progression de 4,4%** par rapport à l'an dernier. A change constant (hors impact de la variation de l'USD), la progression est réduite à 2,4%. Les effets de périmètre, qui se limitent en 2015 au début d'activité de la société Eco Terrasse Pro, sans activité l'an dernier, sont non significatifs.

Répartition du chiffre d'affaires par type de produit :

Les ventes de **sciages et dérivés**, représentant 56,2% du chiffre d'affaires consolidé 2015, sont en diminution de 4,3% par rapport à 2014,

en raison principalement du ralentissement de la demande en sciages de certains pays émergents.

Les ventes de **grumes**, représentant 27,3% du chiffre d'affaires consolidé 2015, sont en progression de 24,6% par rapport à 2014, portées par la demande soutenue sur certains marchés asiatiques.

Les ventes de **panneaux et dérivés**, représentant 16,5% du chiffre d'affaires consolidé 2015, sont en augmentation de 7,1% par rapport à 2014 compte tenu de l'amélioration conjoncturelle de certains marchés européens.

	Annuel 2015		Annuel 2014	
	En milliers d'euros	En % du total Bois	En milliers d'euros	En % du total Bois
Grumes	44 456	27,3%	35 688	22,9%
Sciages et dérivés	91 281	56,2%	95 353	61,1%
Panneaux et dérivés	26 750	16,5%	24 974	16,0%
TOTAL PRODUITS BOIS	162 487	100%	156 015	100%
<i>dont % de produits transformés en usines (1)</i>	<i>72,6%</i>		<i>77,1%</i>	
Divers services	2 238		1 809	
TOTAL	164 725		157 824	

(1) Correspond aux ventes de panneaux et de sciages (par opposition aux grumes ne subissant aucune transformation industrielle).

Répartition du chiffre d'affaires par destination (en fonction de la localisation géographique des clients) :

Les ventes en Amérique du Nord ont été affectées par des situations ponctuelles de sur-stockage dans la chaîne d'importation locale. Malgré le ralentissement du marché chinois, les ventes en Asie sont en progression grâce à la vigueur de certains pays d'Asie du Sud-Est. L'activité commerciale s'est sensiblement améliorée en Europe et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

	Annuel 2015		Annuel 2014	
	En milliers d'euros	En % du total	En milliers d'euros	En % du total
Europe	73 532	44,6%	66 952	42,4%
Asie	54 635	33,2%	51 596	32,7%
Afrique subsaharienne	14 442	8,8%	14 823	9,4%
Amériques et zone Pacifique	9 384	5,7%	13 285	8,4%
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	12 732	7,7%	11 168	7,1%
TOTAL	164 725	100%	157 824	100%

NOTE 6 - Charges de personnel / Effectif

6.1. Ventilation des charges de personnel

Les charges de personnel sont en augmentation de 4,7%, en raison principalement de l'existence de coûts non récurrents sur l'année 2015 et de la hausse des effectifs.

En milliers d'euros	Annuel 2015	Annuel 2014
Rémunérations	(24 575)	(23 051)
Charges liées aux rémunérations	(5 409)	(5 393)
Autres charges de personnel	(265)	(240)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages sociaux accordés au personnel - Opérationnel (cf. Note 21-4)	215	(1)
TOTAL	(30 034)	(28 685)

6.2. Ventilation de l'effectif

Les effectifs sont en hausse de 3,6% par rapport à l'an dernier.

En nombre de personnes	Annuel 2015	Annuel 2014
Cadres	132	133
Agents de maîtrise et techniciens	197	209
Employés et ouvriers	2 701	2 583
EFFECTIF	3 030	2 925

NOTE 7 - Produits et charges opérationnels non courants

Ce poste comprend en 2015 une dotation complémentaire de 1.500 milliers d'euros sur la dépréciation des actifs (au titre impairment test), contre l'absence de variation l'an dernier.

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2015	Annuel 2014
Résultat sur cessions d'actifs	66	(96)
Autres charges et produits opérationnels non courants	(413)	(348)
(Dotation) / Reprise sur dépréciation des actifs (1)	(1 500)	-
(Dotation) / Reprise sur autres provisions	(4)	(500)
TOTAL	(1 851)	(944)

(1) Cf. NOTE 12 – Impairment test

NOTE 8 - Autres produits et charges financiers nets

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2015	Annuel 2014
Dividendes et revenus d'actifs financiers	39	27
Gains / (Pertes) sur opérations de change	(9)	(125)
Juste valeur des instruments de couverture (cf. Note 20-3)	41	(47)
Autres charges et produits financiers	(355)	(219)
(Dotation) / Reprise nette aux provisions sur actifs financiers	(153)	-
(Dotation) / Reprise nette aux provisions pour avantages sociaux accordés au personnel - Financier (cf. Note 21-4)	(88)	(86)
TOTAL	(525)	(450)

NOTE 9 - Impôts

9.1. Ventilation de l'impôt en résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Annuel 2015	Annuel 2014 *
Impôt courant	(2 330)	(1 576)
Impôts différés	1 692	(1 966)
Produit / (Charge) d'impôt lié à l'intégration fiscale (1)	144	16
TOTAL	(494)	(3 526)

(1) A ce jour, deux groupes fiscaux existent : le premier est composé de Rougier S.A. et Rougier Sylvaco Panneaux ; le second de Rougier Afrique International et SPS International.

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

9.2. Calcul du taux effectif d'impôt

La charge d'impôt sur l'exercice 2015 s'élève à 494 milliers d'euros, contre 3.526* milliers d'euros en 2014. En 2015, la charge d'impôt résulte principalement de :

- une charge nette d'IS pour un montant 2.330 milliers d'euros ;
- La reconnaissance d'impôts différés actifs pour (1.351 milliers d'euros) principalement sur des différences temporaires au Gabon ;
- L'effet des déficits fiscaux générés sur la période et non reconnus pour 1.888 milliers d'euros principalement au Gabon et l'effet des déficits fiscaux antérieurs utilisés sur la période et non reconnus pour 209 milliers d'euros principalement sur Rougier SA, soit un montant net de 1.679 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Annuel 2015	Annuel 2014 *
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	(2 682)	2 650
Taux d'imposition légal en France	33,33%	33,33%
Charge / (Produit) d'impôt théorique	(894)	883
> Différences permanentes	708	731
> Effet des différences de taux d'impôt à l'étranger	(8)	51
> Effet des variations de taux d'impôt	-	369
> Imposition minimum en Afrique	403	280
> Crédits d'impôt	(43)	(83)
> (Reconnaissance) / Utilisation ou dépréciation d'impôts différés actifs	(1 351)	57
> Effet des déficits fiscaux générés sur la période et non activés / (utilisés sur la période et non reconnus précédemment / reconnus précédemment)	1 679	1 238
Charge / (Produit) d'impôt réel	494	3 526
TAUX EFFECTIF D'IMPOT	-18%	133%

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

9.3. Analyse des impôts différés par nature

En milliers d'euros	31 décembre 2015	Variation de l'exercice	31 décembre 2014 *
Impôts différés sur :			
> immobilisations	(310)	308	(618)
> déficits reportables et amortissement réputés différés (1)	16 699	1 335	15 364
> autres	3 298	(52)	3 350
Dépréciation des impôts différés	(6 701)	1 496	(8 197)
Solde net actif / (passif) d'impôts différés	12 986	3 087	9 898
- Impôts différés actifs non reconnus (cf. Note 9-4)	(9 478)	(1 364)	(8 113)
Solde net actif / (passif) comptabilisé	3 508	1 721	1 785
dont :			
IMPOTS DIFFERES ACTIFS	4 724	1 791	2 933
IMPOTS DIFFERES PASSIFS	(1 217)	(69)	(1 148)
(1) dont dépréciation des impôts différés actifs reconnus sur les déficits	(5 847)	408	(6 255)

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014 *
Solde net actif / (passif) d'impôts différés comptabilisés à l'ouverture	1 785	3 699
Mouvements enregistrés en capitaux propres (y compris par résultat global)	30	53
Mouvements enregistrés en résultat net	1 692	(1 966)
Effet des variations de périmètre		-
Ecart de conversion et autres mouvements		(1)
Solde net actif / (passif) d'impôts différés comptabilisés à la clôture	3 507	1 785
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES INSCRITS AU BILAN	1 722	(1 914)

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

9.4. Actifs d'impôt sur déficits fiscaux

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux inscrits au bilan :

Les actifs nets d'impôt sur déficits fiscaux inscrits au bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1.345 milliers d'euros, contre 948* milliers d'euros au 31 décembre 2014, après principalement une utilisation de déficits de 38 milliers d'euros et une reprise nette des dépréciations de 435 milliers d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2014 *	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Dépréciation	Variation de taux d'impôt	Correction sur antériorité	31 décembre 2015
TOTAL INSCRIT AU BILAN	948		(38)	435			1 345

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

Actifs d'impôts sur déficits fiscaux non reconnus :

Les actifs d'impôt sur déficits fiscaux non reconnus s'élèvent au 31 décembre 2015 à 9.478 milliers d'euros, contre 8.113 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Aucun impôt différé actif n'est reconnu sur Rougier Gabon sur les déficits générés sur la période. Cette filiale contribue à hauteur de 1.224 milliers d'euros sur les nouveaux déficits des entités africaines. L'intégration fiscale France (Rougier S.A. et Rougier Sylvaco Panneaux) a généré un déficit sur l'exercice 2015 pour un montant de 121 milliers d'euros qui n'a pas été activé.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2014	Nouveaux déficits générés	Utilisation de déficits	Variation de taux d'impôt	Correction sur antériorité	31 décembre 2015
Sociétés africaines	6 872	1 572	(242)		(46)	8 155
Sociétés françaises taux courant	1 241	121			(39)	1 323
Sociétés françaises taux réduit	-					0
TOTAL NON RECONNU	8 113	1 572	(242)	0	(85)	9 478
Dont part imprescriptible	6 507					6 415

NOTE 10 - Résultat net par action

Le résultat net de base par action et le résultat net par action dilué sont calculés en divisant la part du résultat net attribuable aux propriétaires de la société-mère par le nombre d'actions adéquat.

Le calcul du **résultat net de base par action** est effectué à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après neutralisation des actions d'autocontrôle. Le calcul du **résultat net par action dilué** est complété le cas échéant par le nombre moyen pondéré d'options d'achat d'actions, d'actions gratuites attribuées en attente d'acquisition définitive et d'actions à bons de souscription d'actions, à effet dilutif.

	ANNUEL 2015	ANNUEL 2014 *
RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la sté-mère (en milliers d'euros)	(2 492)	(1 341)
<i>Nb moyen d'actions composant le capital</i>	1 053 615	1 045 938
- <i>Nb moyen d'actions propres</i>	(10 780)	(11 376)
Total Nb moyen pondéré d'actions en circulation (a)	1 042 835	1 034 562
RESULTAT NET DE BASE PAR ACTION (en euros)	-2,39 €	-1,30 €
<i>Nb moyen pondéré d'options d'achat d'actions attribuées non exercées (b)</i>	250	750
<i>Nb moyen pondéré d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) (c)</i>	5 758	-
Total Nb moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation (a + b + c)	1 048 843	1 035 312
RESULTAT NET PAR ACTION DILUE (en euros)	-2,38 €	-1,30 €

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

NOTE 11 - Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

11.1. Ventilation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement des immobilisations du domaine forestier (cf. présentation en Note 2-10) ; aucun de ces actifs n'a été considéré comme ayant une durée de vie indéterminée.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Domaine forestier	19 071	19 031
Ecart d'acquisition	191	191
Autres immobilisations incorporelles	4 772	2 377
Immobilisations incorporelles en cours	908	2 318
Avances et acomptes versés	1	-
TOTAL BRUT	24 943	23 917
Amort. et dépréciation - Domaine forestier	(11 301)	(10 925)
Amort. et dépréciation - Ecart d'acquisition	(153)	(153)
Amort. et dépréciation - Autres immobilisations incorporelles	(2 446)	(2 065)
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(13 900)	(13 143)
TOTAL NET	11 043	10 774

11.2. Variations de l'exercice des immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2014	23 916	(13 142)	10 774
Acquisitions / Dotations nettes	1 026	(756)	270
Cession / Reprise sur cessions	-	-	-
Impairment test (cf. Note 12)	-	-	-
31 décembre 2015	24 942	(13 898)	11 044

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :
11.3. Ventilation des immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Terrains	831	825
Constructions	29 685	28 009
Installations techniques et matériel de transport	125 152	121 079
Autres immobilisations corporelles	3 754	3 511
Immobilisations corporelles en cours	2 635	719
Avances et acomptes versés	461	-
TOTAL BRUT	162 518	154 143
Amort. et dépréciation - Terrains	-	-
Amort. et dépréciation - Constructions	(20 472)	(19 438)
Amort. et dépréciation - Installations techniques et matériel de transport	(95 498)	(89 394)
Amort. et dépréciation - Autres immobilisations corporelles	(3 359)	(3 256)
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(119 329)	(112 088)
TOTAL NET	43 189	42 055
<i>Dont contrats de location-financement</i>	379	-

11.4. Variations de l'exercice des immobilisations corporelles

Les **acquisitions de la période**, qui s'élevèrent à 10,1 millions d'euros en 2015 (contre 7,8 millions d'euros l'an dernier), concernent presque intégralement les immobilisations des filiales africaines du Groupe et comprennent principalement :

- 1,5 million d'euros de terrains et constructions ;
- 3,5 millions d'euros de matériel d'exploitation forestière et matériel industriel ;
- 2,1 million d'euros de matériel de transport ;
- 2,7 million d'euros d'immobilisations en cours en attente de mise en service.

<i>En milliers d'euros</i>	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2014	154 141	(112 086)	42 055
Acquisitions / Dotations nettes	10 069	(7 386)	2 683
Cession / Reprise sur cessions	(1 694)	1 644	(50)
Impairment test (cf. Note 12)	-	(1 500)	(1 500)
31 décembre 2015	162 515	(119 327)	43 188

NOTE 12 – Impairment test

En 2015, les changements intervenus dans les conditions d'utilisation des actifs localisés au Cameroun, au Congo et au Gabon ont conduit selon le cas, à mettre en œuvre des tests de dépréciation ou à entreprendre une actualisation dans le cadre de leur révision périodique, pour les trois Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondantes. La réalisation des tests sur les trois UGT a conduit à un statu quo sur les dépréciations comptabilisées.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur les trois UGT africaines selon les mêmes modalités que celles appliquées les années précédentes (cf. Note 2-11).

Pour chacun des pays, les projections des flux de trésorerie attendus ont été établies sur la base des budgets 2016 et des plans d'affaires à moyen terme sur un horizon de 5 ans, intégrant les impacts des principales décisions de la Direction du Groupe sur le plan industriel et forestier, de même que sur le Besoin en Fonds de Roulement avec une nouvelle amélioration par rapport au niveau atteint à la clôture de l'exercice 2015.

Hypothèses-clés par UGT :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chiffre d'affaires sectoriel réalisé sur la période (<i>en milliers d'euros</i>) :		
- UGT CAMEROUN	42 518	37 675
- UGT CONGO	26 177	24 726
- UGT GABON	42 550	42 526
Chiffre d'affaires sectoriel à l'horizon du plan d'affaires (<i>en milliers d'euros</i>) :		
- UGT CAMEROUN	45 678	39 762
- UGT CONGO	27 441	27 330
- UGT GABON	36 419	39 521
Durée du plan d'affaires à moyen terme (*)	5 ans	5 ans
Taux d'actualisation après impôt (*)	11,30% - 12,60%	10,70% - 11,35%
Taux de croissance à l'infini (*)	1,50%	1,50%

(*) Données communes aux UGT

Outre la révision des projections de chiffre d'affaires et de rentabilité selon les derniers business plans établis pour chaque UGT, le taux d'actualisation après impôt, pour le Cameroun est de 12,60% (11,35% en 2014), pour le Congo 11,90% (10,85% en 2014) et de 11,30% pour le Gabon (contre 10,70% en 2014). Le taux d'actualisation retenu est déterminé à partir, d'une part du coût moyen du capital intégrant un taux de risque pays, et d'autre part d'un coût moyen de la dette après impôt par pays. Le coût moyen du capital est déterminé après examen des différentes composantes : évolution du risque pays, évolution du taux sans risque, évolution de la prime de marché actions le cas échéant ajustée d'une prime de taille et d'une prime liée à l'activité dans les pays considérés.

Impact des tests de dépréciation :

Les tests réalisés au 31 décembre 2015 ont conduit le Groupe à enregistrer un complément de 1.500 milliers d'euros sur les dépréciations antérieurement comptabilisées :

- Une dépréciation complémentaire de 1.500 milliers d'euros a été constatée sur l'UGT Gabon imputée intégralement sur les installations techniques. Aucune dépréciation n'avait été enregistrée en 2014 venant après une dotation de 3.575 milliers d'euros en 2013 qui se décomposait en 524 milliers d'euros relatifs à des actifs incorporels du domaine forestier et 3.051 milliers d'euro relatifs à des actifs corporels ;
- aucune dépréciation ou reprise n'a été constatée sur l'UGT Congo (comme l'an dernier) ;
- aucune dépréciation ou reprise n'a été constatée sur l'UGT Cameroun (comme l'an dernier).

Détail UGT CAMEROUN :

Au cours de l'exercice 2015, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Cameroun (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT CAMEROUN <i>En milliers d'euros</i>	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2014 :				
Total BRUT	6 829	47 877	54 706	
Amortissement	(948)	(36 338)	(37 286)	
Dépréciation (impairment test)	(2 652)	(519)	(3 171)	-
Total NET	3 229	11 020	14 249	
Situation au 31 décembre 2015 :				
Total BRUT	6 998	49 976	56 974	
Amortissement	(1 101)	(37 432)	(38 533)	
Dépréciation (impairment test)	(2 652)	(519)	(3 171)	-
Total NET	3 245	12 025	15 270	

A l'issue des tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2015, aucune dépréciation n'est à constater. Le solde des pertes de valeurs constatées antérieurement au 31 décembre 2014 pour un montant de 3.171 milliers d'euros, correspond intégralement à des dépréciations non réversibles.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- Une baisse de la marge sur coûts directs de production de l'UGT Cameroun de 5% par rapport à celle retenue sur le plan d'affaires, soit une diminution d'environ 1% du taux de marge contributive, entraînerait une dépréciation complémentaire sur la valeur des actifs testés de 1,4 million d'euros ;
- Une détérioration du BFR de l'ordre de 15 jours en moyenne par rapport à l'objectif testé (soit 14%) entraînerait une dépréciation complémentaire sur la valeur des actifs testés de 0,6 million d'euros ;
- Une augmentation du taux d'actualisation après impôts de 0,5% serait sans incidence sur la valeur des actifs testés.

Détail UGT CONGO :

Au cours de l'exercice 2015, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Congo (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT CONGO <i>En milliers d'euros</i>	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2014 :				
Total BRUT	3 166	17 295	20 461	
Amortissement	(455)	(10 170)	(10 625)	
Dépréciation (impairment test)	-	-	-	-
Total NET	2 711	7 125	9 836	
Situation au 31 décembre 2015 :				
Total BRUT	3 181	18 182	21 363	
Amortissement	(578)	(11 177)	(11 755)	
Dépréciation (impairment test)	-	-	-	-
Total NET	2 603	7 005	9 608	

A l'issue des tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2015, aucune dépréciation n'est à constater.

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- Une réduction de la marge sur coûts directs de production de l'UGT Congo de 5% par rapport à celle retenue sur le plan d'affaires, soit une diminution d'environ 1% du taux de marge contributive, serait sans incidence sur la valeur des actifs testés ;
- Une augmentation du BFR de 15 jours de chiffre d'affaires (soit 13%) serait sans incidence sur la valeur des actifs testés ;
- Une augmentation du taux d'actualisation après impôts de 0,5% serait sans incidence sur la valeur des actifs testés.

Détail UGT GABON :

Au cours de l'exercice 2015, la valeur des actifs corporels et incorporels de l'UGT Gabon (en contributif groupe) a évolué globalement ainsi :

UGT GABON <i>En milliers d'euros</i>	Actifs incorporels	Actifs corporels	TOTAL	dont (perte) / gain de valeur enregistrée en résultat sur la période
Situation au 31 décembre 2014 :				
Total BRUT	11 756	84 885	96 641	
Amortissement	(5 301)	(58 851)	(64 152)	
Dépréciation (impairment test)	(2 004)	(3 051)	(5 055)	-
Total NET	4 451	22 983	27 434	
Situation au 31 décembre 2015 :				
Total BRUT	11 902	89 624	101 526	
Amortissement	(5 615)	(62 455)	(68 070)	
Dépréciation (impairment test)	(2 004)	(4 551)	(6 555)	(1 500)
Total NET	4 283	22 618	26 901	

Les mesures d'interdiction des grumes entrées en vigueur le 15 mai 2010 ont affecté depuis les performances de l'UGT Gabon. Le redressement des résultats industriels pris en compte dans les précédents plans d'affaires ne s'est alors pas concrétisé.

La Direction Générale du Groupe a procédé à une analyse des difficultés rencontrées. La sensibilité des résultats à l'importance relative des sciages Okoumé dans l'activité des sites forestiers et industriels de production a été considérée de même que la capacité intrinsèque des sites industriels à rentrer dans une production standardisée. Le critère de distance entre les sites de production et le port de Libreville a également été estimé comme discriminant. La Direction du Groupe a en conséquence décidé de rechercher un accord pour le site du Haut Ogooué dont le potentiel forestier n'est pas optimisé, cette décision étant confirmée par le Conseil d'Administration du 27 mars 2013 puis par celui du 16 décembre 2015. En conséquence, ce site a été isolé et testé de manière séparée (*).

Sur le périmètre ainsi revu, la Direction du Groupe a défini un plan s'appuyant à la fois sur la certification FSC de ses concessions forestières, sur l'amélioration de ses performances industrielles et forestières basée sur des investissements ciblés et une révision du management opérationnel avec pour objectif de faire évoluer le modèle économique. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base de ce plan.

A l'issue des tests d'impairment réalisés au 31 décembre 2014, aucune dépréciation complémentaire ni reprise n'avait été constatée.

Le retard pris dans l'amélioration des performances industrielles des scieries et les ajustements apportés au modèle économique ont conduit à enregistrer une dépréciation complémentaire de 1.500 milliers d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, portant le total global des dépréciations enregistrées à 6.555 milliers d'euros.

NOTE 13 - Immeubles de placement

13.1. Ventilation des immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Terrains	1 038	1 038
Constructions	1 413	1 413
Agencements et installations	709	709
TOTAL BRUT	3 160	3 160
Amort. et dépréciation - Terrains	-	-
Amort. et dépréciation - Constructions	(542)	(499)
Amort. et dépréciation - Agencements et installations	(498)	(456)
TOTAL AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION	(1 040)	(955)
TOTAL NET	2 120	2 205
<i>Dont contrats de location-financement</i>	393	410

Sensibilité : Les variations des hypothèses de calcul montrent que pour couvrir les actifs, pour chaque facteur pris individuellement :

- Une réduction de la marge sur coûts directs de production de l'UGT Gabon de 5% par rapport à celle retenue sur le plan d'affaires, soit une diminution d'environ 1% du taux de marge contributive, entraînerait une dépréciation complémentaire de la valeur des actifs testés de l'ordre de 3,5 millions d'euros ;
- Une détérioration du BFR de l'ordre de 15 jours en moyenne par rapport à l'objectif testé (soit 12%) entraînerait une dépréciation complémentaire de la valeur des actifs testés de l'ordre de 1,5 million d'euros ;
- Une augmentation du taux d'actualisation après impôts de 0,5% entraînerait une dépréciation complémentaire de la valeur des actifs testés de l'ordre de 1,4 million d'euros.

(* Sur le périmètre Haut Ogooué, les actifs industriels et forestiers ont été maintenus à leur valeur historique ; les estimations réalisées avec le support d'un expert indépendant tendant à montrer que la valeur historique est comprise dans les fourchettes d'évaluation approchées à partir d'un examen limité des transactions réalisées au Gabon avant et après l'interdiction d'exportation des grumes ; ces approches ayant depuis lors été confirmées par l'analyse de transactions rendues publiques en janvier 2014 puis en juin 2014. Les actifs industriels et forestiers pour le site du Haut Ogooué s'élèvent à 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

13.2. Variations de l'exercice

En milliers d'euros	BRUT	Amortissement et dépréciation	NET
31 décembre 2014	3 160	(955)	2 205
Acquisitions / Dotations nettes	-	(85)	(85)
Cession / Reprise sur cessions	-	-	-
31 décembre 2015	3 160	(1 040)	2 120

13.3. Autres informations

Les **immeubles d'Ivry-sur-Seine et de La Pallice au port de La Rochelle** (qui depuis le second semestre 2014 n'est plus utilisé par le Groupe Rougier pour ses besoins d'exploitation suite à une relocalisation de ses activités portuaires), sont les seuls immeubles de placement du Groupe et constituent des **actifs marginaux par rapport à l'activité principale du Groupe et au regard de ses autres actifs**. Ils sont valorisés dans les comptes consolidés selon la méthode du coût amorti.

Le **revenu généré** par ces immeubles, comptabilisé en chiffre d'affaires, est au total de 521 milliers d'euros pour l'année 2015 (contre 448 milliers d'euros pour l'année 2014 qui ne comprenait qu'un semestre de mise en location de La Pallice).

La **juste valeur** de ces immeubles a été actualisée le 22 février 2016 sur la base d'une valorisation par un expert immobilier, selon deux méthodes :

- méthode « par le revenu », qui consiste à prendre pour base le revenu locatif constaté comme loyer de marché, puis à lui appliquer un taux de rendement tenant comptes des caractéristiques du marché et du bien considérés ;

- méthode « par comparaison », qui consiste à comparer le bien faisant l'objet de l'expertise à des transactions effectuées sur des biens équivalents en nature et en localisation à une date la plus proche possible de la date d'expertise.

Les valeurs obtenues par ces deux méthodes sont très convergentes et, dans les deux cas, supérieures à la valeur nette comptable de chaque bien qui s'élève au total à 2,1 millions d'euros. Elles ne sont pas communiquées du fait du préjudice potentiel pour Rougier en cas de négociation avec des acheteurs.

NOTE 14 – Actifs financiers non courants et Titres mis en équivalence

Les '**Actifs financiers non courants**', qui s'élèvent à 2.659 milliers d'euros, contre 1.888 milliers d'euros l'an dernier, sont principalement composés des créances d'avances de trésorerie consenties aux sociétés mises en équivalence de la branche « plantations forestières » (en joint-venture avec FRM) ; le solde correspondant à divers dépôts et cautionnements versés.

Le montant total des avances de trésorerie consenties aux sociétés mises en équivalence (en l'occurrence à Lignafrika + Lignafrika Services + PFM), pour assurer leur financement en cette période de démarrage de leurs activités, s'élève au 31 décembre 2015 à 2.360 milliers d'euros, en augmentation de 925 milliers d'euros par rapport à l'an dernier.

Une dépréciation de 153 milliers d'euros a été enregistré sur ces avances de trésorerie consenties correspondant à la valeur devenue négative sur la période du poste '**Titres mis en équivalence**', de fait mis à zéro au 31 décembre 2015.

NOTE 15 – Stocks

La diminution des stocks, nets de provisions, de 4.379 milliers d'euros contribue intégralement à l'impact positif de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité sur la trésorerie pendant l'année 2015 (voir Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés et Note 26.1).

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	BRUT	Dépréciation	NET	BRUT	Dépréciation	NET
Matières premières et fournitures (1)	17 202	(3 131)	14 071	17 043	(2 869)	14 174
En-cours de production	2 306	-	2 306	2 307	-	2 307
Produits finis (2)	17 856	(870)	16 986	21 795	(1 109)	20 686
Marchandises (3)	10 726	(170)	10 556	11 225	(94)	11 131
STOCKS	48 090	(4 171)	43 919	52 370	(4 072)	48 298

(1) Les stocks de grumes produites par l'exploitation forestière et en attente de transformation dans les usines sont inclus dans les stocks de matières premières et fournitures.

(2) En majeure partie, ce sont des stocks de produits finis usine, en attente ou en cours d'acheminement, dont le niveau peut varier en fonction des rotations des navires (fréquence des rotations sur la période, décalage des navires sur la période suivante).

(3) Concerne principalement l'importation - distribution de bois en France.

NOTE 16 - Clients et comptes rattachés

La diminution du poste Clients et comptes rattachés, nets de provisions, de 6.840 milliers d'euros comprend une diminution de 6.646 milliers d'euros contribuant à l'impact positif de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR) lié à l'activité sur la trésorerie pendant l'année 2015 (voir Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés et Note 26.1) ; le solde de la diminution du poste qui s'élève à 194 milliers correspondant aux autres variations sans incidence sur la trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Clients et comptes rattachés - Brut	21 825	28 620
Clients et comptes rattachés - Dépréciation	(532)	(487)
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	21 293	28 133

Les créances présentant des risques de non recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables (cf. Note 27-2).

NOTE 17 - Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avances et acomptes versés aux fournisseurs / Fournisseurs débiteurs	891	1 305
Créances fiscales	16 225	17 624
Autres créances	1 544	2 244
Charges constatées d'avance	1 026	683
Dépréciation	(664)	(659)
AUTRES ACTIFS COURANTS	19 022	21 197

Les créances présentant des risques de non recouvrement sont dépréciées conformément aux principes comptables.

NOTE 18 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Equivalents de trésorerie (1)	-	-
Comptes courants bancaires et disponibilités	6 295	1 580
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	6 295	1 580
- Concours bancaires courants (cf. Note 23 - Dettes financières)	(35 308)	(43 417)
TRESORERIE NETTE	(29 013)	(41 837)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (2)	12 824	

(1) Valorisés à la valeur de marché le cas échéant

(2) Cf. analyse de la variation dans le Tableau des Flux de Trésorerie nets consolidés.

NOTE 19 - Actifs non courants destinés à être cédés et passifs directement associés

19.1. Variation des postes de bilan

Les actifs destinés à être cédés et les passifs directement associés à ces actifs sont identifiés sur des lignes distinctes du bilan. Les actifs non courants destinés à être cédés sont constitués au 31 décembre 2015 uniquement par des actifs industriels en cours de cession au Cameroun (usine de déroulage).

En l'absence d'une cession dans les délais prévus, le Groupe a procédé à la révision de l'évaluation de la valeur de l'usine conduisant à une dépréciation à 100% au 31 décembre 2006. La situation est inchangée au 31 décembre 2015.

19.2. Résultat net dégagé par les groupes d'actifs destinés à être cédés

Les coûts de maintien en l'état de l'usine de déroulage du Cameroun n'étant pas significatifs, ils ne sont pas retraités à ce niveau.

NOTE 20 - Capitaux propres

20.1. Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital de la société Rougier S.A., qui s'élève à 5.549.144 euros, est composé de 1.092.000 actions ordinaires, émises et entièrement libérées, contre un capital de 5.315.074 euros composé de 1.045.938 actions au 31 décembre 2014. La variation provient d'une augmentation de capital réservée à la Société Oronte de 46.062 actions pour un montant total de 1.545.841 euros (prime d'émission incluse, avant imputation des frais liés à l'opération).

Le nombre d'actions hors actions propres est de 1.081.513 à la clôture de l'exercice 2015, contre 1.034.357 au 31 décembre 2014.

20.2. Actions propres

Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions propres est de 10.487, contre 11.581 au 31 décembre 2014. Le taux d'autocontrôle est de 0,96% au 31 décembre 2015, contre 1,11% au 31 décembre 2014.

Les actions propres constituant l'autocontrôle ne donnent pas droit à dividende. Elles sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition.

Concernant l'affectation de ces actions propres, conformément au descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires en Assemblée Générale :

- Une partie est destinée aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions consentis aux salariés qui ont été mis en œuvre à ce jour, ainsi qu'à la réserve constituée pour de futurs plans d'attribution gratuite d'actions ;
- Une autre partie est affectée aux contrats de liquidité : Depuis le 29 juin 2005, Rougier a confié un mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissements (AFEI). Il a été doté initialement de 200 milliers d'euros pour le quart en espèces et pour les trois quarts en titres Rougier ; il a été procédé depuis à des apports complémentaires en espèces : 50 milliers d'euros en octobre 2008, puis 50 milliers d'euros en février 2009 et 25 milliers d'euros en janvier 2010 ;
- Le solde est affecté à d'autres objectifs (opérations de croissance externe, couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, annulations d'actions).

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Nombre d'actions propres	10 487	11 581
dont :		
- destinées aux plans d'options d'achat d'actions mis en œuvre (1)	-	750
- destinées aux plans d'attributions gratuites d'actions mis en œuvre (1)	-	-
- destinées à de futurs plans d'attribution gratuites (réserve affectée)	886	886
- affectées aux contrats de liquidité (2)	2 801	3 145
- affectées à d'autres objectifs	6 800	6 800
Valeur brute des actions propres (en milliers d'euros)	321	346
Dépréciation (en milliers d'euros)	-34	-19
Valeur nette des actions propres (en milliers d'euros)	287	327
<i>Valeur nette moyenne par action (en euros)</i>	27,37 €	28,28 €
% d'autocontrôle	0,96%	1,11%

(1) Cf. Note 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites.

(2) La diminution globale de 344 actions en 2015, issue des opérations réalisées dans le cadre du mandat confié à un intermédiaire financier, se décompose en achats de 33.686 actions et cessions de 34.030 actions.

20.3. Distributions de dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2015 a décidé l'absence de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2014 (comme l'année précédente). Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 juin 2016 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2015.

20.4. Informations sur les capitaux propres consolidés

En 2015, les capitaux propres consolidés totaux sont passés de 59.383* à 57.697 milliers d'euros, soit une diminution de 1.686 milliers d'euros. La variation provient en majeure partie de l'augmentation de capital réservée à la Société Oronte pour un montant total de 1.549 milliers d'euros (prime d'émission incluse, avant imputation des frais liés) et de l'impact négatif du résultat global de la période.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère (résultat global de la période en % des capitaux propres moyens) s'établit à -5,5% en 2015, contre -2,9%* en 2014.

Le Groupe peut être amené, en fonction de sa situation économique et de l'évolution de ses besoins, à ajuster son capital ; par exemple au travers d'émissions d'actions nouvelles, de rachats d'actions ou d'annulations d'actions propres.

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers)

NOTE 21 - Provisions pour avantages accordés au Personnel

21.1. Régimes concernés

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent essentiellement des salariés en activité. Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. A partir de l'année 2006, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (Art.83) bénéficiant à certaines catégories de cadres a été mis en place. Les cotisations de ce régime sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Ce régime viendra progressivement se substituer au régime à

prestations définies déjà en place. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies – Généralités : Ces régimes donnent lieu à constitution de provisions et concernent essentiellement les indemnités de fin de carrière, auxquelles viennent s'ajouter d'autres engagements de retraite et compléments de retraite, et d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail en Afrique.

Régimes à prestations définies – Fonds de couverture : Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ils sont parfois couverts par des fonds et la juste valeur de ces fonds est alors déduite de la valeur des engagements. En la matière, le fonds de couverture du Groupe s'élève à 127 milliers d'euros

au 31 décembre (contre 231 milliers d'euros au 31 décembre 2014), sans

versement complémentaire pendant l'année 2015.

21.2. Principales hypothèses actuarielles pour l'évaluation des engagements

	HYPOTHESES FRANCE		HYPOTHESES AFRIQUE (2)	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	60 ans (*)	60 ans (*)
Taux de revalorisation des salaires	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Taux de rendement attendu des actifs (1)	2,03%	1,49%	-	-
Taux d'actualisation financière (2)	2,03%	1,49%	5,50%	5,50%

(*) Au Gabon, mise en application depuis 2012 de la nouvelle grille de l'âge de départ en retraite fixée par l'Etat, définissant pour certaines catégories de personnel un départ dès 55 ans ou 57 ans selon les cas (décret n°01492/PR/MTEPS du 29 décembre 2011 paru au Journal Officiel de la République Gabonaise n°93 en février 2012).

(1) Taux correspondant au taux d'actualisation financière retenu pour l'évaluation des engagements.

(2) Des taux d'actualisations distincts sont retenus pour la **zone Afrique**. La référence est la dernière émission d'obligations d'Etat au Cameroun, retenue également par extension pour le Gabon et le Congo (Source : « BDEAC 5,5% net 2010-2017 », obligation émise au Cameroun le 24/12/2010 clôturant au taux de 5.50% au 31/12/2015). A partir de 2015, ce taux est également retenu pour les Expatriés en raison du versement opéré en règle générale en Francs CFA lors des départs (contre application du taux France précédemment).

Pour la **France**, la référence reste le taux des obligations corporate de rating AA de la zone Euro de maturité supérieure à 10 ans (taux IBOXX retraité des éléments de dette subordonnée, ne comprenant que les éléments de dette senior).

21.3. Provisions pour avantages accordés au Personnel

La provision s'élève au 31 décembre 2015 à 2.027 milliers d'euros, contre 2.380 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Le surplus entre la valorisation du fonds de retraite et la dette actuarielle calculée, de

63 milliers d'euros (contre 160 milliers d'euros l'an dernier), est reclassé à l'actif du bilan (en Autres actifs non courants).

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Sociétés françaises	266	489
Sociétés africaines	1 761	1 891
TOTAL EN PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (cf. Note 22)	2 027	2 380
dont :		
Part à plus d'un an	2 027	2 329
Part à moins d'un an	-	51
- Surplus de valorisation du fonds de retraite France (reclassé à l'actif)	(63)	(160)
TOTAL NET	1 964	2 220

21.4. Détail de la variation de la provision nette

La variation totale sur la période de la provision, après déduction des versements au fonds de couverture, et conformément à la norme IAS19 révisée, est enregistrée :

- en partie directement dans les capitaux propres, dont l'impact est présenté dans l'état du "résultat global" (principalement les écarts actuariels) ;

- le solde de la variation de la période se ventilant entre résultat opérationnel et résultat financier.

L'évolution de l'engagement net inscrit au bilan est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	FRANCE			AFRIQUE			TOTAL
	Retraite à prestations définies	Indemnités de fin de carrière	Total France	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Total Afrique	
Provision au 31 décembre 2014	(161)	489	328	1 773	119	1 892	2 220
Coût des services rendus	5	26	31	172	18	190	221
Coût financier	1	5	6	80	6	86	92
(Gains) / Pertes actuariels (1)	(13)	(42)	(55)	(182)	(11)	(193)	(248)
Prestations réelles (2)	-	-	-	(90)	(17)	(107)	(107)
Modifications (3)	-	(212)	(212)	(106)		(106)	(318)
Fonds de couverture	104		104			-	104
Variation totale de la période	97	(223)	(126)	(126)	(4)	(130)	(256)
> Impact en résultat opérationnel	(5)	186	181	24	10	34	215
> Impact en résultat financier	3	(5)	(2)	(80)	(6)	(86)	(88)
> Impact en capitaux propres	(95)	42	(53)	182	-	182	129
Provision au 31 décembre 2015	(64)	266	202	1 647	115	1 762	1 964

(1) Le gain actuariel net de 248 milliers d'euros constatée en 2015 comprend notamment les effets de la variation à la hausse des taux d'actualisation financière retenus (cf. Note 21-2) qui entraîne un gain actuariel de 123 milliers d'euros ; le solde correspondant à un gain actuariel de 125 milliers d'euros imputable à un ensemble d'éléments courants (dont les changements démographiques et les variations de bases salariales).

(2) Net de la couverture par le fonds

Données historiques sur 5 ans :

En milliers d'euros	2015	2014	2013	2012	2011
Engagements non couverts par des fonds	2 027	2 380	2 141	2 155	1 751
Engagements couverts par des fonds (1)	63	70	302	911	729
Total des engagements (dette actuarielle)	2 090	2 451	2 444	3 067	2 480
- Juste valeur des fonds investis	(126)	(231)	(441)	(1 075)	(950)
Couverture financière (provision nette)	1 964	2 220	2 003	1 992	1 530

(1) Couverture des retraites à prestations définies en France

21.5. Sensibilité au taux d'actualisation financière

Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de la dette actuarielle totale de l'ordre de +/- 50 milliers d'euros (perte actuarielle en cas de baisse du taux de référence et a contrario gain actuariel en cas de hausse du taux).

NOTE 22 - Provisions pour risques et charges

22.1. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions pour avantages accordés au Personnel (cf. Note 21)	2 027	2 380
<i>Autres provisions pour risques et charges :</i>		
Provisions pour risques divers	84	84
Provisions pour litiges commerciaux et autres charges	376	51
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 487	2 515
dont :		
Part à plus d'un an	2 131	2 418
Part à moins d'un an	356	97

Chacun des litiges connus dans lesquels le Groupe est impliqué fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés. Le Groupe n'a connaissance d'aucun risque, dont l'évaluation peut être estimée de façon fiable, susceptible d'engendrer une charge pour le Groupe en dehors de ceux recensés ici.

22.2. Evolution des autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges et autres charges et pour risques divers s'élèvent au total à 460 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 135 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 23 - Dettes financières

Ce poste ne comprend pas les instruments dérivés (cf. Note 25).

23.1. Ventilation entre courant et non courant

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Emprunts bancaires - part à plus d'un an	20 635	12 284
Autres emprunts et dettes assimilées - part à plus d'un an	130	-
Dépôts et cautionnement reçus - part à plus d'un an	130	143
TOTAL DETTES FINANCIERES NON COURANTES	20 895	12 427
Emprunts bancaires - part à moins d'un an	6 941	5 766
Autres emprunts et dettes assimilées - part à moins d'un an	226	-
Intérêts courus non échus des emprunts	56	45
Concours bancaires courants (y compris intérêts courus non échus)	35 308	43 417
TOTAL DETTES FINANCIERES COURANTES	42 531	49 228
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	63 426	61 655
<i>Dont contrats de location-financement</i>	433	112

Calcul de l'endettement financier net :

L'endettement financier net s'élève à 57.131 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 60.075 milliers d'euros au 31 décembre 2014, en diminution de 4,9%. Le ratio d'endettement, en % des capitaux propres totaux passe de 101,2%* à 99,0% au 31 décembre 2015.

Le coût de l'endettement financier s'élève en 2015 à 3.176 milliers d'euros, contre 2.950 milliers d'euros l'an dernier, en augmentation de 7,7%.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	63 426	61 655
- Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. Note 18)	(6 295)	(1 580)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	57 131	60 075

* Retraité des effets des corrections sur exercices antérieurs (voir détail dans le chapitre 7 – Tableau des impacts à la suite des états financiers) ; le taux pris en référence à la clôture 2014 des comptes publiés était de 99,4%. Voir commentaires sur les covenants à la fin de cette note.

Information concernant les types de garanties rattachées aux dettes financières :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients (1)	2 189	2 119
Avais et cautions donnés	-	-
Hypothèques et nantissements	6 406	3 760
TOTAL GARANTIES RATTACHEES AUX DETTES FINANCIERES	8 595	5 879

(1) Cessions de créances professionnelles Dailly

Clauses particulières dans les contrats d'emprunt:

Au 31 décembre 2015, certains contrats d'emprunt de Rougier S.A. et des filiales prévoient l'exigence du respect d'un ratio d'endettement financier net sur capitaux propres (gearing) inférieur ou égal à 1 et ratio de DSCR supérieur à 1, le ratio de gearing pouvant le cas échéant être adapté pour les filiales à leur situation respective. Au niveau Groupe, le ratio de gearing respecté lors de la publication des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, n'était rétrospectivement pas respecté du fait de la correction d'erreur sur réserves à l'ouverture, sans incidence sur la présentation des dettes au bilan ; l'ensemble étant échu à moins d'un an et remboursé depuis lors. Au 31 décembre 2015, les covenants financiers sont respectés (cf. calcul du ratio ci-dessus).

Pour Rougier S.A., les emprunts mis en place au cours de l'exercice 2015 incluant le respect d'un ratio financier représentent 32% des dettes financières au 31 décembre 2015. Pour les filiales, les contrats d'emprunts contenant des clauses imposant le respect des ratios financiers sont localisés au Cameroun et au Gabon et représentent de l'ordre de 26% des dettes financières du Groupe. Si Rougier S.A. ou, sous certaines conditions, ses filiales au Gabon ne respectaient pas leurs engagements, les établissements prêteurs auraient dans certains cas la faculté de constater la déchéance du terme et exiger le remboursement anticipé d'une part de la dette du Groupe, ou pour le Cameroun d'augmenter la marge sur taux d'intérêt appliqués aux emprunts sans que, ni une augmentation du spread, ni la déchéance du terme, ne soit automatique.

Aucun cas d'exigibilité anticipée n'est survenu au 31 décembre 2015 au titre de l'exercice écoulé. Le Groupe Rougier respecte ses covenants financiers à cette date (endettement net inférieur à 100% des fonds propres) et DSCR (EBITDA rapporté au coût de l'endettement augmenté des remboursements sur emprunts de l'exercice) supérieur à 1.

23.2. Variations de l'exercice des dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2014	Nouveaux emprunts et augmentation autres dettes	Remboursement d'emprunts et diminution autres dettes	Reclassement (dont part devenue à moins d'un an)	31 décembre 2015
Emprunts bancaires	12 285	15 722	-	(7 371)	20 636
Autres emprunts et dettes assimilées	-	304	-	(174)	130
Dépôts et cautionnements reçus	142	-	(13)	-	129
Dettes financières non courantes	12 427	16 026	(13)	(7 545)	20 895

23.3. Echancier des dettes financières non courantes

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en 2016 (N+2)	Echéance en 2017 (N+3)	Echéance en 2018 (N+4)	Echéance en 2019 (N+5)	Echéance après 2019 (> N+5)	TOTAL
Emprunts bancaires	3 756	3 462	2 757	2 309	0	12 284
Autres emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	143	143
Dettes financières non courantes au 31 décembre 2014	3 756	3 462	2 757	2 309	143	12 427
<i>en % du total non courant</i>	30%	28%	22%	19%	1%	

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en 2017 (N+2)	Echéance en 2018 (N+3)	Echéance en 2019 (N+4)	Echéance en 2020 (N+5)	Echéance après 2020 (> N+5)	TOTAL
Emprunts bancaires	6 518	5 977	5 679	2 461	-	20 635
Autres emprunts et dettes assimilées	77	82	-16	-13	-	130
Dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	130	130
Dettes financières non courantes au 31 décembre 2015	6 595	6 059	5 663	2 448	130	20 895
<i>en % du total non courant</i>	32%	29%	27%	12%	1%	

23.4. Ventilation du total des dettes financières par devise

En milliers d'euros	Euros	Francs CFA	TOTAL
Endettement financier brut au 31 décembre 2014	26 806	34 849	61 655
<i>en % du total</i>	43%	57%	
Endettement financier brut au 31 décembre 2015	27 018	36 408	63 426
<i>en % du total</i>	43%	57%	

23.5. Ventilation du total des dettes financières par nature de taux

En milliers d'euros	TAUX VARIABLE	Taux fixe < 7%	Taux fixe entre 7% et 10%	Taux fixe > 10%	Total TAUX FIXE	Non ventilé (1)	TOTAL
Endettement financier brut au 31 décembre 2014	23 381	7 612	27 186	3 096	37 894	380	61 655
<i>en % du total</i>	38%	12%	44%	5%	61%	1%	
Endettement financier brut au 31 décembre 2015	16 866	16 519	28 788	1 003	46 310	250	63 426
<i>en % du total</i>	27%	26%	45%	2%	73%	0%	

(1) Comprend les intérêts courus non échus, les dettes non porteuses d'intérêts et les éléments divers.

La part des dettes financières totales avec taux d'intérêt variable comprend :

- pas d'emprunt à moyen et long terme au 31 décembre 2015, contre 1.200 milliers d'euros au 31 décembre 2014 ;
- divers concours bancaires (découverts, crédits spot et crédits de trésorerie) qui s'élèvent au total à 16.866 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 22.181 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

23.6. Lignes de crédit confirmées

Le Groupe dispose de 2 lignes de crédit moyen terme confirmées, ouvertes auprès de 2 établissements de crédit différents :

- une première ligne de crédit moyen terme de 3 millions d'euros, mise en place en février 2013, amortissable trimestriellement à hauteur de 250 milliers d'euros jusqu'en février 2016. L'encours de cette ligne, entièrement tirée, s'élève à 250 milliers d'euros au 31 décembre 2015 ;
- une seconde ligne de crédit moyen terme de 3 millions d'euros mise en place en septembre 2012, qui était intégralement utilisée au 31 décembre 2014 mais arrivée à échéance en septembre 2015 et non renouvelée.

NOTE 24 - Autres passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Avances et acomptes reçus des clients / Clients créditeurs	2 700	4 645
Dettes fiscales	2 281	3 201
Dettes sociales	3 816	4 410
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	1 573	1 744
Autres dettes	726	1 096
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	11 096	15 096

NOTE 25 - Instruments dérivés

Le Groupe est exposé au risque de change dans le cadre de ses activités. Ces risques sont suivis au niveau de la Direction Financière et les instruments appropriés, principalement des achats et ventes à terme d'US dollars ainsi que des tunnels d'options à prime nulle, sont utilisés (cf. descriptif détaillé dans la Note 2-19). A la clôture, les instruments dérivés utilisés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ventes à terme d'USD	(1 733)	(6 213)
Achats à terme d'USD	2 609	2 799
Tunnel options de change symétriques (achats de put / ventes de call USD)	-	(1 893)
Tunnel options de change symétriques (achats de call / ventes de put USD)	-	603
Options de change – ventes de call USD	(503)	(1 027)
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE DE CHANGE	373	(5 731)

La répartition des instruments dérivés en couvertures documentées s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	1 314	(254)
Ventes à terme d'USD	(889)	(2 782)
Achats à terme d'USD	2 203	2 799
Tunnel options de change symétriques (achats de put / ventes de call USD)	-	(874)
Tunnel options de change symétriques (achats de call / ventes de put USD)	-	603
Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)	(438)	(4 450)
Ventes à terme d'USD	(844)	(3 431)
Achats à terme d'USD	406	-
Tunnel options de change symétriques (achats de put / ventes de call USD)	-	(1 019)
Instruments non éligibles à la comptabilité de couverture	(503)	(1 027)
Options de change – ventes de call USD	(503)	(1 027)
TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE DE CHANGE	373	(5 731)

Les plus ou moins-values potentielles sur les opérations en cours sont identifiées en éléments courants sur des lignes distinctes du bilan :

- 12 milliers d'euros en instruments dérivés actifs au 31 décembre 2015 (contre 140 milliers d'euros au 31 décembre 2014),
- 16 milliers d'euros en instruments dérivés passifs au 31 décembre 2015 (contre 346 milliers d'euros au 31 décembre 2014).

NOTE 26 - Flux de trésorerie

26.1. Flux de trésorerie générés par l'activité - Détail de l'impact de la variation du Besoin en Fonds de Roulement (B.F.R.) lié à l'activité :

En milliers d'euros	Annuel 2015	Annuel 2014
Diminution / (augmentation) - Stocks et en-cours (1) *	4 379	(4 711)
Diminution / (augmentation) - Clients et comptes rattachés (2) *	6 646	(6 863)
Diminution / (augmentation) - Autres créances	1 553	(3 757)
Augmentation / (diminution) - Fournisseurs et comptes rattachés *	(575)	(381)
Augmentation / (diminution) - Autres dettes (3)	(4 085)	4 593
IMPACT VARIATION DU B.F.R.	7 918	(11 119)
* dont impact variation du B.F.R. d'exploitation (4)	10 450	(11 955)

(1) Voir Bilan - Note 15 - Stocks

(2) Voir Bilan - Note 16 – Clients et comptes rattachés

(3) Dont (1.954) milliers d'euros provenant de la diminution des avances et acomptes reçus des clients

(4) Retraité de l'impact des avances reçus des clients et des clients créditeurs (classés en Autres dettes) et des avances versés aux fournisseurs et des fournisseurs débiteurs (classés en Autres créances), l'impact du B.F.R. d'exploitation est positif sur la trésorerie de 8.928 milliers d'euros en 2015, contre un impact négatif de (9.820) milliers d'euros en 2014.

26.2. Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement - Détail des investissements décaissés :

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES :

En milliers d'euros	Annuel 2015	Annuel 2014
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (1)	(1 026)	(775)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (y/c immeubles de placement) (2)	(10 069)	(7 831)
ACQUISITIONS DE LA PERIODE	(11 095)	(8 606)
+ Impact des décalages de décaissement (3)	(180)	1 080
INVESTISSEMENTS DECAISSES	(11 275)	(7 526)

(1) Voir Bilan - Note 11.2 – Immobilisations incorporelles

(2) Voir Bilan - Note 11.4 – Immobilisations corporelles

(3) Correspond à l'augmentation / (diminution) nette des dettes sur acquisitions d'immobilisations.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS :

Il n'y a pas d'acquisitions réalisées en 2015, comme l'année précédente. Il n'y a pas non plus d'investissements décaissés en 2015, contre 300 milliers d'euros décaissés l'an dernier provenant de règlements liés à des acquisitions de titres de participation lors des années antérieures (soldant les montants dus en la matière à fin 2014).

NOTE 27 – Informations relatives aux instruments financiers

27.1. Répartition des actifs financiers

Au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 déc. 2015	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2015
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Actifs financiers non courants		25		2 634	2 659	(**)	2 659
Autres actifs non courants	744				744	-	744
Clients et comptes rattachés				21 293	21 293	-	21 293
Autres actifs courants (1)				1 544	1 544	-	1 544
Instruments dérivés actifs		12			12	niveau 2	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 295				6 295	niveau 1	6 295
TOTAL	7 039	37	-	25 471	32 547		32 547

Au 31 décembre 2014 :

En milliers d'euros	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances	Valeur de marché au 31 déc. 2014	Hiérarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2014
	Evaluation à la juste valeur	Evaluation à la juste valeur	Evaluation au coût amorti	Evaluation au coût amorti			
Actifs financiers non courants		25		1 863	1 888	(**)	1 888
Autres actifs non courants	216				216	-	216
Clients et comptes rattachés				28 134	28 134	-	28 134
Autres actifs courants (1)				2 244	2 244	-	2 244
Instruments dérivés actifs		140			140	niveau 2	140
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 580				1 580	niveau 1	1 580
TOTAL	1 796	165	-	32 241	34 202		34 202

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes :

Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ;

Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables ;

Niveau 3 : la valorisation des titres de sociétés non contrôlées est basée sur la quote-part de situation nette.

(**) Les actifs disponibles à la vente ont été évalués à la juste valeur sur la base des éléments disponibles.

(1) Correspond aux autres créances (cf. Note 17)

27.2. Risque de crédit

Concernant les ventes réalisées en France, toutes les créances font l'objet d'une couverture d'assurance-crédit auprès d'une compagnie d'assurance de premier ordre permettant de prévenir le risque clients, favoriser le recouvrement des créances impayées et garantir l'indemnisation en cas de créances impayées. L'absence de dépassement des montants autorisés est assurée par un suivi de gestion rigoureux.

Concernant les ventes à l'international, la couverture des créances est implicite, mais sa nature dépend de la zone géographique concernée :

- Europe : remises documentaires de type « remise de documents contre paiement » mises en œuvre par l'intermédiaire du réseau des banques du Groupe ;
- Pays émergents (principalement Asie du Sud Est) : crédits documentaires irrévocables et faisant l'objet de confirmation par une banque française de premier plan ;
- Autres pays et ventes locales en Afrique : à défaut de crédit documentaire ou de remise documentaire, le Groupe exige, soit une assurance Coface, soit une traite avalisée par une banque de premier ordre, soit le paiement d'une avance.

L'antériorité des créances échues non provisionnées se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	TOTAL échu faisant l'objet d'une provision	dont provisions (partielles le cas échéant)	TOTAL échu sans provision	dont échu depuis de 3 mois	dont échu entre 3 mois et 6 mois	dont échu entre 6 mois et 1 an	dont échu depuis plus de 1 an	TOTAL CREANCES ECHUES
Au 31 déc. 2014	545	487	3 958	3 671	167	105	15	4 503
Au 31 déc. 2015	597	532	6 209	5 449	458	288	13	6 806

En conclusion, le risque clients s'avère très limité. Au 31 décembre 2015, 88% des créances clients échues non provisionnées correspondent à une ancienneté inférieure à 3 mois (contre 93% l'an dernier).

27.3. Répartition des passifs financiers

Au 31 décembre 2015 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 déc. 2015	<i>Hiérarchie des justes valeurs (*)</i>	Valeur comptable au 31 déc. 2015
Dettes financières non courantes			20 895	20 895		20 895
Autres passifs non courants			19	19		19
Dettes financières courantes	35 308		7 223	42 531	<i>niveau 1</i>	42 531
Fournisseurs et comptes rattachés			19 220	19 220		19 220
Dettes d'impôts courants			15	15		15
Autres passifs courants			11 096	11 096		11 096
Instruments dérivés passifs		16		16	<i>niveau 2</i>	16
TOTAL	35 308	16	58 468	93 792		93 792

Au 31 décembre 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs désignés à la juste valeur	Passifs enregistrés au coût amorti	Valeur de marché au 31 déc. 2014	Hierarchie des justes valeurs (*)	Valeur comptable au 31 déc. 2014
Dettes financières non courantes			12 427	12 427		12 427
Autres passifs non courants			281	281		281
Dettes financières courantes	43 417		5 811	49 228	niveau 1	49 228
Fournisseurs et comptes rattachés			19 760	19 760		19 760
Dettes d'impôts courants			447	447		447
Autres passifs courants			15 096	15 096		15 096
Instruments dérivés passifs		346		346	niveau 2	346
TOTAL	43 417	346	53 822	97 585		97 585

(*) En règle générale, les méthodes de valorisation retenues par niveau de hiérarchie des justes valeurs sont les suivantes : Niveau 1 : la valeur de marché correspond au dernier cours coté ; Niveau 2 : la valeur de marché est généralement déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des données de marché observables.

27.4. Risque de taux

La dette financière à taux variable, composée à 100% de divers concours bancaires s'élève au 31 décembre 2015 à 16.866 milliers d'euros représentant 27% du total de la dette, contre 23.381 milliers d'euros représentant 38% du total de la dette au 31 décembre 2014 (cf. Note 23-5). La décomposition de la position nette à taux variable au 31 décembre 2015 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL à taux variable au 31 déc. 2015
Emprunts bancaires	-			-
Concours bancaires courants	(16 866)			(16 866)
Total Passifs financiers	(16 866)	-	-	(16 866)
Valeurs mobilières de placement	-			-
Comptes courants bancaires	5 623			5 623
Total Actifs financiers	5 623	-	-	5 623
Hors bilan	-	-	-	-
POSITION NETTE	(11 243)	-	-	(11 243)

Contre au 31 décembre 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL à taux variable au 31 déc. 2014
Emprunts bancaires	(1 200)			(1 200)
Concours bancaires courants	(22 181)			(22 181)
Total Passifs financiers	(23 381)	-	-	(23 381)
Valeurs mobilières de placement	-			-
Comptes courants bancaires	748			748
Total Actifs financiers	748	-	-	748
Hors bilan	-	-	-	-
POSITION NETTE	(22 633)	-	-	(22 633)

27.5. Risque de change

En dehors de l'Euro, deux autres devises sont utilisées dans le cadre des opérations du Groupe :

- l'US Dollar est la monnaie utilisée dans le cadre des ventes réalisées sur les marchés émergents et en Asie, et dans une moindre mesure dans le cadre des achats de l'activité de négoce ;
- le Franc CFA est la monnaie des opérations locales réalisées par les filiales africaines du Groupe (au Gabon, au Cameroun et au Congo).

Opérations en USD :

Dans le cadre de l'activité de négoce international, toutes les créances libellées en USD font l'objet de couvertures afin de couvrir le risque de change lié à une variation de cours du dollar. Les dettes libellées en USD font également l'objet d'une politique de couvertures.

La décomposition de la position nette globale en USD est la suivante :

<i>En milliers d'US dollars</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Créances clients	2 612	8 788
Comptes courants bancaires	140	406
Total actifs financiers	2 752	9 194
Dettes fournisseurs	(1 754)	(4 416)
Concours bancaires courants	-	-
Total passifs financiers	(1 754)	(4 416)
Instruments de couverture	(458)	(4 364)
POSITION NETTE	540	414

Opérations en FCFA :

Le Franc CFA est une monnaie étroitement liée à l'Euro en raison de sa parité fixe avec la devise européenne. Sa valeur est garantie par le Trésor Français.

Pour atténuer son exposition nette au franc CFA, la politique du Groupe consiste à financer les investissements réalisés en Afrique par de la dette contractée localement. Celle-ci représente ainsi 57% du total de la dette financière au 31 décembre 2015, soit un % identique à celui au 31 décembre 2014 (cf. Note 23-4).

27.6. Risque de liquidité

Les échéances résiduelles des flux de trésorerie contractuels des passifs financiers s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2015 (y compris les intérêts à payer le cas échéant) :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable au 31 décembre 2015	TOTAL flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Dettes financières non courantes (1)	20 895	22 868		22 738	130
Autres passifs non courants	19	19			19
Dettes financières courantes (2)	42 531	45 609	45 609		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 220	19 220	19 220		
Dettes d'impôts courants	15	15	15		
Autres passifs courants	11 096	11 096	11 096		

Contre au 31 décembre 2014 :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur comptable au 31 décembre 2014	TOTAL flux de trésorerie contractuels	Flux à moins d'1 an	Flux de 1 à 5 ans	Flux à plus de 5 ans
Dettes financières non courantes (1)	12 427	13 974		13 831	143
Autres passifs non courants	281	281			281
Dettes financières courantes (2)	49 228	52 381	52 381		
Fournisseurs et comptes rattachés	19 760	19 760	19 760		
Dettes d'impôts courants	447	447	447		
Autres passifs courants	15 096	15 096	15 096		

(1) Selon échéancier détaillé du remboursement du nominal (cf. Note 23-3) et des intérêts à payer sur emprunts (cf. Note 28-1).

(2) Y compris les intérêts à payer en N+1 sur emprunts (cf. Note 28-1), découverts bancaires, crédits de trésorerie et crédits spot (selon les positions à la clôture).

NOTE 28 - Engagements donnés et reçus / Actifs et passifs éventuels

28.1. Engagements donnés

Le Groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à donner un certain nombre d'engagements, dont certains font l'objet de provisions au passif, comme les engagements liés aux avantages accordés au personnel. Pour leur part, les engagements donnés en garantie des dettes financières ne sont pas présentés à ce niveau, mais positionnés en regard de la dette financière du Groupe (cf. Note 23).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels recensés correspondent à des obligations contractuelles de trois types :

- Engagements d'investissement :

Ils regroupent les commandes fermes (montant net d'acomptes et de subventions) représentant des investissements courants qui entrent dans le cadre annuel de renouvellement. Ces engagements d'investissement concernent les filiales africaines.

L'engagement s'élève à **34 milliers d'euros au 31 décembre 2015**, contre 226 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

- Engagements de location :

Ils concernent des baux commerciaux pour des bureaux ou entrepôts loués en France (incluant la location de hangars portuaires à Caen-Blainville à partir de mars 2014) ou en Afrique, pour la durée du bail restant à courir, pour un montant de 691 milliers d'euros, auxquels viennent s'ajouter les engagements relatifs à l'occupation de sites par des sociétés gabonaises du Groupe pour un montant de 517 milliers d'euros.

Les engagements de location s'élèvent au total à **1.208 milliers d'euros au 31 décembre 2015**, contre 2.518 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Outre l'incidence des loyers versés en 2015, la variation provient également de l'exonération de versement des loyers obtenue jusqu'à la fin d'un contrat d'occupation de site au Gabon.

- Intérêts à payer sur emprunts :

Ils s'élèvent à 3.365 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 2.542 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La ventilation des intérêts à payer sur emprunts par type de taux est la suivante :

- à taux fixe : 3.365 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (contre 2.530 au 31 décembre 2014) ;
- à taux variable : néant au 31 décembre 2015 (contre 12 au 31 décembre 2014).

L'échéancier relatif à l'ensemble de ces autres engagements donnés est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en 2015 (N+1)	Echéance en 2016 (N+2)	Echéance en 2017 (N+3)	Echéance en 2018 (N+4)	Echéance en 2019 (N+5)	Echéance après 2019 (> N+5)	TOTAL
Engagements d'investissement	226	-	-	-	-	-	226
Engagement de location	939	698	464	50	50	317	2 518
Intérêts à payer sur emprunts	995	717	476	266	88	-	2 542
Total 31 décembre 2014	2 160	1 415	940	316	138	317	5 286

<i>En milliers d'euros</i>	Echéance en 2016 (N+1)	Echéance en 2017 (N+2)	Echéance en 2018 (N+3)	Echéance en 2019 (N+4)	Echéance en 2020 (N+5)	Echéance après 2020 (> N+5)	TOTAL
Engagements d'investissement	34	-	-	-	-	-	34
Engagement de location	592	199	50	50	50	267	1 208
Intérêts à payer sur emprunts	1 392	1 001	626	304	42	-	3 365
Total 31 décembre 2015	2 018	1 200	676	354	92	267	4 607

Par ailleurs, Rougier S.A. s'est engagée à garantir –au moyen d'une lettre d'intention- un crédit à moyen terme consenti par un établissement bancaire gabonais (UGB) à la société gabonaise PFM (Plantations Forestières de la Mvoum), filiale à 85% de Lignafrica S.A., elle-même détenue en joint-venture avec la société FRM.

L'engagement donné correspond à 42,5% (taux de détention indirecte du Groupe dans PFM) du total du crédit consenti d'un montant de 762 milliers d'euros (500 millions de CFA), soit un engagement d'origine de 324 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réduit au 31 décembre 2015 à la hauteur du reste à rembourser, soit 232 milliers d'euros ; le crédit correspondant ayant été mis en place en avril 2014.

28.2. Engagements reçus

Les engagements reçus comprennent les éléments suivants :

- Avals et cautions :

Les engagements reçus s'élèvent au total à 463 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 655 milliers d'euros au 31 décembre 2014. Il s'agit en majeure partie des garanties données par les banques pour le compte de certaines filiales africaines (cautions douane export).

- Garanties de passif :

Il n'y a pas de garanties de passif actives au 31 décembre 2015, comme l'an dernier.

28.3. Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

A compter du 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) se substitue au DIF et permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d'un droit individuel à la formation dont le cumul passera, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes).

28.4. Actifs et passifs éventuels

Rougier Afrique International, société de droit français détenue à 65% par le Groupe Rougier, avait reçu le 4 août 2014 une proposition de rectification en matière d'impôt sur les sociétés, à l'issue du contrôle fiscal dont elle a fait l'objet au titre de la période allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012 et dont les conséquences financières -en ce compris principal, pénalités et majoration de retard- avaient été établies à 2,7 millions d'euros. Les rectifications envisagées étaient vivement contestées par la société et ses conseils, tant sur la forme que sur le fond, et ne présentaient pas à ce stade un caractère définitif. Compte tenu de la contestation du redressement par le groupe, aucune provision n'avait été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2014. **La société Rougier Afrique International a été avisée le 27 juillet 2015 par l'administration fiscale que les rectifications initialement envisagées par ses services n'étaient finalement pas maintenues. Par conséquent, le contrôle fiscal correspondant se conclut sans rehaussements ou rappels.**

A la connaissance du Groupe, il n'existe actuellement aucun autre fait exceptionnel, litige ou élément susceptible d'avoir ou d'avoir eu de façon substantielle dans un passé récent des impacts sur son patrimoine, sa situation financière ou son résultat, qui ne soit pas pris en compte dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

NOTE 29 - Plans d'options d'achat d'actions et Plans d'attributions d'actions gratuites

29.1. Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus d'options d'achat d'actions consenties et pouvant être exercées ultérieurement, contre 750 options au 31 décembre 2014 qui ont été levées en mai 2015 au prix d'exercice de 20,05 €.

29.2. Actions gratuites

Les actions attribuées ne sont définitivement acquises par les bénéficiaires qu'après une période de 2 ans, sauf cas de démission ou licenciement. Elles sont ensuite inscrites au nominatif au profit des bénéficiaires et devront être conservées au moins pendant 2 ans.

Depuis juin 2013 et l'acquisition définitive à cette date des dernières actions attribuées, il n'y a plus d'actions gratuites consenties en attente d'acquisition définitive par les bénéficiaires.

29.3. Valorisation des paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions concernent des Plans de stock-options consentis au personnel et, à partir de l'année 2006, des Plans d'actions gratuites attribuées au personnel qui viennent s'y substituer.

La variation de la valorisation sur la période est intégralement constatée en résultat de l'exercice. Elle représente un produit de 1 millier d'euros en 2015 (contre 0 en 2014).

NOTE 30 - Aspects environnementaux

A ce jour, il n'y a pas dans le Groupe d'actifs ou de passifs éventuels à caractère environnemental. Le Groupe n'est notamment entré dans aucune transaction relative au crédit carbone ou aux droits d'émission.

Les coûts associés aux engagements du Groupe en faveur du développement durable sont intégrés dans les actifs incorporels relatifs aux concessions forestières lorsqu'ils se rapportent à la mise sous aménagement durable des concessions (cf. Note 11) ou dans d'autres comptes d'actifs corporels selon leur nature.

NOTE 31 - Opérations avec les Parties liées

31.1. Organes de Direction et de contrôle

Les frais de personnel relatifs aux **membres de la Direction Générale** (Directeur Général et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) se sont élevés à 832 milliers d'euros en 2015, contre 863 milliers d'euros en 2014.

Pour l'année 2015, ils se décomposent comme suit en milliers d'euros :

- Avantages à court terme : 823 (contre 846 en 2013)
- Avantages postérieurs à l'emploi : 8 (contre 17 en 2013)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2014)

Les frais de personnel relatifs au **Président du Conseil d'Administration** se sont élevés à 112 milliers d'euros en 2015 (contre 107 milliers d'euros en 2014).

Les **membres du Conseil d'Administration** ont reçu en 2015 un montant de jetons de présence de 40,8 milliers d'euros (contre 39,6 milliers d'euros en 2014).

31.2. Entreprises associées

Les entreprises associées correspondent aux **détentions en joint-venture à 50/50 par Rougier S.A. des sociétés françaises Lignafrica Services et Lignafrica (et sa filiale gabonaise PFM détenue à 85%)**, qui constituent l'activité de plantations forestières industrielles (cf. Note 3 – Périmètre de consolidation). Ces sociétés sont mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette activité restant encore à ce stade en phase de démarrage, aucune transaction commerciale significative n'a été enregistrée pendant l'année 2015 avec les sociétés concernées.

Les transactions intervenues pendant l'année 2015 restent comme en 2014 principalement de nature financière, en soutien du démarrage de l'activité, et concernent :

- la facturation de **frais de groupe** pour un total de 6 milliers d'euros, dont le niveau est inchangé par rapport à l'an dernier ;
- des **avances de trésorerie** consenties à hauteur de 2.360 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 1.435 milliers d'euros à la clôture de l'année 2014 ; une dépréciation de 153 milliers d'euros a été enregistré correspondant à la valeur devenue négative sur la période du poste 'Titres mis en équivalence' ;
- des **avances en comptes-courants d'exploitation** accordées à hauteur de 430 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre 385 milliers d'euros à la clôture de l'année 2014.

31.3. Autres parties liées

La **SAS SOPAR**, qui intervient dans le **concert familial Rougier**, détient au 31 décembre 2015 : 36,6% des actions de Rougier S.A. ; 44,2% des droits de vote bruts et 44,5% des droits de vote nets hors actions propres, contre respectivement 38,2% des actions ; 46,5% des droits de vote bruts et 46,8% des droits de vote nets au 31 décembre 2014. Aucune transaction n'est intervenue avec cette société pendant l'année 2015.

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	ERNST & YOUNG Audit		DELOITTE TOUCHE TOHMATSU Lt	
	Année 2015	Année 2014	Année 2015	Année 2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	176	204	89	121
Autres prestations	110	45	1	5
TOTAL	286	249	90	126

NOTE 33 – Evénements postérieurs à la clôture : Néant

9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ROUGIER S.A.

155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Rougier S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le chapitre 7 de l'annexe aux états financiers consolidés relative aux impacts des corrections d'erreurs sur les exercices antérieurs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société, assistée le cas échéant d'experts indépendants, est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable des actifs immobilisés, des impôts différés et des provisions, notamment celles relatives aux avantages du personnel. Nous avons examiné la documentation disponible et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Billac

Philippe Blanc

COMPTES SOCIAUX ANNUELS au 31 décembre 2015

1. COMPTE DE RESULTAT	90
2. BILAN	91
3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	93
4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT	102
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS	104
6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	106

1. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
Revenus des immeubles	1 038	1 083
Prestations de services	1 757	1 468
Autres prestations	1 121	941
Redevances et produits divers	1 363	808
Transferts de charges	22	35
Reprises de provisions d'exploitation	0	0
<i>Total des produits d'exploitation</i>	5 301	4 335
Achats non stockés	(29)	(19)
Services extérieurs	(2 612)	(2 378)
Impôts et taxes	(245)	(234)
Salaires et traitements	(1 448)	(1 334)
Charges sociales	(658)	(627)
Autres charges d'exploitation	(50)	(48)
Dotations aux amortissements	(318)	(215)
Dotations aux provisions d'exploitation	(70)	0
<i>Total des charges d'exploitation</i>	(5 430)	(4 855)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(129)	(520)
Revenus des titres de participations	0	0
Revenus des créances sur participations	235	282
Produits des placements	0	45
Autres produits financiers	10	4
Reprises de provisions financières	0	11
<i>Total des produits financiers</i>	245	342
Intérêts et charges assimilés	(134)	(177)
Autres charges financières	0	0
Dotations aux provisions financières	(798)	(1 215)
<i>Total des charges financières</i>	(932)	(1 392)
RESULTAT FINANCIER	(687)	(1 050)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(816)	(1 570)
Produits sur opérations de gestion	5	19
Produits sur opérations de capital		5 301
Autres produits exceptionnels		123
Transfert de charges exceptionnelles		0
Reprise de provisions exceptionnelles	0	645
Reprise de la provision spéciale de réévaluation	45	45
<i>Total des produits exceptionnels</i>	50	6 133
Charges sur opérations de gestion	(16)	(26)
Charges sur opérations de capital	0	(5 900)
Autres charges exceptionnelles	0	0
Dotations aux provisions réglementées	(12)	(12)
<i>Total des charges exceptionnelles</i>	(28)	(5 938)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22	195
Profit / (perte) d'intégration fiscale	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
IMPOTS	0	0
RESULTAT NET	(794)	(1 375)

2. BILAN

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	CLOTURE au 31.12.2015			CLOTURE au 31.12.2014
	BRUT	AMORT. & PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	905	(438)	467	264
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	1 078	(14)	1 064	1 065
Constructions	3 136	(2 182)	954	708
Autres immobilisations corporelles	296	(249)	47	385
<i>-Total des immobilisations corporelles</i>	4 510	(2 445)	2 065	2 159
IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
Titres de participation	35 556	(2 695)	32 861	33 615
Autres immobilisations financières	368	(31)	337	358
<i>Total des immobilisations financières</i>	35 924	(2 726)	33 198	33 973
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 339	(5 609)	35 730	36 396
CREANCES :				
Comptes courants des filiales	14 184	(27)	14 157	14 838
Créances fiscales et sociales	135		135	1 166
Autres créances	25		25	29
Produit à recevoir	23		23	0
Charges constatées d'avance	113		113	106
Charges à répartir	77		77	0
<i>Total des créances</i>	14 557	(27)	14 530	16 139
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES :				
Valeurs mobilières de placement	165	(3)	162	105
Disponibilités	5 147		5 147	187
<i>Total des VMP et disponibilités</i>	5 312	(3)	5 309	292
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 869	(30)	19 839	16 431
TOTAL ACTIF	61 208	(5 639)	55 569	52 827

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	CLOTURE au 31.12.2015	CLOTURE au 31.12.2014
Capital	5 549	5 315
Primes	3 950	2 681
Ecarts de réévaluation	1 828	1 828
Réserve légale	747	747
Réserves ordinaires	32 899	32 899
Réserves réglementées	0	0
Report à Nouveau	(235)	1 140
Résultat de l'exercice	(794)	(1 375)
Amortissements réglementés	134	122
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 078	43 357
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70	0
DETTES :		
Dettes auprès des établissements de crédit	9 470	7 454
Dettes financières diverses	130	143
Comptes courants des filiales	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 029	1 160
Dettes fournisseurs	485	414
Autres dettes	272	260
Concours bancaires courants	0	0
Produits constatés d'avance	35	39
TOTAL DETTES	11 421	9 470
TOTAL PASSIF	55 569	52 827

3. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1. REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Société Rougier SA ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, et conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France en termes de continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Pour établir ses comptes, Rougier S.A. doit ainsi procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'Annexe. Rougier S.A. revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte les événements et l'expérience passés, ainsi que les autres facteurs pertinents au regard des conditions économiques.

L'arrêté des comptes sociaux a ainsi été réalisé en s'appuyant sur les paramètres financiers de marché tels que disponibles à la date de clôture. Les principales hypothèses retenues à la date de clôture, ainsi que la sensibilité à la variation des différents taux pris en compte, sont détaillées dans les différents paragraphes de l'Annexe des états financiers. L'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes pourrait amener une modification des estimations retenues à la date de clôture.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, éventuellement réévaluée en vertu des dispositions légales françaises. Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire.

Depuis l'application des Règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 au 1^{er} janvier 2005, les règles en vigueur sont les suivantes :

- Bases d'amortissement :

Dès qu'elle est pertinente, l'approche par composant a été mise en place. Ainsi, la valeur historique amortissable totale des immeubles d'exploitation et de placement a été répartie en différents composants, afin de pouvoir appliquer sur la durée d'amortissement restant à courir des durées distinctes par composants et traduire ainsi au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

- Durées d'amortissement :

Les durées d'amortissement retenues permettent de se rapprocher de la « durée d'utilité » réelle des biens. Elles sont identiques à celles retenues pour l'établissement des comptes consolidés en normes IFRS, sur la base de rapports d'expertise et d'évaluation du patrimoine immobilier établis par des experts indépendants.

La décomposition appliquée est la suivante :

Aménagement des terrains	40 ans
Constructions – Structure de gros œuvre	40 ans

Constructions – Autre structure	25 ans
Agencements et installations – Second œuvre	20 ans
Agencements et installations – Installations techniques	15 ans

Pour les autres immobilisations, pour lesquelles la décomposition par composant n'est pas applicable ou jugée non pertinente, les durées d'amortissement retenues par grandes catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Logiciels	3 ans
Aménagement des terrains et constructions non décomposées	10 à 40 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Concernant les immeubles d'exploitation, un amortissement dérogatoire est pratiqué dès lors que la durée d'usage admise sur le plan fiscal est inférieure à la durée réelle d'utilisation.

b) Titres de participation

Les titres immobilisés sont enregistrés à leur coût d'acquisition éventuellement réévalué en vertu des dispositions légales françaises et font l'objet de dépréciation pour tenir compte de leur valeur d'utilité estimée à l'aide de différents critères : capitaux propres, rentabilité, utilité pour l'entreprise. Les titres de participation sont dépréciés en premier lieu, puis si nécessaire les créances de la société le sont également et, ultimement, une provision pour risques et charges est enregistrée.

c) Autres immobilisations financières

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres à objectifs multiples et sans affectation d'un nombre précis d'actions à chaque objectif, ainsi que la réserve d'actions destinées à de futurs plans d'attributions gratuites. Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction du cours de bourse du 31 décembre et une provision est constituée le cas échéant.

d) Valeurs mobilières de placement

Cette rubrique inclut notamment la part des actions propres affectées au contrat de liquidité animant le cours de bourse et celles destinées aux salariés dans le cadre de la mise en œuvre effective de plans d'options d'achat d'actions ou de plans d'attributions d'actions gratuites. Les titres de placement sont comptabilisés à leur coût d'achat et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur boursière ou de la valeur du marché.

e) Transactions avec les parties liées

L'ensemble des transactions significatives réalisées avec des parties liées au sens de l'art R 123-198 11 du code de commerce ont été conclues à des conditions normales de marché.

2. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 - Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2015	562	(298)	264
Acquisitions / (Dotations)	343	(140)	203
Au 31 décembre 2015	905	(438)	467
dont : Immobilisations en-cours	162	-	162

Note 2 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	BRUT	Amortissement et provision	NET
Au 1^{er} janvier 2015	4 440	(2 281)	2 159
Acquisitions / (Dotations)	82	(176)	(94)
(Cessions) / Reprises	(12)	12	0
Au 31 décembre 2015	4 510	(2 445)	2 065
dont : Immobilisations en-cours	0	-	0

Note 3 - Titres de participation

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2015	35 556	(1 941)	33 615
Souscription à augmentation de capital	-	-	-
Acquisitions / (Dotations)	0	(754)	(754)
(Cessions) / Reprises	0	0	0
Au 31 décembre 2015	35 556	(2 695)	32 861

L'actualisation des valorisations des filiales détenues et les opérations spécifiques de l'année ont notamment nécessité des ajustements sur les provisions constituées antérieurement.

Dotation à la provision sur les titres ROUGIER SYLVACO PANNEAUX
Dotation complémentaire de 724 K€ portant le total de la provision constituée à 2 495 k€.

Dotation à la provision sur les titres LIGNAFRICA SERVICES (en joint-venture à 50/50) :

Dotation complémentaire de 30 K€ portant le total de la provision constituée à 200 k€.

Note 4 - Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
Au 1^{er} janvier 2015	378	(19)	359
Variation des cautionnements versés	(10)		(10)
Variation des actions propres	0	(12)	(12)
Au 31 décembre 2015	368	(31)	337
dont : Actions propres (cf. Note 8)	241	(31)	210
Cautionnements versés	127	-	127

Note 5 - Comptes courants des filiales

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
Au 1 ^{er} janvier 2015	14 838	-	14 838
Augmentation / (Diminution)	(654)	(27)	(681)
Au 31 décembre 2015	14 184	(27)	14 157
dont : Comptes courants débiteurs	14 184	(27)	14 157
Comptes courants créditeurs	0		0

La part des avances de trésorerie consenties aux filiales du Groupe s'élève à 9.801 milliers d'euros au 31 décembre 2015, contre -11 721 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

La baisse nette du total des comptes-courants provient principalement de la variation entre les remboursements d'avance par SPS en totalité, par RAI en partie et du soutien financier apporté par la holding aux sociétés en joint-venture du secteur des plantations forestières (Lignafica) pendant la phase actuelle de démarrage de ses activités. Le total des comptes courants liés, constitués d'avance de trésorerie et de comptes courants d'exploitation, a été porté de 1.820 milliers d'euros à 2 790 milliers

d'euros, soit en hausse de 971 milliers d'euros en 2015 (dont 925 au titre des avances de trésorerie).

L'emprunt AFD contracté en 2008 par Rougier S.A., mais à destination des filiales africaines du Groupe Rougier, fait partie intégrante du total enregistré en compte courant. Au 31 décembre 2015, cela représente un montant total de 1.200 milliers d'euros, contre 1.500 milliers d'euros l'an dernier, suite aux remboursements du capital effectués en 2015 (cf. Note 11). Par ailleurs, une créance d'intégration fiscale, générée dans le cadre du groupe fiscal France (composé de Rougier S.A. et Rougier Sylvaco Panneaux), s'élève au 31 décembre 2015 à 6 milliers d'euros, sans variation par rapport au 31 décembre 2014.

Note 6 - Etat des créances

(en milliers d'euros)	TOTAL	TOTAL ventilé par échéance			
		dont Produits à recevoir	Echéance à moins d' 1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Cautionnements versés (cf. Note 4)	127			10	117
Comptes courants des filiales (1)	14 184		4 677	9 507	
Créances d'impôt courant (2)	0				
Autres créances fiscales et sociales	135		135		
Autres créances	25		25		
Intérêts courus à recevoir (sur disponibilités)	6	6	6		
TOTAL Brut au 31 décembre 2015	14 477	6	4 849	9 511	117
Provisions sur créances	(27)				
Cautionnements versés (cf. Note 4)	127			10	117

(1) Dont lié à l'emprunt AFD

1 200

300

900

(2) Solde de la créance de carry back avec l'Etat

Note 7 - Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET	Valeur Boursière
Actions propres (contrat de liquidité)	80	(3)	77	
Actions propres (attributions effectives aux salariés)	0		0	
Sous-total ACTIONS PROPRES (cf. Note 8)	80	(3)	77	78
Dépôts à terme / Certificats de dépôts	0		0	
Sous-total AUTRES	0	-	0	
TOTAL au 31 décembre 2015	80	(3)	77	78

Note 8 - Synthèse des actions propres

Nombre de titres	% d'auto-contrôle	(en milliers d'euros)	BRUT	Provision	NET
11 581 (1 094)	1,11 %	Au 1^{er} janvier 2015	346	(19)	327
		Variation nette de l'exercice	(25)	(15)	(40)
10 487	0,96 %	Au 31 décembre 2015	321	(34)	287
		dont : Autres immobilisations financières (cf. Note 4)	241	(31)	210
		Valeurs mobilières de placement (cf. Note 7)	80	(3)	77

Note 9 - Capitaux Propres

Capital social :

Le capital social de Rougier S.A. s'élève au 31 décembre 2015 à 5.549.144 euros, divisé en 1.092.000 actions ordinaires, émises et entièrement libérées, suite à l'émission de 46.062 actions nouvelles en novembre 2015 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à la société Oronte. Un bon de souscription d'action (BSA) étant attaché à chacune de ces actions qui donne le droit de souscrire à une action nouvelle

Le pair actuel de l'action est de 5,08 euros (correspondant à un pair initial de 100 francs avant conversion en euros, puis division le 29 juin 2007 lors de la multiplication par trois du nombre d'actions).

Distribution de dividendes :

L'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2015 a décidé l'absence de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2015, tout comme l'année précédente.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2016 de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2015.

Détail de la variation des capitaux propres en 2015 :

(en milliers d'euros)

Au 1^{er} janvier 2015	43 357
Distribution de dividendes	0
Augmentation de capital	234
Augmentation des primes (liée à l'augmentation de capital)	1 269
Résultat de l'exercice	(794)
Amortissements réglementés (dotation)	12
Au 31 décembre 2015	44 078

Autres informations :

L'action ROUGIER est cotée sur Alternext de NYSE-Alternext Paris (Alternext n'est pas un marché réglementé, mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'AMF).

Au 31 décembre 2015 :

- le pourcentage d'autocontrôle est 0,96% ;
- le nombre total des droits de vote bruts est de 1.808.142 et le nombre de droits de vote nets (hors actions propres privées du droit de vote) est de 1.797.655, sachant que les actions justifiant d'une inscription au nominatif depuis 5 ans au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double ;
- le Concert familial Rougier détient 60% des actions et 72,2% des droits de vote bruts.

Note 10 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Risques et charges divers	Litiges sociaux et commerciaux	TOTAL
Au 1 er janvier 2015	0	0	0
Dotations	70		70
Reprise de provisions pour consommation	0		0
Reprise de provisions devenues sans objet	0		0
Au 31 décembre 2015	70	0	70

Note 11 – Dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Au 01.01.2015	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Au 31.12.2015
Emprunts bancaires	1 700	8 000	(1 700)	8 000
Emprunt AFD	1 500		(300)	1 200
Total des emprunts à moyen et long terme	3 200	8 000	(2 000)	9 200
Crédit de trésorerie à court terme	4 250			250
Intérêts courus non échus	4			20
TOTAL	7 454			9 470

Les mouvements de l'année 2015 sur les emprunts à moyen et long terme sont :

- Le 16/11/2015, souscription d'un prêt au CRCA de 3 millions sur 60 mois (remboursable au trimestre) et dont la 1ère échéance est au 15/02/2016 ; ainsi que la souscription d'un prêt à la SG de 3 millions sur 60 mois (remboursable au trimestre) et dont la 1ère échéance est au 15/02/2016 ; et celle d'un prêt à la BNP de 2 millions sur 60 mois (remboursable au trimestre) et dont la 1ère échéance est au 15/02/2016.
- la poursuite du remboursement de l'emprunt initial de 2,7 millions d'euros contracté en 2008 auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) au titre de refinancement des plans d'aménagement durable des concessions forestières en Afrique (somme inscrite en compte courant des filiales africaines du Groupe bénéficiaires). Le remboursement de cet emprunt, commencé en 2011, s'étalera jusqu'en 2019 par annuité de 0,3 million d'euros, pour un solde de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2015.

Les emprunts à moyen et long terme de 9.2 millions d'euros sont à taux fixe. Les intérêts à payer sur ces emprunts jusqu'à leur terme s'élèvent à 604 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les lignes de crédits comportent des clauses contractuelles prévoyant le respect au niveau Groupe d'un ratio d'endettement net sur les fonds propres inférieur à 1 pour 2015 et un ratio de TCD supérieur à 1 pour 2015. Au titre de l'exercice 2015, Rougier S.A respecte ses engagements.

Par ailleurs, Rougier S.A. dispose d'une ligne de crédit moyen terme confirmée, ouverte auprès de la Natixis :

Ligne de crédit moyen terme de 3 millions d'euros, mise en place en février 2013, amortissable à hauteur de 250 milliers d'euros en février 2016. L'encours de cette ligne, entièrement tirée, s'élève à 250 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 12 - Etat des dettes

(en milliers d'euros)	TOTAL ventilé par échéance				
	TOTAL	Dont Charges à payer	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts et concours bancaires (1)	9 470	20	2 094	7 376	
Dettes financières diverses	130				130
Comptes courants des filiales	0				
Dettes d'impôt courant	0				
Autres dettes fiscales et sociales (2)	1 029	523	782	178	69
Dettes fournisseurs	485		485		
Autres dettes	272	272	272		
TOTAL au 31 décembre 2015	11 386	815	3 633	7 554	199

(1) Dont emprunt AFD

1200

300

900

(2) La part à plus d'un an correspond à l'IS latent sur plus-value d'apport réalisée lors de la fusion Rougier France

Note 13 - Compte de résultat

Les **produits d'exploitation** s'élevèrent à 5 301 milliers d'euros en 2015, en augmentation de 966 milliers d'euros soit +22,28% par rapport à l'an dernier. Le contrat de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier par les filiales a notamment généré davantage de redevances cette année : 1 340 milliers d'euros, contre 805 milliers d'euros l'an dernier.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 5.430 milliers d'euros en 2015, en augmentation de 575 milliers d'euros soit +11,8% par rapport à l'an dernier. L'analyse par postes fait apparaître une augmentation des charges de personnel de 146 milliers d'euros, en raison de coûts ponctuels liés à des départs, de repositionnements internes au sein du Groupe Rougier en cours d'année. Le second facteur expliquant cette augmentation est un recours plus important aux services extérieurs, en hausse globalement de 234 milliers d'euros, en particulier concernant les honoraires de missions de développement et de communication.

Le **résultat d'exploitation** est négatif de 129 milliers d'euros en 2015, contre un résultat également négatif de 520 milliers d'euros en 2014, soit une amélioration de 391 milliers d'euros.

Hors impact des reprises de provisions, les **produits financiers** s'établissent à 245 milliers d'euros, en diminution de 87 milliers d'euros soit -26,20% par rapport à l'an dernier. Les revenus des créances sur participations sont en diminution de 47 milliers d'euros et les produits des placements sont en diminution de 45 milliers d'euros.

Aucun dividende n'a été versé par les filiales en 2015 au titre de l'exercice 2014 comme l'année précédente.

Hors impact des provisions, les **charges financières** s'élevèrent à 134 milliers d'euros en 2015, contre 177 milliers d'euros en 2014. Elles sont constituées des intérêts sur emprunts bancaires et sur crédits de trésorerie.

Note 14 – Déficits fiscaux reportables

Au 31 décembre 2015, les déficits fiscaux reportables s'élevèrent à 1.011 milliers d'euros. Ces déficits, intégralement imprescriptibles, ont été enregistrés antérieurement à la constitution du groupe d'intégration fiscale France au 1^{er} janvier 2004 pour 564 milliers d'euros, utilisés à hauteur de 117 milliers d'euros en 2015. Les déficits fiscaux enregistrés depuis la constitution du groupe fiscal ont été utilisés dans le cadre de la détermination du résultat d'ensemble année après année, à l'exception des exercices fiscaux 2012, 2013 et 2014 au titre desquels les déficits fiscaux, respectivement de 538 milliers d'euros, de 1 millier d'euros, et 25

L'impact des **provisions figurant en financier** comprend :

- une dotation complémentaire de 724 milliers d'euros relative aux titres ROUGIER SYLVACO PANNEAUX, en fonction de l'évolution des capitaux propres consolidés de la filiale
- une dotation de 30 milliers d'euros relative aux titres LIGNAFRICA SERVICES
- une dotation de 27 milliers d'euros relative au compte courant d'avance de trésorerie LIGNAFRICA SERVICES
- une dotation de 3 milliers d'euros sur les VMP
- une dotation complémentaire de 12 milliers d'euros sur les actions propres.

Globalement, le **résultat financier** est négatif de 687 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 1.050 milliers d'euros l'an dernier qui avait été plus impacté par les provisions. En conséquence, le **résultat courant** est en perte de 816 milliers d'euros, contre une perte de 1.570 milliers d'euros l'année dernière.

Après prise en compte d'un **résultat exceptionnel** positif de 22 milliers d'euros, le **résultat net** en 2015 est une perte de 794 milliers d'euros, contre une perte de 1.375 milliers d'euros l'an dernier

milliers d'euros générés n'ont pas pu être utilisés. Ces déficits sont indéfiniment reportables.

Les déficits fiscaux du périmètre d'intégration fiscale (constitué de Rougier SA et de Rougier Sylvaco Panneaux), indéfiniment reportable, s'élevèrent à 3 614 milliers d'euros dont 834 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015 et 2 780 milliers d'euros au titre des exercices précédents.

Note 15 - Transactions avec les Parties liées

Filiales et participations :

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL au 31.12.2015	Transactions avec les Parties liées
BILAN ACTIF		
Créances (cf. Note 6) <i>(avec parties liées : avances de trésorerie et comptes courants d'exploitation)</i>	14 477	14 184
BILAN PASSIF		
Dettes (cf. Note 12) <i>(avec parties liées : comptes courants d'exploitation le cas échéant)</i>	11 386	0
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation hors provisions <i>(avec parties liées : prestations de services fournies, contrats de royalties pour l'utilisation de la marque Rougier, locations et refacturations diverses)</i>	5 301	4 610
Produits financiers hors dividendes et provisions <i>(avec parties liées : rémunération des comptes courants)</i>	245	235

Organes de Direction et de contrôle :

Les frais de personnel relatifs aux membres de la Direction Générale (Directeur Général et Délégués et administrateur bénéficiant d'un contrat de travail) se sont élevés à 789 milliers d'euros en 2015, contre 804 milliers d'euros en 2014. Pour l'année 2015, ils se décomposent comme suit :

- Avantages à court terme : 781 milliers d'euros (contre 787 en 2014)
- Avantages postérieurs à l'emploi : 8 milliers d'euros (contre 17 en 2014)
- Avantages liés aux plans d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions : néant (comme en 2014)

L'administrateur titulaire d'un contrat de travail bénéficie à ce titre d'un engagement d'indemnité de rupture basée sur une année de sa rémunération annuelle, intéressement aux résultats inclus.

Les frais de personnel relatifs au Président du Conseil d'Administration se sont élevés en 2015 à 111 milliers d'euros (contre 107 en 2014).

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu en 2015 un montant de 40.8 milliers d'euros de jetons de présence (contre 39.6 en 2014).

Note 16 - Effectif

Effectif moyen pendant l'année : 18 personnes

Effectif à la clôture : 18 personnes

Autres parties liées :

La **SAS SOPAR**, qui intervient dans le concert familial Rougier, détient au 31 décembre 2015 : 36,6% des actions de Rougier S.A. ; 44,2% des droits de vote bruts et 44,5% des droits de vote nets hors actions propres, contre respectivement 38,2% des actions ; 46,5% des droits de vote bruts et 46,8% des droits de vote nets au 31 décembre 2014. Aucune transaction n'est intervenue avec cette société pendant l'année 2015.

Note 17 - Engagements hors bilan à la clôture

Engagements donnés envers le personnel (en milliers d'euros) :

- **Indemnités de fin de carrière** : 43 milliers d'euros
- **Régime de retraite à prestations définies** : 63 milliers d'euros
Engagement net de la valeur globale du fonds de couverture du régime, qui s'élève -sans versement complémentaire pendant l'année 2015- à 126 milliers d'euros au 31 décembre 2015, faisant apparaître au final un *surplus* de 63 milliers d'euros par rapport à l'évaluation brute de l'engagement par l'actuaire de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de ces engagements sont :

- Taux d'actualisation financière : 2,03% (contre 1,49% l'an dernier)
Une variation du taux d'actualisation financière de 0,25% entraînerait une variation de l'évaluation des engagements donnés envers le personnel de +/- 1 millier d'euros (augmentation de l'engagement en cas de baisse du taux et, a contrario, diminution de l'engagement en cas de hausse du taux).
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'évolution des salaires : 2,5%

Autres engagements donnés :

Par ailleurs, Rougier S.A. s'est engagée à garantir –au moyen d'une lettre d'intention- un crédit à moyen terme consenti par un établissement bancaire gabonais (UGB) à la société gabonaise PFM (Plantations Forestières de la Mvoum), filiale à 85% de Lignafrica S.A., elle-même détenue en joint-venture avec la société FRM. L'engagement donné correspond à 42,5% (taux de détention indirecte du Groupe dans PFM) du total du crédit consenti, d'un montant de 762 milliers d'euros (500 millions de francs CFA), soit un engagement d'origine de 324 milliers d'euros au 31 décembre 2013 réduit au 31 décembre 2015 à la hauteur du reste à rembourser, soit 232 milliers d'euros. Le crédit consenti a été mis en place en avril 2014.

Engagements reçus :

- **Clauses de retour à meilleure fortune** : 7.334 milliers d'euros, sans changement par rapport à l'an dernier.
Cela fait suite à des abandons de créances consentis en 2008 et en 2009 en faveur de la société camerounaise SFID, antérieurement à son reclassement dans la branche Rougier Afrique International en 2011. Le total se décompose en 744 milliers d'euros à échéance au 31 décembre 2018 et 6.590 milliers d'euros à échéance au 31 décembre 2019.

Engagements réciproques : néant

Hypothèques : Une hypothèque des immeubles d'Ivry sur Seine, et Niort a été consentie lors de la souscription des prêts auprès de CRCA, SG et BNP.

Crédit-bail immobilier (en milliers d'euros) :

Descriptif et valeur du bien	Coût d'entrée à l'origine	Amort. cumulés au 01.01.2015	Dotations de l'exercice	Amort. cumulés au 31.12.2015	VALEUR NETTE au 31.12.2015
Entrepôt de stockage de La Pallice	823	(444)	(35)	(479)	344

Tableau des échéances	Echéance à moins d'1 an	Echéance de 1 an à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans	TOTAL au 31.12.2015
Capital restant dû	50		-	50
Loyers restant dus	50		-	50

* Redevance nette de la subvention d'investissement amortie sur la durée du crédit-bail

La redevance de crédit-bail s'est élevée en 2015 à 84 milliers d'euros (avant déduction de la quote-part annuelle de subvention d'investissement de 17 milliers d'euros).

Note 18 – Plans d’attributions d’options d’achat d’actions et d’actions gratuites

Options d’achat d’actions : Au 31 décembre 2015, le nombre total d’options d’achat d’actions consenties et pouvant être exercées ultérieurement s’établit à 0 option, contre 750 au 31 décembre 2014. Durant l’année 2015, 750 ont été levées par les bénéficiaires.

Attributions gratuites d’actions : Les actions attribuées ne sont définitivement acquises par les bénéficiaires qu’après une période de 2 ans, sauf cas de démission ou licenciement. Elles sont ensuite inscrites au nominatif au profit des bénéficiaires et devront être conservées au moins pendant 2 ans. Depuis juin 2013 et l’acquisition définitive par les bénéficiaires des dernières actions attribuées (en 2011), il n’y a plus d’actions gratuites consenties en attente d’acquisition définitive par les bénéficiaires. L’assemblée générale du 24/09/2015 a délégué au Conseil d’Administration pour une durée de 38 mois, la possibilité d’attribuer des actions gratuites.

Note 19 – Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

A compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) se substitue au DIF et permet à chaque salarié tout au long de sa carrière de bénéficier d’un droit individuel à la formation dont le cumul passera, pour son maximum, de 120 à 150 heures de formation sur 9 ans (20 heures par an les 6 premières années puis 10 heures par an pendant les 3 années suivantes)

Note 20 - Evénements postérieurs à la clôture des comptes : Néant

4. TABLEAU DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET TITRES DE PLACEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

(en milliers d'euros)

	Capital	Capitaux propres autres que le capital (1)	Quote-part en % du capital détenu	Bénéfice ou (Perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Valeur brute des titres	Provision sur titres	Valeur nette des titres
<i>Filiales (détenues à + de 50%) :</i>								
ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONAL (RAI) Siège social : Niort - 79 N° Siren : 415.101.443	38 500	13 628	65%	2 511	125 895	25 025	-	25 025
ECO TERRASSE PRO Siège social : La Rochelle - 17 N° Siren : 808 783 450	100	-	100%	(108)	149	100		100
ROUGIER SYLVACO PANNEAUX (*) Siège social : Niort - 79 N° Siren : 403.306.392	2 226	5 291	100%	(787)	27 701	9 989	(2 495)	7 494
SNC ERESSA Siège social : Gennevilliers - 92 N° Siren : 324.717.743	152	454	99,8%	49	-	152	-	152
<i>Autres participations (détenues entre 10 et 50%) (2)</i>						275	(200)	75
TOTAL Filiales et Participations						35 266	(2 695)	32 846
Autres titres immobilisés						15	-	15
TOTAL Titres de participation (cf. Note 3 de l'Annexe)						35 281	(2 695)	32 861
Actions propres (cf. Note 8 de l'Annexe)						321	(34)	287
Autres valeurs mobilières de placement (cf. Note 7 de l'Annexe)						80	(3)	77

(1) Y compris le résultat du dernier exercice clos.

(2) Correspond aux sociétés françaises LIGNAFRICA SERVICES et LIGNAFRICA (détentriche de la société gabonaise PFM) détenues en joint-venture. La provision porte sur LIGNAFRICA SERVICES.

(*) CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :

ROUGIER S.A. est la société de tête du périmètre d'intégration fiscale France, qui regroupe également la société ROUGIER SYLVACO PANNEAUX. Les filiales comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposables distinctement, déduction faite des droits à imputation dont elles pourraient bénéficier en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale qui correspondent aux déficits des filiales sont intégralement reversées aux filiales concernées, alors que les autres économies résultant de l'intégration sont conservées au niveau de la société de tête Rougier S.A. (conformément à l'avenant du 30 décembre 2009 à la convention d'intégration fiscale).

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES GLOBAUX RELATIFS AUX FILIALES :

Montant des prêts et avances de trésorerie accordés :

En valeurs brutes :

9.801 milliers d'euros au 31 décembre 2015 (contre 11.722 milliers d'euros au 31 décembre 2014), dont 1.200 milliers d'euros relatifs à l'affectation aux filiales africaines bénéficiaires de l'emprunt AFD contracté au niveau de Rougier S.A. en 2008 (cf. Notes 5 et 6 de l'Annexe).

En valeurs nettes :

Identiques aux valeurs brutes (pas de provisions)

Montant des avals et cautions donnés :

Néant

Montant des dividendes encaissés (cf. Note 13 de l'Annexe) :

Néant

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

ROUGIER S.A.

155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société RougieR S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le paragraphe « Règles et principes comptables » de l'annexe portant sur les titres de participation, les autres immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement précise les règles d'estimation de ces actifs.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'inventaire de ces actifs sur la base des éléments disponibles à la date de clôture des comptes. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent et des dépréciations comptabilisées, le cas échéant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Billac

Philippe Blanc

6. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ROUGIER S.A.

155, avenue de la Rochelle
79000 Niort

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Contrats de licence de marque avec les sociétés SFID, Mokabi et RougieR Gabon

Personnes concernées

Madame Marie-Yvonne Charlemagne

- Administrateur de la société RougieR SA jusqu'au 24 septembre 2015, puis Directeur Général Délégué,
- Représentant de la société RougieR SA, administrateur des sociétés SFID, Mokabi et RougieR Gabon.

Monsieur Francis RougieR

- Administrateur de la société RougieR SA,
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration des sociétés SFID, Mokabi et RougieR Gabon.

Nature et objet

Votre société a conclu avec les sociétés SFID, Mokabi et RougieR Gabon des contrats de licence de marque. Ces contrats permettent à ces sociétés de bénéficier d'une licence d'exploitation des marques internationale RougieR et OAPI RougieR.

Licences d'exploitation des marques appartenant à la société :

- o Consenties à SFID et Mokabi : marque Internationale RougieR (dénomination) n° 1111161 et marque OAPI RO (semi figurative) n° 3201200294
- o Consentie à RougieR Gabon : marque OAPI RougieR (semi figurative) n° 3201200294.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 26 février 2015.

Modalités

Ces licences sont consenties aux conditions suivantes :

- Pour SFID et Mokabi : redevance de 0,15 % calculée sur le chiffre d'affaires global hors taxes réalisé par la société
- Pour Rougier Gabon : redevance de 0,15 % calculée sur le chiffre d'affaires global hors taxes réalisé sur les ventes effectuées au profit de Rougier Afrique International.

Les montants hors taxes facturés par la société à ce titre pour l'exercice 2015 ont été les suivants :

- SFID EUR 63.856
- Mokabi EUR 39.272
- Rougier Gabon EUR 43.162

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

2. Convention de partenariat en matière d'assistance avec la société Rougier Sangha Mbaere

Personnes concernées

Monsieur Eric-Bastien Ballouhey
- Directeur Général de la société Rougier SA,
- Représentant la société Rougier Afrique International, administrateur de la société Sangha Mbaere.

Madame Marie-Yvonne Charlemagne
- Directeur Général Délégué de la société Rougier SA,
- Représentante de la société Rougier SA, administrateur de la société Sangha Mbaere.

Monsieur Francis Rougier
- Vice-Président et administrateur de Rougier SA,
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société Sangha Mbaere.

Nature et objet

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 16 décembre 2015 une convention de partenariat en matière d'assistance avec la société Rougier Sangha Mbaere, nouvelle filiale centrafricaine du groupe, qui permettra à la société de bénéficier à compter du 1^{er} janvier 2016 de prestations d'assistance dans des domaines variés tels que l'informatique, la finance et les affaires juridiques.

Modalités

Ces prestations sont octroyées moyennant le versement d'un budget prévisionnel annuel de EUR 40.000, à verser d'avance trimestriellement.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1. Convention conclue avec Monsieur Eric-Bastien Ballouhey, Directeur Général de la société Rougier SA

Nature et objet

Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts), au profit de certains cadres dirigeants du groupe, y compris les membres du conseil d'administration.

Cette convention n'a pas été autorisée par votre Conseil d'Administration par simple omission.

Modalités

Le montant des charges comptabilisées à ce titre par votre société pour l'exercice 2015 s'élève à EUR 1 744.

Conventions des exercices antérieurs non soumises à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées au cours de l'exercice 2014 et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

1. Conventions de partenariat en matière d'assistance avec les sociétés Rougier Afrique International, Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon, SFID, Mokabi, SPS International, ADIF, Lignafrika et Lignafrika Services, filiales de votre société

Personnes concernées

Monsieur Jacques Rougier

- Président et administrateur de la société Rougier SA,
- Vice-Président du conseil d'administration de la société Rougier Afrique International
- Président du conseil d'Administration de la société Rougier Afrique Centrale.

Madame Marie-Yvonne Charlemagne

- Administrateur de Rougier SA jusqu'au 24 septembre 2015, puis Directeur Général Délégué de Rougier,
- Représentante de la société Rougier SA administrateur des sociétés Rougier Afrique Centrale, Rougier Gabon, SFID et Mokabi,
- Administrateur de la société Rougier Afrique International,
- Présidente de la société SPS International,
- Représentante de la société SNC Eressa, administrateur des sociétés Lignafrika et Lignafrika Services.

Monsieur Francis Rougier

- Administrateur de Rougier SA,
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société Rougier Afrique International,
- Administrateur de la société Rougier Afrique Centrale,
- Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration des sociétés Rougier Gabon SFID, Mokabi, Lignafrika et Lignafrika Services,
- Gérant de la société ADIF.

Nature et objet

Votre société a conclu avec les sociétés susnommées de nouvelles conventions en matière d'assistance, autorisées par votre conseil d'administration du 17 décembre 2014.

Modalités

Les montants facturés par la société et ses filiales pour l'exercice 2015 ont été les suivants :

○ Rougier Afrique International	EUR 500.000
○ Rougier Afrique Centrale	EUR 18.000
○ Rougier Gabon	EUR 390.000
○ SFID	EUR 424.000
○ Mokabi	EUR 192.000
○ SPS International	EUR 15.000
○ ADIF	EUR 5.000
○ Lignafrika	EUR 3.000
○ Lignafrika Services	EUR 3.000

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention conclue avec les sociétés Rougier Afrique International et Rougier Gabon, filiales de votre société

Nature et objet

Licence d'exploitation des marques appartenant à Rougier (marque et logo « R »).

Modalités

Les montants hors taxes facturés par votre société à ce titre pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- Rougier Afrique International = EUR 1.100.942 (soit une redevance de 1 % calculée sur le chiffre d'affaires global HT).
- Rougier Gabon = EUR 51.653 (soit une redevance de 0,50 % calculée sur le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes locales de grumes marquées).

2. Convention conclue avec diverses sociétés, filiales directes ou indirectes de votre société

Nature et objet

Convention de fusion d'échelles d'intérêts prévoyant de rémunérer les comptes créditeurs et de faire supporter des intérêts aux comptes débiteurs de chacune des sociétés parties à la convention, aux mêmes taux que ceux pratiqués par les banques dans le cadre de la fusion d'échelle.

Modalités

Le montant des produits perçus à ce titre par votre société pour l'exercice 2015 s'élève à EUR 9.623.

3. Conventions conclues avec Madame Marie-Yvonne Charlemagne

3.1 Contrat de Travail

Nature et objet

Contrat de travail en qualité de Directeur Financier Groupe.

Le contrat de travail de Madame Marie-Yvonne Charlemagne a été suspendu le 24 septembre 2015 suite à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration.

Modalités

La partie fixe de la rémunération au titre du contrat de travail pour l'exercice 2015 s'élève à EUR 151.146.

Madame Marie-Yvonne Charlemagne a bénéficié d'une prime d'un montant de EUR 23.014 liée au résultat 2014.

3.2 Engagement de Rupture

Nature et objet

Madame Marie-Yvonne Charlemagne bénéficie d'un engagement de rupture égal à une année de sa rémunération majorée de 25 %, lié à son contrat de travail. Le versement de cette indemnité n'est subordonné à aucune condition de performance.

Modalités

Aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2015.

3.3 Contrat de retraite supplémentaire

Nature et objet

Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts), au profit de certains cadres dirigeants du groupe, y compris les membres du conseil d'administration.

Modalités

Le montant des charges comptabilisées à ce titre par votre société pour l'exercice 2015 s'élève à EUR 14.568.

4. Convention conclue avec la société Plantations Forestières de la Mvoum (PFM), filiale de la société Lignafrica dont votre société et la société Forêt Ressources Management (FRM) sont actionnaires en joint-venture

Nature et objet

Lettre d'intention donnée à l'UGB pour l'octroi d'un crédit moyen terme d'un montant de EUR 762.245, soit XAF 500.000.000.

Modalités

La société Plantations Forestières de la Mvoum (PFM) a initié des négociations avec l'Union Gabonaise de Banque pour l'octroi d'un crédit moyen terme d'un montant de EUR 762.245, soit XAF 500.000.000.

La banque a requis la fourniture, par votre société, d'une lettre d'intention à l'appui de ce financement. Cette lettre d'intention a été adressée à la banque le 13 décembre 2013.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions conclues avec la société SFID, filiale de votre société

Nature et objet

- Abandon de créance consenti le 31 décembre 2008 en faveur de SFID, d'un montant de EUR 744.460 avec clause de retour à meilleure fortune venant à échéance le 31 décembre 2018.
- Abandon de créance consenti le 31 décembre 2009 en faveur de SFID, d'un montant de EUR 6.590.000 avec clause de retour à meilleure fortune venant à échéance le 31 décembre 2019.

Modalités

Les clauses de retour à meilleure fortune incluses dans ces conventions n'ont donné lieu à aucune exécution au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 mai 2016

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Thierry BILLAC

Associé

Philippe BLANC

Associé

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 14 juin 2016

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	114
2. RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE	117

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour solliciter de votre part diverses autorisations et délégations de compétence.

De telles autorisations ou délégations seraient octroyées, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, pour une durée de vingt-six (26) mois courant à compter du jour de votre Assemblée, à l'exception toutefois des autorisations relatives à l'annulation d'actions propres, donnée pour une durée de dix-huit (18) mois.

Ces diverses autorisations concerneraient notamment :

- la réduction du capital par annulation d'actions propres ;
- l'augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- l'augmentation du capital par incorporation de réserves, de bénéfices, ou de primes, ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise ;
- l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs ;
- l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Lesdites autorisations ont pour objectif de permettre à la Société de mobiliser rapidement et avec souplesse les moyens de financement nécessaires au développement du Groupe, en fonction, notamment, des opportunités offertes par les marchés financiers.

En cas d'utilisation des délégations d'émission de titres de la Société, votre Conseil d'Administration établirait un rapport complémentaire décrivant les modalités précises de l'émission et donnant le prix de souscription des actions et autres valeurs mobilières, déterminées par le Conseil sur le fondement de ces délégations.

En cas d'émission de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, ce rapport décrirait également l'incidence de l'émission sur la situation des actionnaires et titulaires de valeurs mobilières en ce qui concerne la quote-part des capitaux propres, ainsi que l'incidence de l'émission sur la valeur boursière de l'action.

Dans ce dernier cas, ainsi qu'en cas de toute émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, vos commissaires aux comptes mettraient de la même manière à la disposition des actionnaires un rapport complémentaire sur les informations données par votre Conseil d'Administration.

AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de tout ou partie des actions détenues par la Société, dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de rachat et dans une limite de 10% par période de 24 mois. Cette dernière limite s'appliquera à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale, et à réduire corrélativement le capital social.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet de :

- Procéder à l'annulation des actions et à la, ou aux, réduction(s) de capital en résultant ;
- En arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- Imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes ; et
- Procéder à la modification corrélatrice des Statuts et généralement faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Nous vous demandons de donner cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D' ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DIVERSES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'Administration la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire à effet de décider l'émission, ou les émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux ou de bons d'acquisitions – donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces soit par compensation de créances. La présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce.

L'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue. Il vous est demandé de décider que le montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la délégation donnée au Conseil d'Administration au titre de la résolution, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) euros ou sa contre-valeur dans toute autre monnaie autorisée. Toutefois, si des souscriptions se présentaient pour un montant supérieur à ce plafond, votre Conseil aurait la possibilité d'augmenter ce

plafond de quinze (15) pour cent, en application des dispositions légales. Ce montant est fixé sans tenir compte des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en suite de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital.

Le montant total des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra dépasser douze (12) millions d'euros.

Il vous est demandé de permettre au Conseil d'Administration d'instituer, au profit des actionnaires, un droit de souscription à titre réductible aux actions, titres ou valeurs mobilières, qui s'exerceraient proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'absorbait pas la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés prévues par la Loi et offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Il vous est demandé de prendre acte que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporterait renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces titres ou valeurs mobilières pourraient donner droit.

Il vous est également demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer le prix de souscription des actions et autres valeurs mobilières à émettre, lequel serait déterminé par votre Conseil d'Administration dans le respect des dispositions légales.

Il vous est demandé de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois, et avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et par les statuts de la Société, pour décider et mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À EFFET DE DÉCIDER D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES SOMMES DONT LA CAPITALISATION SERAIT ADMISE

Nous vous demandons encore de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six (26) mois, la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire à effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation, serait égal sera égal au montant des réserves et primes disponibles. A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

Il est précisé que le Conseil d'Administration disposerait, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation, déterminer les postes de réserves à incorporer, décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, et enfin de prélever toutes sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET DE DÉCIDER L'ÉMISSION D'ACTIONS, DE TITRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DIVERSES AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DANS LA LIMITE DE 20% DU CAPITAL, AU MOYEN D'UN PLACEMENT PRIVÉ RÉSERVÉ À DES INVESTISSEURS QUALIFIÉS OU À UN CERCLE RESTREINT D'INVESTISSEURS

Le Conseil d'Administration pourrait être conduit, dans l'intérêt de la Société, à procéder dans certaines circonstances à des émissions d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, dans le cadre des dispositions légales.

Il est précisé à votre Assemblée Générale que cette délégation ne pourrait être utilisée par votre Conseil d'Administration pour permettre l'attribution d'actions et/ou de titres de créances au profit de bénéficiaires ou de catégories de bénéficiaires déterminés, autres que les investisseurs dont les caractéristiques sont définies par la Loi.

Il vous est donc demandé de déléguer au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pour une durée de vingt-six (26) mois et dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 225-136-3° du Code de commerce et de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, la compétence à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 20% par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis par l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier.

Le Conseil d'Administration pourrait procéder à l'augmentation du capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital social. Il vous est demandé de prendre acte que cette délégation emporterait de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

La limite de 20% du capital devra être appréciée au jour de l'émission, sans tenir compte du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé.

Le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, serait au maximum de dix millions (10 000 000) d'euros.

En ce qui concerne le prix d'émission des actions ordinaires, il est précisé qu'il serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse, constatés sur le marché d'Alternext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de 5%.

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

Il vous est enfin demandé de décider que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la Loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi et les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente délégation et parvenir à la bonne fin de toute émission, notamment en ce qui concerne la ou les époques de sa mise en œuvre et le choix des investisseurs.

DELEGATION DE COMPETENCE EN VUE DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES AU PROFIT DES SALARIES

En conséquence de la Délégation que nous vous demandons de bien vouloir adopter, votre Assemblée aura à statuer sur une délégation de compétence à accorder au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société.

Nous vous rappelons à cet égard que l'article L. 225-129-6 du Code de commerce dispose que lors de toute décision d'augmentation du capital par apport en numéraire, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise prévue aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, par voie d'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital.

La ou les augmentations de capital qui seraient réalisées en vertu de cette délégation ne pourraient pas excéder 3% du capital social actuel, sous réserve des ajustements qui seraient rendus nécessaires pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

En application de l'article L. 3332-20 du Code du travail, le prix de souscriptions des actions à émettre en application de cette délégation serait égal à la valeur de l'actif net réévalué de la Société tel que ressortant de son dernier bilan à la date de l'émission des actions nouvelles.

Cette délégation aurait une durée de validité de 26 mois à compter de l'assemblée qui la déciderait.

Les pouvoirs les plus étendus seraient en outre conférés au Conseil d'administration pour mettre en œuvre une telle délégation conformément à la loi.

Il vous est enfin précisé que cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales, mais que le Conseil d'Administration ne juge pas opportun, compte tenu des circonstances actuelles et des objectifs de la Société, d'adopter ce projet. Pour cette raison, le Conseil d'Administration a émis un vote défavorable à l'adoption de cette résolution et vous propose de ne pas voter en sa faveur.

Nous espérons que les propositions formulées par le Conseil emporteront votre approbation.

Le Président du Conseil

2. RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2016

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION (*Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2015*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels de la Société, tels qu'ils sont présentés et font apparaître une perte de 794 521 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4° du Code Général des Impôts, qui s'élèvent à 44 008 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIEME RESOLUTION (*Affectation du résultat*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2015, d'un montant de 794 521 euros :

ORIGINE	
Report à nouveau antérieur :	(234 967) €
Perte de l'exercice :	(794 521) €
<hr/>	
Total	(1 029 488) €

AFFECTATION

Au débit du compte « Report à nouveau » : (1 029 488) €

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu aucune somme distribuée à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION (*Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils sont présentés, faisant apparaître une perte nette consolidée de 3 333 milliers d'euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION (*Quitus aux membres du Conseil d'Administration*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

CINQUIEME RESOLUTION (*Conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2015*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, approuve le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

SIXIEME RESOLUTION (*Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur*)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 septembre 2015, aux fonctions d'Administrateur, de :

La société SOPAR

Société par actions simplifiée de droit français au capital de 228 735,02 euros

Dont le siège social est sis 208, avenue Saint-Jean d'Angély 79000 NIORT

En conséquence, la société SOPAR exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer, en 2018, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEPTIEME RESOLUTION (*Renouvellement de l'autorisation à donner à la Direction Générale en vue de permettre à la Société d'opérer en bourse sur ses propres actions*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

- autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter des actions de la Société dans des limites telles que :
 - le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la Société, ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale. A titre indicatif, le capital social était composé de 1 092 000 actions au 12 avril 2016 ; et
 - le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la Société à la date considérée, étant précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital.
- décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus fixées, pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes :
 - assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à titre d'échange ou en paiement ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la Société ;
- à l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- procéder à l'annulation éventuelle en tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire ;

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la Loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué ;

3. décide que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront, sous réserve des restrictions législatives et réglementaires applicables, être réalisés à tout moment, et par tous moyens, y compris en période d'offre publique, sur le marché de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat) ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
4. fixe à 45 euros par action le prix maximal d'achat, soit un montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions de 4 441 500 euros au 10 avril 2016, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;
5. donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de subdélégation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment, passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation et de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution gratuite d'actions en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
6. décide que le présent renouvellement d'autorisation, qui annule et remplace, à hauteur des montants utilisés à ce jour, toute autorisation antérieure ayant le même objet, est valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION (*Autorisation à donner au Conseil d'Administration à effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions propres*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la Société, visée à la septième résolution de la présente Assemblée Générale, dans sa partie ordinaire,

- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tout ou partie des actions de la Société que celle-ci détient ou détiendrait au titre de toute autorisation d'achat d'actions de la Société, antérieure, présente ou future, conférée au Conseil d'Administration, ou antérieurement au Directoire, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois et à réduire corrélativement le capital social, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible ;
- autorise le Conseil d'Administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- lui donne tous pouvoirs pour fixer les conditions et modalités, réaliser et constater la ou les réduction(s) de capital consécutive(s) aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, passer les écritures comptables correspondantes, procéder à la modification corrélative des Statuts, effectuer toute déclaration auprès de l'AMF et, d'une façon générale, accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle annule et remplace, pour la fraction non utilisée, toute autorisation antérieure.

NEUVIEME RESOLUTION (*Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social, par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration de la Société à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions des articles L. 225-129 et suivants et L. 228-91 et suivants du Code de commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la Société ;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet, sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la Société.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la Société dans le cadre de la présente délégation, l'Assemblée Générale délègue expressément au Conseil d'Administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximal de trois millions (3 000 000) d'euros, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant pour préserver les droits de porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder douze (12) millions d'euros, ou leur contrevalet en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la Loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, ainsi qu'à titre réductible, aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par le Conseil d'Administration en vertu de la présente délégation.

Le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues par la Loi si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, et offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte et décide, en tant que de besoin :

- que la présente délégation de compétence emporte au profit du Conseil d'Administration la faculté de déterminer le prix de souscription des actions et valeurs mobilières qui seront émises, dans le respect des dispositions légales,
- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la Loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des Statuts.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure.

DIXIEME RESOLUTION (*Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, décide :

- de déléguer sa compétence au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société ; et
- que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration et réalisées en vertu de la présente délégation, sera égal au montant des réserves et primes disponibles, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achats d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée Générale précise que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la Loi, de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la Loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, déterminer les postes de réserves à incorporer, décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, et de prélever toutes sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure.

ONZIEME RESOLUTION (*Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance des termes du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, et dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 225-136-3° du Code de commerce et de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, la compétence à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de vingt pourcent (20 %) par an, au moyen d'un placement privé réservé à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, tel que défini par l'article D. 411-1 du Code monétaire et financier.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, à procéder à l'augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, et constate que cette délégation emporte de plein droit suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital, susceptibles d'être émises, au profit des investisseurs qualifiés ou du cercle restreint d'investisseurs visés ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que la limite de vingt pourcent (20%) devra être appréciée au jour de l'émission, compte non tenu du nominal du

capital susceptible d'être augmenté par suite de l'exercice de tous droits, valeurs mobilières ou bons déjà émis et dont l'exercice est différé.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal des titres de créances donnant accès au capital, susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de dix (10) millions d'euros.

Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse constatée sur le marché d'Alternext Paris, précédant l'émission, diminuée s'il y a lieu d'une décote maximale de cinq pourcent (5%).

Le prix d'émission des autres valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces autres valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet :

- de mettre en œuvre la présente délégation, choisir la ou les époques de sa réalisation ;
- de choisir librement les investisseurs qualifiés ou les investisseurs compris dans le cercle restreint d'investisseurs bénéficiaires de l'émission ou des émissions, conformément aux dispositions légales ou réglementaires susvisées, de déterminer les valeurs mobilières à émettre ainsi que le pourcentage de capital dont l'émission est réservée à chacun de ces investisseurs ;
- d'imputer les frais, droits et honoraires des émissions réalisées sur le montant de la prime d'émission, prélever les sommes nécessaires sur ladite prime afin de doter la réserve légale de la Société ;
- de modifier les Statuts en conséquence, et généralement de prendre toutes dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

DOUZIEME RESOLUTION (*Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de Commerce ainsi que des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, s'il le juge opportun, par voie d'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la Société et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la Société.
- Prend acte de ce que la présente délégation de compétence entraîne de plein droit renonciation des actionnaires au profit desdits adhérents à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être émises sur exercice de la présente délégation.
- Décide que la ou les augmentations de capital qui seront réalisées en vertu de la présente délégation ne devront pas excéder 3% du capital social actuel, sous réserve des ajustements qui seraient rendus

nécessaires pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital social.

- Fixe le prix des actions à émettre en application de la présente délégation, par référence aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, à la valeur de l'actif net réévalué de la Société tel que ressortant de son dernier bilan à la date de l'émission des actions nouvelles.
- Fixe à 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente délégation.
- Confère les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation conformément à la loi, et notamment :
 - Décider les dates et arrêter l'ensemble des modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation,
 - Fixer le prix de souscription des actions conformément aux dispositions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail,
 - Fixer, dans les limites légales, les conditions exigées des salariés pour participer à chacune des augmentations de capital décidées en application de la présente délégation,
 - Fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, les délais et modalités de libération des actions à émettre, fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance,
 - Constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts, et plus généralement
 - Procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital décidées sur exercice de la présente délégation, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Conformément à la loi, la présente délégation annule et remplace toute délégation antérieure et en vigueur ayant le même objet.

TREIZIEME RESOLUTION (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet de remplir toutes les formalités légales.

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ARTICLE 222-3-I DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL :

Monsieur Eric Bastien BALLOUHEY, Directeur Général de ROUGIER S.A.

Madame Marie-Yvonne CHARLEMAGNE, Directeur Général Délégué,

ATTESTATION :

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-inclus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 3 mai 2016

Eric Bastien BALLOUHEY
Directeur Général

Marie-Yvonne CHARLEMAGNE
Directeur Général Délégué



Rougier

Gérer la forêt, faire vivre le bois

Société Anonyme
à Conseil d'Administration
au Capital de 5 549 144 €

Siège social :
155, avenue de La Rochelle
B.P. 8826, 79028 NIORT CEDEX 09

RCS NIORT B 025.580.143